



Bulletin Officiel

N°7622 Mardi 02 juin 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »	19
--	----

COMMUNIQUES DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	22
SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES « AETECH »	23
SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES « AETECH »	24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	25
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- ALUBAF INTERNATIONAL BANK	
-----------------------------	--

ANNEXE III

COMMUNIQUE DE PRESSE

- SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR SA : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TPR POUR LES EXERCICES 2026, 2027 et 2028

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- POULINA GROUP HOLDING -PGH
- FCP VALEURS CEA
- FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II
- FCP VALEURS SERENITE 2028

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- POULINA GROUP HOLDING -PGH

ANNEXE V

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2026

- AMEN ALLIANCE SICAV
- AMEN PREMIERE SICAV
- FIDELITY SICAV PLUS

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدئي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيّم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعاا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضاا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD
« MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

La société MPBS publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire du 13 juin 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels l'exercice 2025 qui présentent un total bilan de 80 676 164,310 dinars, un résultat bénéficiaire de 7 410 805,999 dinars et les états financiers consolidés de l'exercice 2025 qui présentent un total bilan de 147 589 156,783 dinars, un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé de 8 017 761,095 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe de 8 061 766,911 Dinars, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit:

Résultat de l'exercice 2025	7 410 805,999 Dinars
Résultats reportés antérieurs	9 195 266,464 Dinars
Sous total	16 606 072,463 Dinars
Réserve spéciale de réinvestissement	(125 000,000 Dinars)
Dividendes à distribuer (0,240 Dinars/ action)	(4 960 526,400 Dinars)
Report à nouveau	11 520 546 ,063 Dinars

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date du paiement des dits dividendes pour le..... Le montant du Dividende est fixé à 0,240 Dinars par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 10.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivé du terme du mandat de tous les membres du Conseil d'Administration après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2025, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-après pour une durée de trois exercices soit 2026-2027 et 2028 :

- Mr. Sofiène Sellami ;
- Mme Dorra Chaabouni Sellami;
- Mme Fatma Gargouri Khemakhem;
- Mr. Kais Sellami ;
- Mr. Mahdi Sellami ;
- Mr. Malek Sellami ;
- Mr. Mohamed Sellami ;
- Mr. Ahmed Ben Messaoud : représentant des actionnaires minoritaires.

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Madame et Messieurs les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

En exécution des dispositions la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mr et Mr..... en tant que membres indépendants du Conseil d'administration pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Messieurs les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité interdisant l'exercice de leur mandat.

Ainsi, le conseil d'administration de la société « MPBS » est désormais composé des administrateurs suivants :

- Mr. Sofiène Sellami ;
- Mme Dorra Chaabouni Sellami;
- Mme Fatma Gargouri Khemakhem ;
- Mr. Kais Sellami ;
- Mr. Mahdi Sellami ;
- Mr. Malek Sellami ;
- Mr. Mohamed Sellami ;
- Mr Ahmed Ben Messaoud; représentant des actionnaires minoritaires
-, membre indépendant ;
-, membre indépendant ;

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat des Co-Commissaires aux comptes, Monsieur Sleheddine Zahaf et Madame Aida Charfi Loulou, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler leur mandat pour trois ans portant sur les exercices 2026, 2027 et 2028. Son mandat expirera à nouveau à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Monsieur Sleheddine Zahaf et Madame Aida Charfi Loulou présents à l'Assemblée remercient l'assemblée pour la reconduction de leur mandat et déclare ne pas se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter leurs fonctions de commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous

Mesdames et Messieurs les Actionnaires Minoritaires de la société **L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD** sont convoqués, pour la 2^{ème} fois, en assemblée électorale, qui se tiendra le **jeudi 25 juin 2026 à 9 heures**, à l'**Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «La Maison de l'Entreprise»**, sis aux Berges du Lac 1, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation du Représentant des Actionnaires Minoritaires ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Advanced e-Technologies « AeTECH »
Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage**

Prolongation du délai de dépôt des candidatures pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires de AeTECH pour les années 2025-2026-2027

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévues pour le 29 Mai 2026 est prolongé au 30 Juin 2026 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 14 Janvier 2026 restent inchangées.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »
Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Prolongation du délai de dépôt des candidatures aux postes d'administrateurs indépendants au conseil d'administration de AeTECH

Il est porté à la connaissance des candidats aux postes d'administrateurs indépendants au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévue pour le 29 Mai 2026 est prolongé au 30 Juin 2026 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 09 Mars 2026 restent inchangées.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,848	134,897
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,572	189,672
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,361	155,386
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,401	170,445
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,821	159,845
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,672	167,703
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,854	151,889
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,868	62,885
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,266	46,274
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,413	157,442
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,550	137,550
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,704	137,769
13 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	115,794	119,147	119,238
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,047	110,065
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,125	111,142
16 ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	104,086	104,101
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,023	24,027
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,399	167,449
19 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,419	158,432
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,169	15,169
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	232,955	232,991
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	130,046	130,065
23 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,344	136,363
24 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,077	19,080
25 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,504	117,572
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
26 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,604	2,607
SICAV MIXTES					
27 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	89,357	89,38
28 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	189,784	190,061
29 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	152,861	153,08
30 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,090	143,111
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
31 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	245,729	247,458
32 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	838,025	842,178
33 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	273,155	274,836
34 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	150,956	151,630
35 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	208,660	208,635
36 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	253,965	255,978
37 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	233,960	236,054
38 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	44,226	44,371
39 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	125,467	125,736
40 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,589	1,594
41 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,868	1,874
42 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	133,446	134,400
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
43 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 398,681	3 432,126
44 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	446,382	446,382
45 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,208	5,235
46 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,342	4,360
47 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	62,091	62,539
48 FCP HAYET MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,616	1,620
49 FCP HAYET PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,873	1,875
50 FCP HAYET VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,088	2,084
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	25,238	25,746
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	20,917	21,249
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	26,253	26,803
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 362,056	7 461,700
55 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	165,290	164,396
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE					
56 FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,576	100,59
SICAV ACTIONS					
57 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	156,438	157,224
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
58 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,481	2,476

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
OPCYM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
59	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,336	112,352
60	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,329	99,344
61	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	105,943	105,978
62	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	103,854	103,871
63	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,182	110,218
64	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,625	104,643
65	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	101,904	101,943
66	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,628	106,641
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	105,718	105,733
68	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,347	104,347
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,472	104,488
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	102,672	102,690
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	107,845	107,845
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,729	102,750
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,021	109,027
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,185	107,201
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	101,874	101,887
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,184	113,200
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	106,732	106,777
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,369	109,394
79	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,592	105,646
80	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 036,792	1 037,210
81	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 549,099	10 554,746
82	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,357	105,436
83	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	114,858	114,875
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
84	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	106,737	106,862
85	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,267	104,388
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	96,345	96,795
87	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	185,164	186,235
88	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,271	19,211
89	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	448,464	450,086
90	STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2891,070	3576,316	3601,177
91	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	75,639	75,953
92	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	56,904	57,030
93	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,309	115,390
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	28,310	28,500
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	28,429	28,604
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	22,749	22,856
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	123,236	124,252
98	FCP AL IMIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	126,454	127,390
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	126,963	127,752
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	116,670	116,670
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	145,281	145,844
102	F C P SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,371	18,447
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	148,251	149,591
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	125,328	125,698
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	155,774	156,646
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	230,481	233,207
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	228,427	234,279
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	268,593	273,117
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	234,296	237,367
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	228,879	230,822
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	44,682	45,467
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14 588,546	14837,993
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	160,885	160,449
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 687,548	7799,787
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	15,885	16,119
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	220,929	223,333
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	17 536,150	17848,959
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	15 716,612	15768,069
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	12 954,896	13209,308
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14 520,898	14750,580
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 181,160	13419,755
122	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,914	18,698
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	149,886	152,975
124	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	184,459	188,037
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	148,245	151,823
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	159,859	161,356
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 596,586	1 628,224

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

بنك اليوباف الدولي – تونس
المقر الاجتماعي : نهج البورصة حدائق البحيرة II تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 30 أبريل 2026 ينشر بنك اليوباف الدولي - تونس مايلي :

- ✓ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ✓ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ✓ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ✓ قائمة أعضاء مجلس الإدارة.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول: تصادق الجمعية العامة العادية على التقريرين الأدبي والمالي وميزانية التصرف المعروضة عليها من قبل مجلس الإدارة لتصرف سنة 2025 .

كما قررت الجمعية العامة العادية المصادقة على تقرير مراقبي الحسابات العام والخاص.

كما قررت الجمعية العمومية توزيع مبلغ 4 مليون دولار أمريكي يتم خصمها من الأرباح المرحلة المتأتية من سنة 2013 و ما قبلها و منح الصندوق الاجتماعي مبلغ 60 ألف دولار أمريكي من الأرباح و الإحتفاظ بمبلغ 4.310 مليون دولار أمريكي في حساب الأرباح المرحلة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الثاني : قررت الجمعية العامة العادية إعطاء إبراء كاملا لرئيس و أعضاء مجلس الإدارة عن

كامل تصرفهم لسنة 2025

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الثالث: تصادق و تقر الجمعية على تعيين 3 أعضاء بمجلس إدارة بنك اليوباف الدولي تونس والذين تم إقتراح تعيينهم من طرف المساهم الرئيسي و إلحاقهم بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات قابلة للتجديد مرة واحدة بداية من أكتوبر 2025 . وهم كل من السادة :

- ✓ السيد خالد عمرو القنصل بدلا عن السيد مصطفى سالم أبو شحمة
- ✓ السيد باسم المصري هاشم بدلا عن السيد جلال عبد الله الفيتوري
- ✓ السيد أحمد مرشان بدلا عن السيد خالد عمرو أبو حلاسة

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الرابع :

تكون تركيبة مجلس الإدارة كالاتي :

- السيد خالد عمرو القنصل : رئيس مجلس الإدارة
- السيد زياد عبد الله الشريف : نائب رئيس مجلس الإدارة
- السيد مرعي مفتاح رحيل سالم : عضوا

- السيد عبد الله نوري الشيباني : عضوا
- السيد باسم المصري هاشم : عضوا
- السيد أحمد مرشان : عضوا
- السيد عبد الكريم لسود : عضوا

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الخامس : قررت الجلسة العامة العادية إسناد منحة حضور لأعضاء مجلس الإدارة لتصرف سنة 2026 بمبلغ جملي قدره 985 ألف دولار أمريكي بحساب الخصم من المورد و شاملة لجميع مصاريفهم من تنقل وإقامة و يتم تحديد كيفية صرفها طبق قرار مجلس الإدارة الذي تم تفويضه لذلك من الجمعية .

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار السادس : تعطي الجمعية العامة العادية لحامل هذا الأصل كامل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونية المتعلقة بالتسجيل و الإيداع و الإشهارات لهذه القرارات طبقا لمجلة الشركات التجارية .

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

✓ II-الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

2024	2025	
US \$ 000	US \$ 000	
		الموجودات
22,974	81,607	نقد وأرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
54,537	54,085	أرصدة نقدية لدى المصارف والمؤسسات المالية
155,670	90,786	ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية
59,206	17,510	تسهيلات اعتمادات مستندية وخصم على مستندات للتحصيل
0	10,346	قروض و تسهيلات وسحب على المكشوف مصارف
15,153	20,543	قروض و تسهيلات وسحب على المكشوف زبائن
1	1	سندات استثمار
9,574	9,561	أصول ثابتة بالصافي
3,424	4,081	أصول أخرى
—————	—————	
320,539	288,520	مجموع الموجودات
=====	=====	
		المطلوبات وحقوق المساهمين
		المطلوبات
6,810	7,693	ودائع المصارف المركزية
90,500	41,206	ودائع المصارف والمؤسسات المالية
112,290	123,990	ودائع الزبائن
6,324	10,533	مخصصات متنوعة
4,196	4,363	التزامات أخرى
4,000	4,000	توزيعات نقدية
—————	—————	
224,120	191,785	مجموع المطلوبات
=====	=====	
		حقوق المساهمين
25,000	25,000	رأس المال
2,500	2,500	إحتياطي قانوني
2,000	2,000	إحتياطي عام
2,300	2,300	إحتياطي مخاطر التشغيلية
88	94	الصندوق الإجتماعي
64,531	64,841	أرباح مرحلة
—————	—————	
96,419	96,735	مجموع حقوق المساهمين
=====	=====	
320,539	288,520	مجموع المطلوبات وحقوق المساهمين
=====	=====	

✓ III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

قائمة التغيرات في حقوق المساهمين عن السنة المنتهية في 2025/12/31

المجموع بالآلاف	نتيجة السنة	لأرباح المرحلة بعد 2013/12/31	لأرباح المرحلة إلى حدود 2013/12/31	الصندوق الإجمالي	الاحتياطي العام لمخاطر التشغيل	الاحتياطي العام	الاحتياطي القانوني	رأس المال	
100,419	4,792	16,946	46,853	28	2,300	2,000	2,500	25,000	الرصيد في 31 ديسمبر 2024
-60	-4,792	4,732	-	-	-	-	-	-	توزيع النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2024
60	-	-	-	60	-	-	-	-	احتياطي الصندوق الإجمالي
-4,000	-	-	-4,000	-	-	-	-	-	التوزيعات النقدية المدفوعة
0	-	-	-	-	-	-	-	-	الاحتياطي العام لمخاطر التشغيل
-54	-	-	-	-54	-	-	-	-	الإستعمال من الصندوق الإجمالي
4,370	4,370	-	-	-	-	-	-	-	النتيجة المحاسبية للسنة المالية 2025
100,735	4,370	21,678	42,853	34	2,300	2,000	2,500	25,000	الرصيد في 31 ديسمبر 2025
0	-4,370	4,310	-	60	-	-	-	-	توزيع النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2025
-4,000	-	-	-4,000	-	-	-	-	-	التوزيعات النقدية المدفوعة
96,735	0	25,988	38,853	94	2,300	2,000	2,500	25,000	الرصيد في 31 ديسمبر 2025 بعد التوزيع

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat (exercices)	Activité professionnelle	Administrateur dans d'autres sociétés
Khaled AMR E ALGONSEL	LAF Bank	Président	3 ans à partir du 13/10/2025.	- employé du LAF BANK	Membre du conseil d'administration chez LAF BANK
Ziad abdallah SHERIF	LAF BANK	Vice-président du conseil d'administration	3 ans à partir du 29/01/2025	- employé du LAF BANK	-
Ahmad Salem MURSHAN	LAF BANK	Membre	3 ans à partir du 13/10/2025.	- employé du LAF BANK	-
Abdallah Nouri Shibani	Indépendant	Membre	3 ans à partir du 10/03/2025	- Retraité de la banque centrale libyan	-
Marei Meftah Raheel SALIM	Banque centrale Libyan	Membre	3 ans à partir du 20/12/2023	- Vice-gouverneur de la Banque centrale libyan	-
Basem Elmasri Masaud Hashem	National oil corporation	Membre	3 ans à partir du 13/10/2025.	- employé du NATIONAL OIL CORPORATION	-
Abdelkarim lasswed	Indépendant	Membre	3 ans à partir du 09/06/2023	- Retraité de la banque centrale tunisien	-

AVIS DE SOCIETES

Communiqué de Presse

SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR SA

Siège social : Rue des Usines Z.I Sidi Rezig – 2033 Mégrine

**APPEL A CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE TPR POUR LES EXERCICES 2026, 2027 et 2028**

1. Objet

En application de la réglementation en vigueur, le règlement général de la bourse notamment son article 38 tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société TPR lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger au sein de son conseil d'administration pour les périodes couvrant les exercices sociaux 2026-2027-2028.

La désignation aura lieu par voix d'élection lors de la tenue de l'assemblée électorale et sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2025.

2. Conditions et Critères d'éligibilité :

A. Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

- Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 15, 17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;
- Le candidat doit être obligatoirement une personne physique ;
- Justifier d'une participation individuelle, pour les personnes physiques, dans le capital de TPR ne dépassant pas 0,5% soit 250 000 actions dans le capital social ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale ;
- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président-du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de TPR ;
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la société TPR.
- Ne pas être PDG, DG, DGA, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société TPR est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de

surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le DG, le DGA, de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant,...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société exerçant dans le secteur de l'Aluminium.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe. ;
- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de TPR.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Tout candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et ce, dans le domaine de la gestion d'entreprises dans le secteur industriel ou financier;

B. Ne peuvent être candidat :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

3. Constitution du dossier :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de TPR présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Les documents justifiant les compétences et qualification du candidat énoncée dans le CV ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier

(Annexe 2) ;

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation récente de propriété d'action de la société TPR délivrée par un intermédiaire agréé chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte.

4. Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR » et portant la mention « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de TPR ».
- Cette enveloppe doit être :
 - soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le **11 Juin 2026** à 17 H :
 - soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société sis à la Rue des Usines Z.I Sidi Rezig 2033 Mégrine (le cachet de la poste faisant foi)
 - soit par voie électronique à l'adresse suivante (a.benamor@tpr.com.tn)

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

5. Processus d'examen et choix des candidats :

Dès la clôture de l'appel à candidature, le conseil d'administration se réunit pour examiner les candidatures reçues. La société transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la présente décision générale.

Les candidats retenus seront soumis au vote par les actionnaires minoritaires lors d'une assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires, pour élire l'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires. Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la SOCIÉTÉ « TPR » convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

L'Assemblée Elective aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires.

A défaut de quorum, une deuxième Assemblée sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Au cours de l'Assemblée Elective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection.

Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La désignation du candidat retenu – par voie de vote – sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession-:
- Formation académique du candidat :
.....
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :
- Mandats dans d'autres conseils d'administration de sociétés cotées :
-
-

Signature légalisée

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « TUNISIE PROFILES ALIMINIUM », déclare formellement sur l'honneur :

- ✓ **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions prévues dans l'appel à candidature ;**
- ✓ **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 Mars 2020 et l'appel à candidature.**
- ✓ **Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

ETATS FINANCIERS

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 03 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Elyes BEN M'BAREK (SAECO Consulting) & Mr Salah MEZIOU (Expert-Partners).

Bilan Individuel arrêté au 31 Décembre 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles		1 226 380	997 555
Amortissement immobilisations incorporelles		-930 827	-791 963
	1	295 553	205 592
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles		61 102 380	40 671 379
Amortissement des immobilisations corporelles		-20 699 564	-17 405 613
	1	40 402 816	23 265 765
Immobilisations financières			
Immobilisations financières		796 263 285	647 893 428
Autres Immobilisations financières		29 048 574	28 401 819
	2	825 311 859	676 295 247
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		866 010 228	699 766 604
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		866 010 228	699 766 604
ACTIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	3	15 326 287	8 800 707
Autres actifs courants	4	14 742 278	18 162 506
Placements et autres actifs financiers	5	2 469 476	50 664 755
Liquidités et équivalents de liquidités	6	6 295 270	9 559 685
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		38 833 311	87 187 652
TOTAL DES ACTIFS		904 843 539	786 954 257

Les Notes de 1 à 21 font partie intégrante des états financiers.

**Bilan Individuel arrêté au 31 Décembre 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		180 003 600	180 003 600
Réserve légale		18 000 360	18 000 360
Résultats reportés		563	803
Autres capitaux propres		375 972 057	327 771 057
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		573 976 580	525 775 820
Résultat de l'exercice		166 202 620	129 202 381
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	740 179 200	654 978 200
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		102 258 353	90 913 342
Autres passifs non courants		79 764	120 299
Total des passifs non courants	8	102 338 118	91 033 642
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	6 438 267	4 449 271
Autres passifs courants	10	10 122 774	9 206 677
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	45 765 179	27 286 466
Total des passifs courants		62 326 221	40 942 415
TOTAL DES PASSIFS		164 664 339	131 976 056
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		904 843 539	786 954 257

Les Notes de 1 à 21 font partie intégrante des états financiers.

Etat de résultat individuel
Couvrant la période allant du
1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus		186 132 547	153 923 582
Total des produits d'exploitation	12	186 132 547	153 923 582
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	13	-8 368 018	-7 460 811
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	14	-1 519 630	-1 230 734
Autres charges d'exploitation	15	-7 090 521	-6 832 448
Total des charges d'exploitation		-16 978 169	-15 523 993
RESULTAT D'EXPLOITATION		169 154 378	138 399 589
Charges financières nettes	16	-2 195 000	-8 011 550
Autres gains ordinaires	17	492 401	456 065
Autres pertes ordinaires	18	-71 510	-1 324 806
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		167 380 269	129 519 299
Impôts sur les bénéfices		-1 024 043	-315 418
Contribution Sociale de Solidarité		-153 606	-1 500
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		166 202 620	129 202 381

Les Notes de 1 à 21 font partie intégrante des états financiers.

Etat des flux de trésorerie individuel
Couvrant la période allant du
1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<i>Désignation</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net de l'exercice</i>	7	166 202 620	129 202 381
<u>Ajustements pour :</u>			
* Dotations aux amortissements et aux provisions (avant répartition des cc)	2	5 262 164	4 059 424
* Moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	18	35 306	74 101
* Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	17	-491 917	-456 031
*TVA à reverser sur cessions d'immobilisations corporelles		-21 857	-20 270
* Plus-values sur cessions d'immobilisations financières	2.1.2	-845 842	-23 520 805
* Moins-values sur cessions d'immobilisations financières	2.1.2	0	24 689 758
* Plus-values sur cessions de placements	5	-3 591 491	-1 311 311
* Moins-values sur cessions de placements	5	7 871	0
* Variation du BFR		1 799 740	-2 634 413
* Produits des fonds gérés TDS	2	-35 696	-85 302
* Variation des liquidités déposées chez les intermédiaires en bourse	5	64 441	-127 376
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		168 385 339	129 870 155
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	-17 757 976	-3 769 471
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		738 700	679 141
Décassements sur acquisitions d'immobilisations financières	2	-159 331 818	-284 604 906
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	2	11 843 500	178 697 375
Décassements provenant de l'acquisition des Titres Participatifs		0	-17 200 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-164 507 595	-126 197 861
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Distribution de dividendes	7	-81 001 620	-64 801 296
Variation trésorerie provenant des emprunts	8 & 11	18 887 936	15 807 631
Variation de trésorerie provenant placement courants	5	51 714 458	53 843 892
Variation de trésorerie provenant des prêts, dépôts et cautionnements	2 & 8	-687 290	-613 776
Variation de trésorerie provenant des comptes courants	4	-2 000 000	0
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-13 086 517	4 236 451
Variation de la trésorerie		-9 208 772	7 908 746
Trésorerie au début de l'exercice	6 & 11	9 559 685	1 650 939
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	6 & 11	350 913	9 559 685

Les Notes de 1 à 21 font partie intégrante des états financiers.

POULINA GROUP HOLDING S.A.

PRESENTATION DE LA SOCIETE PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

PRÉSENTATION DE LA SOCIETE

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit Tunisien constituée en juin 2008 ayant pour activité principale :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille de titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus indiqués ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA.

Une augmentation du capital de la société PGH a été réalisée en 2008 par appel public à l'épargne et souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action.

Une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché tunisien au niveau de plusieurs secteurs d'activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier ;
- Les services financiers et informatiques.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Référentiel comptable :

Les états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Conventions comptables et Hypothèses sous-jacentes :

Les états financiers individuels de la société sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de continuité d'exploitation ;
- Hypothèse de comptabilité d'engagement ;

- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

1- Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société POULINA GROUP HOLDING pour la préparation de ses états financiers sont les suivants :

a. Exercice comptable :

La société POULINA GROUP HOLDING arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 Décembre de chaque année.

Les présents états financiers individuels sont arrêtés au 31 décembre 2025.

b. Immobilisations corporelles et contrats de leasing :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition Hors TVA déductible et amorties au taux linéaire suivants :

<i>Immobilisations</i>	Taux
<i>Licences</i>	33 %
<i>Logiciels</i>	33 %
<i>Constructions</i>	5 %
<i>Matériels de transport</i>	20 %
<i>Agencements, Aménagements et Installations</i>	10 %
<i>Equipements de bureaux et Matériels Informatiques</i>	10 % & 15%
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	33 %

Le traitement comptable du matériel financé par des crédits leasing est effectué selon la norme comptable Tunisienne NC 41 relative aux contrats de location avec l'application des taux d'amortissement ci-dessus indiqués.

2- Revenus et traitement des charges communes imputées aux sociétés du groupe :

Les revenus de la société PGH sont constitués essentiellement par des dividendes, des intérêts de placements, de prestations de services d'assistance et de revenus de location facturés aux sociétés du groupe et à des sociétés hors groupe.

Les charges communes encourues par la société PGH sont réparties sur les sociétés du groupe par le biais de l'émission de notes de débit (y compris leur quote-part dans la TVA déductible correspondante) au prorata de leur chiffre d'affaires. Des copies des factures et autres pièces justificatives correspondant aux charges réparties sont annexées aux notes de débit, le tout conformément à la **Note commune de la DGI N° 22 / 2013**.

Ces notes de débit, correspondant à des remboursements de frais, sont portées au compte transfert de charges et par la suite déduites au niveau de l'état de résultat des rubriques des charges d'exploitation correspondantes, étant précisé que la TVA figurant sur la note de débit est déduite de la TVA récupérable comptabilisée.

Il est à préciser que les services relatifs à des interventions spécifiques font l'objet d'une facturation et sont comptabilisés parmi les revenus de la société **PGH** sur la base d'un tarif comprenant une marge bénéficiaire.

3- Etat de résultat et état des flux de trésorerie :

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

4- Impôts sur le résultat :

La société PGH est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 %. Elle est également soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 3 %.

Les impôts sur le résultat sont constatés suivant la méthode de l'impôt exigible et les impôts différés ne sont pas pris en compte.

5- Evènements postérieurs à la date de clôture :

Conformément aux dispositions de la NC 14 relative aux éventualités et évènements postérieurs, aucun évènement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont arrêtés par le conseil d'administration du 8 avril 2026.

POULINA GROUP HOLDING S.A.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

La valeur nette globale figurant au bilan à la date du 31 Décembre 2025, représente le prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

POULINA GROUP HOLDING S.A.
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
AU 31 Décembre 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Désignations	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS						V.C.N.	
	Cumul au 31/12/2024	Acquisitions 2025	Reclassements 2025	Cessions 2025	Cumul au 31/12/2025	Cumul au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Transferts de charges	Dotations nettes de transfert	Cessions 2025	Cumul au 31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations Incorporelles													
<i>Logiciels</i>	451 401	9 000	209 500	0	669 901	253 618	136 761	-97 267	39 494	0	390 379	279 522	197 783
<i>Licences</i>	546 154	10 325	0	0	556 479	538 345	2 103	-1 495	607	0	540 448	16 031	7 809
Total des immobilisations incorporelles	997 555	19 325	209 500	0	1 226 380	791 963	138 864	-98 762	40 102	0	930 827	295 553	205 592
Immobilisations Corporelles													
<i>Terrains</i>	4 257 625	0	0	0	4 257 625	0	0	0	0	0	0	4 257 625	4 257 625
<i>Constructions</i>	6 845 766	0	0	0	6 845 766	3 042 628	342 288	-243 441	98 847	0	3 384 916	3 460 850	3 803 138
<i>Matériel de Transport</i>	18 599 057	8 783 686	0	-2 089 582	25 293 162	8 792 650	3 848 782	-2 737 315	1 111 467	-1 829 350	10 812 083	14 481 079	9 806 407
<i>Installations générales Ag & Amé. Divers</i>	4 791 987	378 343	135 128	0	5 305 458	1 684 529	480 511	-341 747	138 764	0	2 165 040	3 140 418	3 107 458
<i>Equipements de bureaux et matériel informatique</i>	5 208 051	446 199	0	0	5 654 250	3 598 184	402 513	-286 274	116 239	0	4 000 697	1 653 553	1 609 867
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	479 845	46 275	0	0	526 120	287 623	49 206	-34 996	14 210	0	336 829	189 291	192 222
<i>Immobilisations corporelles en cours et avances</i>	489 047	13 075 580	-344 628	0	13 220 000	0	0	0	0	0	0	13 220 000	489 047
Total des immobilisations corporelles	40 671 379	22 730 083	-209 500	-2 089 582	61 102 380	17 405 615	5 123 301	-3 643 772	1 479 528	-1 829 350	20 699 564	40 402 816	23 265 765
Totaux	41 668 934	22 749 408	0	-2 089 582	62 328 760	18 197 576	5 262 164	-3 742 535	1 519 630	-1 829 350	21 630 391	40 698 369	23 471 357

1.1 – Acquisitions de l'exercice :

Les acquisitions de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

(Exprimé en TND)

	Montant
<i>Logiciels</i>	9 000
<i>Licences</i>	10 325
<i>Matériel de transport (*)</i>	8 783 686
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	378 343
<i>Equipements de bureaux et matériel informatique</i>	446 199
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	46 275
<i>Immobilisations corporelles encours et avances</i>	13 075 580
Total des acquisitions	22 749 408

(*) Dont 4 991 432 Dinars acquis par leasing, soit des décaissements pour acquisitions d'immobilisations nets (hors Leasing) de 17 757 976 Dinars.

1.2 – Reclassements de l'exercice :

Les reclassements de l'exercice 2025 s'analysent comme suit :

(Exprimé en TND)

	Montant
<i>Logiciels</i>	209 500
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	135 128
<i>Immobilisations encours</i>	-344 628
Total des reclassements	0

1.3 – Cessions de l'exercice :

Les cessions de l'exercice 2025 se détaillent en valeur brute comme suit :

(Exprimé en TND)

	Montant
<i>Matériel de transport</i>	2 089 582
Total des cessions	2 089 582

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2025 à 825 311 859 DT contre 676 295 247 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 149 016 612 DT. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
<i>Titres de participation</i>	789 526 374	641 192 213	148 334 161
<i>Dépôts en fonds gérés auprès de TDS</i>	6 100 000	6 100 000	0
<i>Créances rattachées aux fonds gérés déposés auprès de TDS</i>	636 911	601 215	35 696
<i>Titres de participation et fonds gérés</i>	796 263 285	647 893 428	148 369 857
<i>Prêts au personnel</i>	1 844 424	1 197 669	646 755
<i>Dépôts et cautionnements versés</i>	4 150	4 150	0
<i>Titres participatif EL MAZRAA</i>	27 200 000	27 200 000	0
Total Général	825 311 859	676 295 247	149 016 612

2.1 – Titres de participations :

Le détail de cette rubrique, au 31 Décembre 2025, se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

Titres	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Mouvements 2025	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions Souscriptions	Cessions
DICK	11 315 180	192 843 367	9 146 847	147 573 357	45 270 010	0
NUTRIMIX	7 695 553	130 021 210	5 894 133	108 159 407	21 861 803	0
EL MAZRAA	4 324 467	57 157 958	4 324 467	57 157 958	0	0
MED OIL COMPANY	2 320 195	53 439 046	152 375	1 750 726	51 688 320	0
CARTHAGO	363 669	42 212 048	458 417	53 209 706	0	10 997 658
EL JENENE	3 879 502	50 704 880	1 957 912	27 271 090	23 433 790	0
SNA	4 219 919	50 235 520	3 207 739	33 616 224	16 619 296	0
PREMIX SEBRI	115 300	35 438 525	115 000	35 404 925	33 600	0
POULINA	636 220	32 418 458	636 220	32 418 458	0	0
MED FACTOR	249 985	26 918 887	249 985	26 918 887	0	0
YASMINE	1 609 591	25 894 608	1 609 591	25 894 608	0	0
ETTAAMIR	508 147	15 673 561	508 147	15 673 561	0	0
SABA	743 295	14 108 118	743 295	14 108 118	0	0
LE PASSAGE	2 237	9 391 807	2 237	9 391 807	0	0
PAYVAGO	899 994	8 999 940	899 994	8 999 940	0	0
ENNAKL AUTOMOBILES	666 767	8 485 232	666 767	8 485 232	0	0
CEDRIA	34 875	7 881 902	34 875	7 881 902	0	0
ASTER TRAINING	199 499	6 224 319	199 499	6 224 319	0	0

Titres	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Mouvements 2025	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions Souscriptions	Cessions
BH ASSURANCES	90 520	4 318 376	90 520	4 318 376	0	0
CHIFCO	341 227	4 216 396	341 227	4 216 396	0	0
TDS	29 994	3 449 379	29 994	3 449 379	0	0
ALMES	338 651	3 295 996	338 651	3 295 996	0	0
BBM	17 392	2 000 080	17 392	2 000 080	0	0
INDUSTRIE ET TECHNIQUES	143 511	1 641 138	143 511	1 641 138	0	0
BIM IN TOUCH	54 500	605 000	12 000	180 000	425 000	0
MBG	2 188	449 836	2 188	449 836	0	0
AGROMED	483 000	415 306	483 000	415 306	0	0
BJO	2 530	253 000	2 530	253 000	0	0
SAT	2 099	201 318	2 099	201 318	0	0
GAN	14 309	166 783	14 309	166 783	0	0
SIGA	50	115 000	50	115 000	0	0
DATAZION	7 500	75 000	7 500	75 000	0	0
STARMAT	100	55 000	100	55 000	0	0
NOVA GREEN VOLT	510	51 000	510	51 000	0	0
ROMULUS VOYAGES	701	40 681	701	40 681	0	0
SOCIETE D'EQUIPEMENTS	500	21 803	500	21 803	0	0
CM LASER	1 000	15 000	1 000	15 000	0	0
INTRINSEC AFRIQUE	1 500	15 000	1 500	15 000	0	0
TAZOGHRANE	1 500	15 000	1 500	15 000	0	0
CHAHRAZED	1 437	14 370	1 437	14 370	0	0
GREEN LABEL OIL	1 000	10 000	1 000	10 000	0	0
EDC	1	10 000	1	10 000	0	0
POLYPHOS	959	9 590	959	9 590	0	0
CARTHAGO SANITAIRE	50	5 000	50	5 000	0	0
ITC	479	4 583	479	4 583	0	0
ETTAAMIR NEGOCE	2 000	2 690	2 000	2 690	0	0
SITS	598	1 392	598	1 392	0	0
SELMA	84	1 179	84	1 179	0	0
SOCIETE MARITIME AMIRA	8	800	8	800	0	0
JAWHARA TELECOM	1	500	1	500	0	0
BITUMEX	1	137	1	137	0	0
LARIA INT	1	100	1	100	0	0
STLV	1	100	1	100	0	0
POULINA BAT. ET T. PUB	10	100	10	100	0	0
TRIANON DE PROM. IMMOB	10	98	10	98	0	0
AGRO BUSINESS	1	58	1	58	0	0
TECHNOLFLEX	5	50	5	50	0	0
GIPA	1	49	1	49	0	0
PAF	10	30	10	30	0	0
OASIS	1	26	1	26	0	0
EL MAZRAA MARKET	1	21	1	21	0	0
ESSANAUBAR	1	12	1	12	0	0

Titres	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Mouvements 2025	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions Souscriptions	Cessions
LINPACK	1	10	1	10	0	0
Total	41 324 338	789 526 374	32 304 943	641 192 213	159 331 818	10 997 658

2.1.1 – Acquisitions titres de participations :

Les acquisitions des titres de participation se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

Mouvements sur titres de participation 2025 : Acquisitions et Souscriptions			
Titre	Nature	Nombre de Titres	Valeurs d'acquisition
<i>BIM IN TOUCH</i>	<i>Souscriptions</i>	42 500	425 000
<i>DICK</i>	<i>Acquisitions</i>	2 168 333	45 270 010
<i>EL JENENE</i>	<i>Acquisitions</i>	1 921 590	23 433 790
<i>MED OIL</i>	<i>Acquisitions</i>	2 167 820	51 688 320
<i>NUTRIMIX</i>	<i>Acquisitions</i>	1 801 420	21 861 803
<i>PREMIX SEBRI</i>	<i>Acquisitions</i>	300	33 600
<i>SNA</i>	<i>Acquisitions</i>	1 012 180	16 619 296
Total			159 331 818

2.1.2 – Cessions titres de participations :

Les cessions des titres de participation se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

Mouvements sur titres de participation 2025 : Cessions						
Titre	Nature de l'acte	Nombre de Titres	Valeur de cession (CMP)	Prix de Cession	+ Values	- Values
CARTHAGO	Cession	94 748	10 997 658	11 843 500	845 842	0
Total			10 997 658	11 843 500	845 842	0

NOTE 3 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

La valeur des comptes clients et comptes rattachés s'élève au 31 Décembre 2025 à 15 326 287 DT contre 8 800 707 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 6 525 580 DT.

Le détail de ces soldes se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au</i> 31/12/2025	<i>Solde au</i> 31/12/2024	Variations
<i>Créances clients (i)</i>	15 133 107	8 248 091	6 885 016
<i>Clients, effets à recevoir</i>	53 311	552 615	-499 305
<i>Clients produits non encore facturés</i>	139 869	0	139 869
Total	15 326 287	8 800 707	6 525 580

(i) : Il s'agit principalement de créances sur les sociétés du groupe relatives à des prestations administratives et techniques et à la répartition des charges communes.

NOTE 4 – AUTRES ACTIFS COURANTS :

La valeur des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2025 à 14 742 278 DT contre 18 162 506 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant une diminution de 3 420 227 DT. Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
<i>Etat, report d'impôt sur les sociétés</i>	7 157 710	6 584 962	572 747
<i>Charges constatées d'avance</i>	81 700	60 914	20 787
<i>Personnel avances et acomptes</i>	26 384	7 058	19 326
<i>Produits à recevoir</i>	4 681 406	4 009 571	671 835
<i>Créances sur cession de valeurs mobilières</i>	0	7 500 000	-7 500 000
<i>Associés, comptes courants</i>	2 000 000	0	2 000 000
<i>Débiteurs divers</i>	777 339	0	777 339
<i>Créances sur cession d'immobilisations</i>	17 739	0	17 739
Total	14 742 278	18 162 506	-3 420 227

NOTE 5 – PLACEMENTS COURANTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Les placements et autres actifs financiers totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 2 469 476 DT contre 50 664 755 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant une diminution de 48 195 279 DT. Ces placements se détaillent comme suit :

(Exprimé en TND)

	Nombre	Solde au 31/12/2025	Nombre	Solde au 31/12/2024
<i>PARTNER INVESTMENT</i>	1	12	3 523 986	43 456 048
<i>FCPR AFRICAMEN</i>	2 400	2 399 700	2 400	2 399 700
<i>FIDELITY SICAV +</i>	0	0	28 513	4 180 085
<i>ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV</i>	11	1 163	11	1 163
<i>AMEN TRESOR SICAV</i>	49	5 174	0	0
<i>MAXULA PLACEMENT SICAV</i>	1	109	0	0
<i>Placements en billets de trésorerie</i>	-	0	-	500 000
<i>Liquidités chez intermédiaires en bourse</i>	-	63 318	-	127 759
Total		2 469 476		50 664 755

5.1. – Cessions de placements :

Les cessions de titres de placements réalisées en 2025 se détaillent comme suit :

(Exprimé en TND)

Mouvements sur placements 2025 : Cessions						
Titre	Nature de l'acte	Nombre de Titres	Valeur de cession (CMP)	Prix Cession	+ Values	- Values
PARTNER INVESTMENT	Cessions	3 523 985	43 456 036	46 446 122	2 990 086	0
Actions SICAV	Cessions	89 761	12 992 643	13 586 176	601 404	7 871
Total			56 448 679	60 032 299	3 591 491	7 871

NOTE 6 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 6 295 270 DT contre 9 559 685 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une diminution de 3 264 415 DT qui se présentent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
<i>Avoirs en comptes courants bancaires</i>	6 196 121	9 467 274	-3 271 153
<i>Avoirs en caisses</i>	99 149	92 411	6 738
Total	6 295 270	9 559 685	-3 264 415

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES :


Les capitaux propres sont arrêtés au 31 Décembre 2025 à une valeur de 740 179 200 DT contre 654 978 200 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 85 201 000 DT. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
Capital social	180 003 600	180 003 600	0
Réserve légale	18 000 360	18 000 360	0
Autres réserves (y compris les primes d'émission)	375 972 057	327 771 057	48 201 000
Résultats reportés	563	803	-239
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	573 976 580	525 775 820	48 200 761
Résultat de l'exercice	166 202 620	129 202 381	37 000 239
Total des capitaux propres avant affectation	740 179 200	654 978 200	85 201 000

7.1 – Tableau de variation des capitaux propres :

Le tableau de variation des capitaux propres aux 31 décembre 2025, se présente comme suit :

	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES						
	Arrêté au 31 Décembre 2025 (Exprimé en TND)						
	Capital social	Autres Réserves	Réserve Légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividendes à payer	Total
Total Capitaux propres au 31/12/2024	180 003 600	327 771 057	18 000 360	803	129 202 381	0	654 978 200
Affectation du résultat de l'exercice 2024		48 201 000		-239	-129 202 381	81 001 620	0
Dividendes distribués						-81 001 620	-81 001 620
Résultat au 31/12/2025					166 202 620		166 202 620
Total Capitaux propres au 31/12/2025	180 003 600	375 972 057	18 000 360	563	166 202 620	0	740 179 200

(1) : L'affectation du résultat 2024 a été comptabilisée conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société du 11 Juin 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

(2) : L'évolution du résultat par action se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

Désignation	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2024
Résultat net	166 202 620	129 202 381
Nombre d'actions	180 003 600	180 003 600
Résultat par action	0,923	0,718

NOTE 8 – PASSIFS NON COURANTS :

Les passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2025 à une valeur de 102 338 118 DT contre 91 033 642 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 11 304 475 DT. Le détail de ces comptes se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
<i>Echéances à + 1 an Contrat Mourabha Zitouna Bank</i>	0	5 999 303	-5 999 303
<i>Echéances à + 1 an Crédits Attijari Bank</i>	47 673 379	18 389 657	29 283 722
<i>Echéances à + 1 an Crédits ATB</i>	27 857 143	34 571 429	-6 714 286
<i>Echéances à + 1 an Crédits BIAT</i>	21 142 857	28 506 708	-7 363 851
<i>Echéances à + 1 an Crédits Leasing</i>	5 584 974	2 589 102	2 995 872
<i>Echéances à + 1 an Crédits BNA</i>	0	857 143	-857 143
Sous-total	102 258 353	90 913 342	11 345 011
<i>Dettes rattachées au fonds gérés</i>	61 652	61 652	0
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	18 113	58 648	-40 535
Total	102 338 118	91 033 642	11 304 476

NOTE 9 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Les comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 6 438 267 DT contre 4 449 271 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 1 988 996 DT. Le détail de ces comptes se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
<i>Fournisseurs locaux</i>	2 720 419	3 144 722	-424 303
<i>Fournisseurs, effets à payer</i>	3 500 476	1 061 466	2 439 010
<i>Fournisseurs étrangers</i>	80 367	111 602	-31 234
<i>Fournisseurs, retenues de garantie</i>	4 340	4 340	0
<i>Fournisseurs, factures non parvenues</i>	132 664	127 141	5 524
Total	6 438 267	4 449 271	1 988 996

NOTE 10 – AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 un montant 10 122 774 DT contre 9 206 677 DT à la clôture de l'exercice précédent qui se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
<i>Personnel, rémunérations dues</i>	224 085	411 391	-187 306
<i>Cotisations de sécurité sociale à payer à la CNSS</i>	1 975 562	1 500 697	474 866
<i>Etat, impôts et taxes à payer</i>	2 334 576	1 746 987	587 590
<i>Associés, dividendes à payer</i>	35 164	30 044	5 121
<i>Charges à payer</i>	5 097 137	5 177 922	-80 785
<i>Créditeurs divers</i>	46 881	60 716	-13 835
<i>Produits constatés d'avance</i>	359 367	199 660	159 708
<i>Provisions courantes pour risques et charges</i>	50 000	50 000	0
<i>Avances sur cession d'immobilisations corporelles</i>	0	29 261	-29 261
Total	10 122 774	9 206 677	916 097

NOTE 11 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 un montant 45 765 179 DT contre 27 286 466 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 18 478 713 DT. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
<i>Echéances à moins d'un an sur Crédits Bancaires</i>	30 793 718	26 421 889	4 371 829
<i>Echéances à moins d'un an sur Crédits Leasing</i>	1 527 105	864 577	662 528
<i>Découverts bancaires</i>	5 944 357	0	5 944 357
<i>Crédits relais</i>	7 500 000	0	7 500 000
Total	45 765 179	27 286 466	18 478 713

NOTE 12 – REVENUS :

Les revenus totalisant au 31 Décembre 2025 la somme de 186 132 547 DT se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2025</i>	<i>Solde au 31/12/2024</i>	<i>Variations</i>
<i>Dividendes</i>	162 212 674	130 808 412	31 404 261
<i>Prestations de Services</i>	23 648 439	22 729 133	919 306
<i>Produits de location</i>	271 434	386 037	-114 603
<i>Total</i>	186 132 547	153 923 582	32 208 965

12.1 Dividendes :

Les dividendes reçus par la société au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	2025
<i>DICK</i>	61 133 490
<i>NUTRIMIX</i>	29 970 665
<i>PREMIX SEBRI</i>	23 060 000
<i>EL MAZRAA</i>	22 899 832
<i>CEDRIA</i>	8 718 750
<i>EL JENENE</i>	4 894 780
<i>YASMINE</i>	4 023 978
<i>POULINA</i>	2 226 770
<i>TDS</i>	1 499 700
<i>ETTAAMIR</i>	1 270 368
<i>SABA</i>	743 295
<i>ASTER TRAINING</i>	638 397
<i>Ennakl Automobiles</i>	586 755
<i>MED FACTOR</i>	399 976
<i>BH Assurances</i>	135 780
<i>Fidelity SICAV</i>	8 854
<i>Dividendes 2025 rattachés au Fonds géré de TDS</i>	1 210
<i>Attijari Obligataire SICAV</i>	69
<i>Maxula Placement SICAV</i>	6
<i>Total</i>	162 212 674

NOTE 13 – CHARGES DE PERSONNEL :

Au 31 Décembre 2025, les charges de personnel présentent un solde de 8 368 018 DT contre 7 460 811 DT au 31 Décembre 2024 se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2025</i>	<i>Solde au 31/12/2024</i>	<i>Variations</i>
<i>Salaires et compléments de salaires</i>	<i>7 183 334</i>	<i>6 420 615</i>	<i>762 719</i>
<i>Charges sociales légales</i>	<i>1 184 684</i>	<i>1 040 196</i>	<i>144 488</i>
<i>Total</i>	<i>8 368 018</i>	<i>7 460 811</i>	<i>907 207</i>

NOTE 14 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 1 519 630 DT contre 1 230 734 DT à la clôture de l'exercice précédent, se présentant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2025</i>	<i>Solde au 31/12/2024</i>	<i>Variations</i>
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (Voir Note 1)</i>	<i>1 519 630</i>	<i>1 230 734</i>	<i>288 895</i>
<i>Total</i>	<i>1 519 630</i>	<i>1 230 734</i>	<i>288 895</i>

NOTE 15 – AUTRES CHARGES D’EXPLOITATION :

Au décembre 2025, les autres charges d’exploitation présentent un solde de 7 090 521 DT contre un solde 6 832 448 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2025</i>	<i>Solde au 31/12/2024</i>	<i>Variations</i>
<i>Achats de fournitures et consommables</i>	351 126	330 434	20 692
<i>Sous-traitance</i>	206 111	307 420	-101 309
<i>Locations</i>	1 127 350	1 151 121	-23 771
<i>Entretien et réparations</i>	285 628	305 273	-19 645
<i>Primes d’assurance</i>	19 011	29 264	-10 253
<i>Rémunérations d’intermédiaires et honoraires</i>	3 156 094	2 976 627	179 467
<i>Publicités, publications et relations publiques</i>	209 371	99 565	109 807
<i>Transport, déplacements et missions</i>	316 219	297 807	18 412
<i>Réceptions</i>	62 388	71 966	-9 579
<i>Abonnements et documentations</i>	58 889	77 749	-18 860
<i>Subventions, cotisations et dons</i>	62 531	7 461	55 070
<i>Frais postaux et de télécommunications</i>	44 903	46 755	-1 851
<i>Impôts et taxes</i>	569 386	513 175	56 211
<i>Charge divers ordinaires</i>	621 513	617 833	3 680
<i>Total</i>	7 090 521	6 832 448	258 073

NOTE 16 – CHARGES FINANCIERES NETTES :

Au 31 Décembre 2025, les charges financières nettes ont totalisé 2 195 000 DT contre une charge nette de 8 011 550 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2025</i>	<i>Solde au 31/12/2024</i>	<i>Variations</i>
<i>Charges d'intérêt</i>	-11 315 301	-11 097 277	-218 024
<i>Pertes de change</i>	-2 503	-7 338	4 834
<i>Gains de change</i>	4 486	-2 356	6 842
<i>Charges nettes sur cessions des titres de participations (Voir Note 5)</i>	0	-24 689 758	24 689 758
<i>Charges nettes sur cessions des titres de placements (i)</i>	-7 871	0	-7 871
<i>Produits nets sur cessions des titres de participation (i) (Voir Notes 2 & 5)</i>	845 842	23 520 806	-22 674 963
<i>Produits nets sur cessions des titres de placements (i)</i>	3 591 491	1 311 311	2 280 180
<i>Produits nets sur cessions des titres de placements rattachées aux fonds gérés (i)</i>	540	0	540
<i>Produits des titres participatifs (i)</i>	4 617 050	2 973 001	1 644 049
<i>Produits des titres participatifs rattachées aux fonds gérés (i)</i>	33 946	29 838	4 648
<i>Autres charges financières</i>	-191 360	-149 115	-42 245
<i>Produits financiers</i>	112 582	86 957	25 625
<i>Intérêts des placements à court terme (i)</i>	116 098	12 380	103 718
<i>Total</i>	-2 195 000	-8 011 550	5 816 550

(i) : Ces éléments devraient être présentés au niveau de la rubrique « Produits de placements ».

NOTE 17 – AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Au 31 Décembre 2025, les autres gains ordinaires présentent un solde de 492 401 DT contre un solde de 456 065 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2025</i>	<i>Solde au 31/12/2024</i>	<i>Variations</i>
<i>Produits nets sur cessions d'immobilisations</i>	-491 917	-456 031	-35 887
<i>Autres produits exceptionnels</i>	-483	-34	-449
<i>Total</i>	-492 401	-456 065	-36 336

NOTE 18 – AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Au 31 Décembre 2025, les autres pertes ordinaires présentent un solde de 71 510 DT contre un solde de 1 324 806 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2025</i>	<i>Solde au 31/12/2024</i>	<i>Variations</i>
<i>Charges nettes sur cessions d'immobilisations</i>	35 306	74 101	-38 795
<i>Autre pertes exceptionnelles</i>	36 204	1 250 705	-1 214 501
<i>Total</i>	71 510	1 324 806	-1 253 296

NOTE 19 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées durant l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

1- Opérations d'achats et de ventes inter groupe :

(Exprimés en TND)

Sociétés du groupe	Au 31/12/2025	
	Achats en HTVA	Ventes et charges communes en HTVA
EL MAZRAA	224 360	5 458 792
DICK	167 933	4 545 353
MED OIL COMPANY	49 070	4 082 643
NUTRIMIX	0	3 875 740
SNA	0	3 730 636
GIPA	0	3 028 251
ALMES	16 807	2 726 033
PARTNER INVESTMENT	0	2 484 015
S.I.D	0	2 112 892
ASTER TRAINING	1 818 408	814 458
TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR	61 000	1 636 539
MBG	0	1 569 512
ZAHRET MORNAG	0	1 382 149
GREEN LABEL OIL	0	1 342 558
CARTHAGO	4 100	1 223 152
PROINJECT	56 000	1 213 322
GAN	14 215	1 130 212
ELIOS	0	1 065 553
GLOBAL TRADING	50 897	1 053 683
YASMINE	0	821 405
UNIPACK	0	793 847

Sociétés du groupe	Au 31/12/2025	
	Achats en HTVA	Ventes et charges communes en HTVA
SAOUEF	0	729 822
CEDRIA	0	715 190
POULINA	0	712 287
BRIQUETERIE JBEL OUEST	0	695 510
MED FACTOR	0	693 876
EL JENENE	0	657 512
PAF	0	644 511
TPAP	0	618 443
SIDI OTHMANE	0	588 647
EL MAZRAA MARKET	489 722	294 384
PAYVAGO	0	461 136
SABA	0	426 024
PREMIX SEBRI	0	418 716
ASTER INFORMATIQUE	392 456	94 525
PPM	0	383 714
SOKAPO	86 741	382 747
BRIQUETERIE BIR MCHERGUA	0	364 554
CHAHRAZED	0	320 233
TECHNOFLEX	0	297 109
SOCIETE D'EQUIPEMENTS	253	275 346
SUD PACK	0	257 730
OASIS	5 700	250 727
AGROBUSINESS	86 164	250 406
LINPACK	0	248 771
ROMULUS VOYAGES	244 069	6 102
NOVA GREEN VOLT	0	214 264
SGTM	0	172 437
TRANSPPOOL	0	169 534
ENNAKL AUTOMOBILES	165 600	0
ENNAJEH	0	158 569
ETTAAMIR	0	156 227
GPL	0	150 805
GAN DISTRIBUTION	8 463	131 797
LE PASSAGE	0	130 343
INDUSTRIE ET TECHNIQUES	259	121 614
TAZOGHRANE	0	92 193
SIGA	0	84 303
TRIANON	0	74 924
ITC	0	68 521
EL BORAQ	0	65 483
MAGHREB INDUSTRIE	0	60 926
PROMETAL PLUS	0	58 885
ESSANAUBAR	11 741	57 172

Sociétés du groupe	Au 31/12/2025	
	Achats en HTVA	Ventes et charges communes en HTVA
POLYPHOS	0	49 200
MED INDUSTRIES	0	48 957
DATAZION	6 216	48 139
STE LES ABATTOIRES DE TUNIS	0	47 266
PRINTPACK	1 778	45 315
CHIFCO	1 200	36 457
STE TUNISIENNE DE COMMERCE	0	32 047
PROVITAL	0	30 383
FMA	0	13 426
E-CAR	0	10 000
SIDI DAOUD	0	9 220
GCC	0	6 426
BIM IN TOUCH	0	6 285
SELMA	0	5 481
SCI	0	4 446
POULINA TRADING	0	3 360
DAKHLA	0	680
TMT	0	550
EL FERDAOUS	0	300
STARMAT	0	250
Total	3 963 150	59 244 943

2- Fonds gérés déposés chez de TDS :

- La société POULINA GROUP HOLDING a placé en 2020 chez la société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR un fonds géré pour un montant de **6 100 000 dinars**. Ce placement a fait l'objet d'une convention de gestion en date du 23 Mars 2020.

- La société POULINA GROUP HOLDING a porté au niveau des charges et produits de l'exercice 2025 les montants suivants se rattachant au fonds géré déposé chez de la société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR :

Désignation	Montant en DT
- Dividendes	1 210
- Revenus des titres participatifs	33 946
- Plus-values sur cessions de titres de placements	540
- Commission de gestion fonds gérés (en Hors taxes)	-61 000

Les créances rattachées à ce fonds géré, portées parmi les immobilisations financières, s'élèvent au 31/12/2025 à 636 911 DT contre 601 215 DT au 31/12/2024.

Les dettes rattachées à ce fonds géré, classées parmi les autres passifs non courants, s'élèvent à -61 651 DT au 31/12/2025, sans variation par rapport à l'exercice 2024.

3- Revenus des titres participatifs :

- La société POULINA GROUP HOLDING détenant 544 titres participatifs société EL MAZRAA pour un montant total de **27 200 000 dinars**, a porté au niveau des produits de l'exercice des intérêts sur titres participatifs au titre de l'exercice 2025 pour un montant de **4 617 050 dinars** non encaissés et portés parmi les produits à recevoir, et ce conformément à la notice d'émission en date du 24 Décembre 2019 tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration de la société EL MAZRAA en date du 24 Décembre 2019. (Voir Note 2).

4- Prêts Comptes courants :

- La société POULINA GROUP HOLDING a consenti à la société AYMAX SERVICES un prêt en compte courant d'un montant de 2 000 000 dinars, ayant fait l'objet d'une convention en date du 26 Décembre 2025 avec une rémunération au taux annuel de 8 %.

Les intérêts relatifs à l'exercice 2025, d'un montant de 889 dinars, ont été comptabilisés au niveau des produits à recevoir.

- La société POULINA GROUP HOLDING a consenti à la société PARTNER INVESTEMENT un prêt en compte courant d'un montant de 5 000 000 dinars, ayant fait l'objet d'une convention en date du 27 Juin 2025 avec une rémunération au taux annuel TMM + 2 %.

Les intérêts relatifs à l'exercice 2025, d'un montant de 32 534 dinars, ont été comptabilisés au niveau des produits à recevoir.

Il est à noter que ce prêt a fait l'objet d'un remboursement intégral le 24 juillet 2025.

NOTE 20 – ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan de la société PGH arrêtés au 31 décembre 2025 :

1- Cautions et garanties données :

Les garanties données sur des crédits bancaires par la société PGH au profit de ses parties liées sont analysées comme suit :

(Exprimés en TND)

Banques	Nature d'engagement	Emprunteuses	Montant de la caution
STB	Cautions solidaire	ALMES	20 000 000
AMEN BANK	Cautions solidaire	ALMES	17 600 000
STB	Cautions solidaire	ALMES	10 000 000
ATB	Cautions solidaire	ALMES	9 100 000
BT	Cautions solidaire	ALMES	8 600 000
UIB	Cautions solidaire	ALMES	8 150 000
BNA	Cautions solidaire	ALMES	8 000 000
ATTIJARI BANK	Cautions solidaire	ALMES	7 350 000
AL BARAKA BANK	Cautions solidaire	ALMES	7 200 656
BANQUE ZITOUNA	Cautions solidaire	ALMES	7 000 000
ABC	Cautions solidaire	ALMES	7 000 000
UBCI	Cautions solidaire	ALMES	6 500 000
QNB	Cautions solidaire	ALMES	6 000 000
BNA	Cautions solidaire	ALMES	5 000 000
ATB	Cautions solidaire	ALMES	4 500 000
BH	Cautions solidaire	ALMES	4 000 000
BT	Cautions solidaire	ALMES	450 000
AMEN BANK	Cautions solidaire	BJO	12 200 000
AMEN BANK	Cautions solidaire	BJO	3 400 000
ATTIJARI BANK	Cautions solidaire	CARTHAGO	10 000 000
BNA	Cautions solidaire	CARTHAGO	6 960 000
STB	Cautions solidaire	CARTHAGO	6 800 000
AMEN BANK	Cautions solidaire	CARTHAGO	6 400 000
ATTIJARI BANK	Cautions solidaire	CARTHAGO	6 000 000
AMEN BANK	Cautions solidaire	CARTHAGO	5 320 000
STB	Cautions solidaire	CARTHAGO	5 000 000
BT	Cautions solidaire	CARTHAGO	3 980 000
BH	Cautions solidaire	CARTHAGO	3 000 000
BNA	Cautions solidaire	CARTHAGO	2 340 000
BT	Cautions solidaire	CARTHAGO	1 750 000
AMEN BANK	Cautions solidaire	CARTHAGO	300 000
BH	Cautions solidaire	CARTHAGO SANITAIRE	18 000 000
AL BARAKA BANK	Cautions solidaire	CEDRIA	5 143 325
STB	Cautions solidaire	CEDRIA	5 000 000
ABC	Cautions solidaire	CEDRIA	5 000 000
UIB	Cautions solidaire	CEDRIA	4 940 000

Banques	Nature d'engagement	Emprunteuses	Montant de la caution
AMEN BANK	Caution solidaire	CEDRIA	4 000 000
QNB	Caution solidaire	CEDRIA	4 000 000
QNB	Caution solidaire	CEDRIA	3 800 000
ATB	Caution solidaire	CEDRIA	3 780 000
AMEN BANK	Caution solidaire	CEDRIA	3 350 000
BNA	Caution solidaire	CEDRIA	3 350 000
BNA	Caution solidaire	CEDRIA	2 500 000
BANQUE ZITOUNA	Caution solidaire	CEDRIA	2 000 000
STB	Caution solidaire	CEDRIA	1 030 000
UBCI	Caution solidaire	CEDRIA	760 000
AMEN BANK	Caution solidaire	CHAHRAZED	1 750 000
BNA	Caution solidaire	CHAHRAZED	1 500 000
BIAT	Caution solidaire	CHIFCO	3 300 000
BIAT	Caution solidaire	CHIFCO	1 280 000
UIB	Caution solidaire	DICK	13 500 000
BIAT	Caution solidaire	DICK	10 000 000
BNA	Caution solidaire	DICK	10 000 000
ATB	Caution solidaire	DICK	8 700 000
BIAT	Caution solidaire	DICK	7 500 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	DICK	7 000 000
AMEN BANK	Caution solidaire	DICK	5 150 000
BNA	Caution solidaire	DICK	4 100 000
BNA	Caution solidaire	DICK	4 000 000
UIB	Caution solidaire	DICK	3 500 000
BT	Caution solidaire	DICK	2 625 000
BT	Caution solidaire	DICK	2 025 000
AMEN BANK	Caution solidaire	DICK	1 600 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	DICK	1 250 000
BT	Caution solidaire	EL JENENE	25 000 000
BTK	Caution solidaire	EL JENENE	5 000 000
ATB	Caution solidaire	EL JENENE	3 250 000
UIB	Caution solidaire	EL JENENE	2 250 000
BTK	Caution solidaire	EL JENENE	1 000 000
BIAT	Caution solidaire	EL MAZRAA	10 000 000
STB	Caution solidaire	EL MAZRAA	7 500 000
BNA	Caution solidaire	EL MAZRAA	7 100 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	EL MAZRAA	7 000 000
BIAT	Caution solidaire	EL MAZRAA	6 000 000
ATB	Caution solidaire	EL MAZRAA	5 000 000
BT	Caution solidaire	EL MAZRAA	4 800 000
STB	Caution solidaire	EL MAZRAA	4 630 000
BIAT	Caution solidaire	EL MAZRAA	4 500 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	EL MAZRAA	3 500 000
AMEN BANK	Caution solidaire	EL MAZRAA	3 060 000
BTK	Caution solidaire	EL MAZRAA	3 000 000
BIAT	Caution solidaire	EL MAZRAA	2 880 000
AMEN BANK	Caution solidaire	EL MAZRAA	1 710 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	EL MAZRAA	1 050 000

Banques	Nature d'engagement	Emprunteuses	Montant de la caution
BTK	Caution solidaire	EL MAZRAA	500 000
UIB	Caution solidaire	ENNAJEH	2 500 000
BIAT	Caution solidaire	ENNAJEH	1 460 000
BIAT	Caution solidaire	ESSANA OUBER	560 000
AMEN BANK	Caution solidaire	ESSANA OUBER	510 000
BNA	Caution solidaire	ETTAMIR	4 000 000
STB	Caution solidaire	GAN	10 000 000
BNA	Caution solidaire	GAN	9 940 000
STB	Caution solidaire	GAN	8 225 000
UIB	Caution solidaire	GAN	6 120 000
BIAT	Caution solidaire	GAN	5 450 000
BT	Caution solidaire	GAN	5 000 000
ATB	Caution solidaire	GAN	4 885 000
BT	Caution solidaire	GAN	4 640 000
BTE	Caution solidaire	GAN	4 500 000
ATB	Caution solidaire	GAN	4 225 000
UIB	Caution solidaire	GAN	3 000 000
BNA	Caution solidaire	GAN	2 710 000
QNB	Caution solidaire	GAN	2 000 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	GAN	1 070 000
BNA	Caution solidaire	GAN DISTRIBUTION	4 875 000
BANQUE ZITOUNA	Caution solidaire	GAN DISTRIBUTION	2 000 000
BANQUE ZITOUNA	Caution solidaire	GAN DISTRIBUTION	2 000 000
BANQUE ZITOUNA	Caution solidaire	GAN DISTRIBUTION	2 000 000
UIB	Caution solidaire	GIPA	17 000 000
STB	Caution solidaire	GIPA	12 500 000
BNA	Caution solidaire	GIPA	10 000 000
BIAT	Caution solidaire	GIPA	8 950 000
AMEN BANK	Caution solidaire	GIPA	5 220 000
STB	Caution solidaire	GIPA	4 900 000
BT	Caution solidaire	GIPA	3 120 000
BH	Caution solidaire	GIPA	3 000 000
BH	Caution solidaire	GIPA	2 800 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	GIPA	1 420 000
BT	Caution solidaire	GIPA	1 400 000
BT	Caution solidaire	GIPA	440 000
BIAT	Caution solidaire	GPL	3 930 000
BT	Caution solidaire	GPL	2 020 000
BNA	Caution solidaire	GPL	1 935 000
UBCI	Caution solidaire	GREEN LABEL OIL	15 500 000
BIAT	Caution solidaire	GREEN LABEL OIL	8 000 000
AMEN BANK	Caution solidaire	GREEN LABEL OIL	7 500 000
ATB	Caution solidaire	GREEN LABEL OIL	6 000 000
BIAT	Caution solidaire	GREEN LABEL OIL	6 000 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	GREEN LABEL OIL	5 500 000
AMEN BANK	Caution solidaire	GREEN LABEL OIL	3 700 000
AMEN BANK	Caution solidaire	INDUSTRIE ET TECHNIQUES	1 000 000
BIAT	Caution solidaire	LINPACK	3 520 000

Banques	Nature d'engagement	Emprunteuses	Montant de la caution
BIAT	Caution solidaire	LINPACK	1 800 000
AMEN BANK	Caution solidaire	LINPACK	950 000
STB	Caution solidaire	MBG	15 000 000
BNA	Caution solidaire	MBG	14 760 000
UIB	Caution solidaire	MBG	14 758 000
STB	Caution solidaire	MBG	10 000 000
UIB	Caution solidaire	MBG	9 000 000
STB	Caution solidaire	MBG	8 000 000
STB	Caution solidaire	MBG	7 270 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	MBG	7 000 000
STB	Caution solidaire	MBG	6 430 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	MBG	6 180 000
AMEN BANK	Caution solidaire	MBG	5 880 000
AMEN BANK	Caution solidaire	MBG	4 650 000
BTK	Caution solidaire	MBG	3 100 000
BTK	Caution solidaire	MBG	3 000 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	MBG	2 650 000
STB	Caution solidaire	MBG	1 200 000
AMEN BANK	Caution solidaire	MBG	300 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	MED FACTOR	5 500 000
BNA	Caution solidaire	MED INDUSTRIES	1 960 000
BNA	Caution solidaire	MED INDUSTRIES	1 260 000
UIB	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	19 200 000
STB	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	15 000 000
AMEN BANK	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	14 125 000
QNB	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	12 500 000
BNA	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	12 150 000
BIAT	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	10 770 000
ATB	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	9 380 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	8 600 000
BTK	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	8 500 000
QNB	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	7 500 000
BTK	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	7 500 000
BT	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	6 900 000
BNA	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	5 850 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	5 400 000
AL BARAKA BANK	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	5 143 325
BIAT	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	5 100 000
QNB	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	5 000 000
ABC	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	5 000 000
BT	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	4 870 000
UIB	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	4 000 000
AL BARAKA BANK	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	3 105 677
BNA	Caution solidaire	MED OIL COMPANY	1 450 000
AMEN BANK	Caution solidaire	NUTRIMIX	20 500 000
BIAT	Caution solidaire	NUTRIMIX	16 625 000
ATB	Caution solidaire	NUTRIMIX	15 500 000
BNA	Caution solidaire	NUTRIMIX	11 375 000

Banques	Nature d'engagement	Emprunteuses	Montant de la caution
BNA	Caution solidaire	NUTRIMIX	10 375 000
BIAT	Caution solidaire	NUTRIMIX	10 000 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	NUTRIMIX	9 500 000
QNB	Caution solidaire	NUTRIMIX	8 000 000
BANQUE ZITOUNA	Caution solidaire	NUTRIMIX	8 000 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	NUTRIMIX	6 250 000
BH	Caution solidaire	NUTRIMIX	6 100 000
BNA	Caution solidaire	NUTRIMIX	5 250 000
AMEN BANK	Caution solidaire	NUTRIMIX	5 000 000
BNA	Caution solidaire	NUTRIMIX	5 000 000
QNB	Caution solidaire	NUTRIMIX	3 000 000
BT	Caution solidaire	NUTRIMIX	2 100 000
BH	Caution solidaire	NUTRIMIX	2 000 000
BIAT	Caution solidaire	OASIS	1 050 000
BNA	Caution solidaire	PAF	11 550 000
STB	Caution solidaire	PAF	10 000 000
AMEN BANK	Caution solidaire	PAF	5 660 000
BIAT	Caution solidaire	PAF	5 440 000
BTK	Caution solidaire	PAF	5 000 000
BIAT	Caution solidaire	PAF	4 000 000
UIB	Caution solidaire	PAF	3 650 000
STB	Caution solidaire	PAF	3 275 000
UBCI	Caution solidaire	PAF	3 100 000
BTK	Caution solidaire	PAF	3 000 000
BH	Caution solidaire	PAF	2 200 000
AMEN BANK	Caution solidaire	PAF	300 000
STB	Caution solidaire	POULINA	5 000 000
BNA	Caution solidaire	POULINA	4 950 000
AMEN BANK	Caution solidaire	POULINA	4 000 000
BANQUE ZITOUNA	Caution solidaire	POULINA	3 000 000
AMEN BANK	Caution solidaire	POULINA	300 000
AMEN BANK	Caution solidaire	PPM	11 000 000
UIB	Caution solidaire	PPM	5 000 000
AMEN BANK	Caution solidaire	PPM	2 500 000
UIB	Caution solidaire	PPM	1 600 000
BNA	Caution solidaire	PPM	1 000 000
BH	Caution solidaire	PREMIX	6 100 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	PREMIX	2 800 000
ABC	Caution solidaire	PROINJECT	5 000 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	PROINJECT	4 530 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	SABA	6 000 000
BNA	Caution solidaire	SABA	2 800 000
BIAT	Caution solidaire	SABA	1 170 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SABA	690 000
UIB	Caution solidaire	SAOUEF	10 000 000
ATB	Caution solidaire	SAOUEF	7 500 000
BIAT	Caution solidaire	SAOUEF	3 700 000
ATB	Caution solidaire	SAOUEF	3 500 000

Banques	Nature d'engagement	Emprunteuses	Montant de la caution
BIAT	Caution solidaire	SGTM	5 280 000
BTK	Caution solidaire	SGTM	700 000
BNA	Caution solidaire	SGTM	640 000
BNA	Caution solidaire	SIGA	2 460 000
STB	Caution solidaire	SNA	20 000 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SNA	17 450 000
BNA	Caution solidaire	SNA	14 000 000
BNA	Caution solidaire	SNA	13 250 000
STB	Caution solidaire	SNA	12 500 000
BH	Caution solidaire	SNA	12 000 000
UIB	Caution solidaire	SNA	10 240 000
ATB	Caution solidaire	SNA	10 050 000
BIAT	Caution solidaire	SNA	10 000 000
BT	Caution solidaire	SNA	9 750 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	SNA	9 750 000
AL BARAKA BANK	Caution solidaire	SNA	8 229 321
BT	Caution solidaire	SNA	7 500 000
ABC	Caution solidaire	SNA	7 000 000
QNB	Caution solidaire	SNA	7 000 000
BNA	Caution solidaire	SNA	5 000 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SNA	5 000 000
BANQUE ZITOUNA	Caution solidaire	SNA	5 000 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	SNA	4 700 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	SNA	4 536 000
BH	Caution solidaire	SNA	4 000 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	SNA	3 500 000
UBCI	Caution solidaire	SNA	3 000 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	7 420 000
BIAT	Caution solidaire	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	5 100 000
BIAT	Caution solidaire	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	2 680 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	2 640 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	1 880 000
BIAT	Caution solidaire	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	1 200 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	800 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	400 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	240 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SOKAPO	1 300 000
AMEN BANK	Caution solidaire	SOKAPO	720 000
AMEN BANK	Caution solidaire	STE TUNISIENNE DE COMMERCE	1 200 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	TAZOGHRANE	3 500 000
BIAT	Caution solidaire	TECHNOFLEX	4 140 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	T'PAP	6 250 000
BIAT	Caution solidaire	T'PAP	5 360 000
BNA	Caution solidaire	T'PAP	3 000 000
BIAT	Caution solidaire	TRANSPPOOL	2 000 000
BIAT	Caution solidaire	TRANSPPOOL	2 000 000
BIAT	Caution solidaire	TRANSPPOOL	700 000
BT	Caution solidaire	TRANSPPOOL	300 000

Banques	Nature d'engagement	Emprunteuses	Montant de la caution
BIAT	Caution solidaire	TRIANON	15 000 000
STB	Caution solidaire	UNIPACK	10 000 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	UNIPACK	4 500 000
BH	Caution solidaire	UNIPACK	3 300 000
ATB	Caution solidaire	UNIPACK	2 880 000
ATTIJARI BANK	Caution solidaire	UNIPACK	1 745 000
BT	Caution solidaire	UNIPACK	800 000
UIB	Caution solidaire	YASMINE	6 000 000
UIB	Caution solidaire	YASMINE	2 000 000
BIAT	Caution solidaire	ZAHRET MORNAG	1 500 000
BT	Caution solidaire	ZAHRET MORNAG	1 000 000
UBCI	Caution solidaire	ZAHRET MORNAG	250 000
Total			1 618 061 304

2- Nantissements des titres de participation donnés et garanties reçues sous la forme de nantissements de titres de participations :

Banques	Société Emprunteuses	Montant du crédit en DT	Propriétaire des titres	Titres	Nature de l'engagement
ATTIJARI BANK	PGH	10 000 000	PGH	SNA	Nantissement
				ALMES	Nantissement
				EL MAZRAA	Nantissement
			SPI	SFBT	Garantie reçue
ATTIJARI BANK	PGH	40 000 000	PGH	PREMIX	Nantissement
				NUTRIMIX	Nantissement
			SPI	PF MAC N° 63834	Garantie reçue
BANQUE ZITOUNA	PGH	10 465 500	PGH	CARTHAGO	Nantissement
				SNA	Nantissement
				ALMES	Nantissement
				GAN	Nantissement
				MBG	Nantissement
BANQUE ZITOUNA	PGH	21 413 200	PGH	CARTHAGO	Nantissement
				SNA	Nantissement
BIAT	PGH	10 000 000	SPI	SFBT	Garantie reçue
BIAT	PGH	37 000 000	SPI	SFBT	Garantie reçue
ATTIJARI BANK	PGH	20 000 000	SPI	SFBT	Garantie reçue
				ENNAKL	Garantie reçue
ATB	PGH	37 000 000	SPI	FCP MAC HORIZON 2032	Garantie reçue
				FCP MAC HORIZON 2033	Garantie reçue
Total		185 878 700			

NOTE 21 – INFORMATIONS LIEES A LA DURABILITE (ESG et au MACF) :

En application des communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, nous vous présentons des informations résumées, destinées à renseigner les utilisateurs des états financiers individuels de la société Poulina Group Holding arrêtés au 31 décembre 2025 sur l'impact des facteurs ESG, RSE et du mécanisme de d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

La société « Poulina Group Holding » étant une Holding financière, son activité se limitant à la gestion des participations dans le groupe, l'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres, les facteurs ESG Auxquels elle est exposée sont limités.

La société PGH n'est pas exposée directement à un risque lié à MACF applicable en 2026 aux importations de certains produits dans l'Union Européenne.

La société PGH n'a pas identifié au 31 décembre 2025 d'enjeu ESG (Environnemental, Social, de Gouvernance) significatif susceptible d'avoir un impact sur sa situation financière, sa performance, la continuité de son exploitation ou ses perspectives.

**RAPPORT GENERAL
DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis des auditeurs indépendants
Etats financiers individuels
Exercice clos au 31 Décembre 2025**

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires,
Société POULINA GROUP HOLDING S.A.,**

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société POULINA GROUP HOLDING qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total net de bilan de **904 843 539** dinars, des capitaux propres positifs de **740 179 200** dinars y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **166 202 620** dinars et un flux de trésorerie provenant de l'exploitation de **168 385 339** dinars.

1. Opinion :

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société POULINA GROUP HOLDING au 31 Décembre 2025, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importantes dans l'audit des états financiers individuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

➤ **Evaluation des titres de participation :**

Au 31 décembre 2025, le portefeuille des titres de participation détenus directement par la société PGH s'élève à **789 526 374** dinars. En raison de l'importance de cette rubrique du bilan (voir la **Note 2** en annexe aux états financiers), nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé d'audit.

Les titres de participation sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition. A la date de clôture, cette valeur est rapprochée de la valeur d'usage des dits titres, telle que définie par la Norme Comptable « NCT 07 » relative aux placements. La valeur d'usage des participations à long terme est appréciée par la direction de la société en se basant sur différents facteurs prévus par la norme « NCT 7 » relative aux placements tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

En réponse, nous avons mis en place des procédures permettant d'apprécier la valorisation de ces participations à la date de clôture. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- Apprécier la valeur d'usage des participations en se basant sur les différents facteurs retenus par la norme comptable 7 relative aux placements ;
- Rapprocher les valeurs calculées par nos soins avec celle retenues par la direction et vérifier l'existence d'éventuelles provisions sur les titres de participation.

4. Rapport du conseil d'administration :

La responsabilité de ce rapport de l'exercice 2025 incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers individuels ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous en avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers individuels :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers individuels conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers individuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers individuels, c'est au conseil d'administration de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers individuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers individuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'Article 3 de la Loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de

son efficacité et de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers individuels. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'Article 19 du Décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 avril 2026,

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

**SAECO Consulting
Elyes BEN M'BAREK**

**Expert-Partners
Salah MEZIOU**

**RAPPORT SPECIAL
DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis d'auditeurs indépendants
Etats financiers individuels
Exercice clos au 31 Décembre 2025**

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires,
Société POULINA GROUP HOLDING S.A,**

En application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par lesdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les opérations réalisées dans le cadre des articles précités se présentent comme suit :

1- Souscriptions, acquisitions et cessions des titres de participation :

Les souscriptions, les acquisitions et les cessions de titres de participation et de placements dans les sociétés du groupe ainsi que les dividendes reçus sont présentés aux **Notes 2, 5 et 12.1** annexées aux états financiers. Le montant total des acquisitions et souscriptions de titres de participation des sociétés du groupe réalisées en 2025 s'élève à **159 331 818** dinars.

Le montant total des titres de participations des sociétés du groupe cédés en 2025 s'élève à **10 997 658** dinars pour un prix de cession de **11 843 500** dinars.

Le montant total des titres de placements des sociétés du groupe cédés en 2025 s'élève à **43 456 036** dinars pour un prix de cession de **46 446 122** dinars.

2- Engagements de la société envers les dirigeants :

- La rémunération brute annuelle servie au Directeur Général au titre de l'exercice 2025, à travers une filiale de la société PGH, s'élève à **600 000 dinars**.
- Les jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration en 2025 conformément à la décision de l'AGO du 11 Juin 2025 s'élèvent à **270 000 dinars** en brut.
- La rémunération brute allouée au comité permanent en 2025 conformément à la décision de l'AGO du 11 Juin 2025 s'élèvent à **70 000 dinars**.

3- Crédits bancaires :

Le 29 décembre 2025, à la suite de l'autorisation du conseil d'administration en date du 21 Novembre 2025, la société PGH a contracté un crédit bancaire auprès d'Attijari Bank selon les modalités suivantes :

- Montant : 40 000 000 dinars ;
- Durée : 4 ans et 8 mois ;
- Taux d'intérêt : TMM + 1,1 %.

L'encours relatif à ce crédit s'élève au 31 Décembre 2025 à 40 000 000 dinars. Les intérêts supportés sur ce crédit, inscrits parmi les charges à payer au 31 Décembre 2025 s'élèvent à 19 089 Dinars.

4- Achats, ventes et charges communes réalisées avec les parties liées :

Les opérations d'achats et de ventes ainsi que la répartition des charges communes réalisées par la société PGH avec ses parties liées sont présentées dans la **Note 19** du présent rapport, relative aux informations sur les parties liées. Le montant total des ventes ainsi que la répartition des charges communes réalisées en 2025 s'élèvent à **59 244 943 dinars (H.TVA)**. Celui des achats réalisés auprès des parties liées de la société est de **3 963 150 dinars (H.TVA)**.

5- Fonds gérés déposés chez de TDS :

- La société POULINA GROUP HOLDING a placé en 2020 chez la société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR un fonds géré pour un montant de **6 100 000 dinars**. Ce placement a fait l'objet d'une convention de gestion en date du 23 Mars 2020.
- La société POULINA GROUP HOLDING a porté au niveau des charges et produits de l'exercice 2025 les montants suivants se rattachant au fonds géré déposé chez de la société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR :

Désignation	Montant en DT
- Dividendes	1 210
- Revenus des titres participatifs	33 946
- Plus-values sur cessions de titres de placements	540
- Commission de gestion fonds gérés (en Hors taxes)	-61 000

Les créances rattachées à ce fonds géré, portées parmi les immobilisations financières, s'élèvent au 31/12/2025 à 636 911 DT contre 601 215 DT au 31/12/2024.

Les dettes rattachées à ce fonds géré, classées parmi les autres passifs non courants, s'élèvent à - 61 651 DT au 31/12/2025, sans variation par rapport à l'exercice 2024.

6- Revenus des titres participatifs :

- La société POULINA GROUP HOLDING détenant 544 titres participatifs société EL MAZRAA pour un montant total de **27 200 000 dinars**, a porté au niveau des produits de l'exercice des intérêts sur titres participatifs au titre de l'exercice 2025 pour un montant de **4 617 050 dinars** non encaissés et portés parmi les produits à recevoir, et ce conformément à la notice d'émission en date du 24 Décembre 2019

tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration de la société EL MAZRAA en date du 24 Décembre 2019. (Voir Note 2).

7- Prêts Comptes courants :

- La société POULINA GROUP HOLDING a consenti à la société AYMAX SERVICES un prêt en compte courant d'un montant de 2 000 000 dinars, ayant fait l'objet d'une convention en date du 26 Décembre 2025 avec une rémunération au taux annuel de 8 %.

Les intérêts relatifs à l'exercice 2025, d'un montant de 889 dinars, ont été comptabilisés au niveau des produits à recevoir.

- La société POULINA GROUP HOLDING a consenti à la société PARTNER INVESTEMENT un prêt en compte courant d'un montant de 5 000 000 dinars, ayant fait l'objet d'une convention en date du 27 Juin 2025 avec une rémunération au taux annuel TMM + 2 %.

Les intérêts relatifs à l'exercice 2025, d'un montant de 32 534 dinars, ont été comptabilisés au niveau des produits à recevoir.

Il est à noter que ce prêt a fait l'objet d'un remboursement intégral le 24 juillet 2025.

8- Cautions et garanties données et reçues au profit ou par des parties liées :

- Les garanties données sur des crédits bancaires par la société PGH au profit de ses parties liées s'élèvent à **1 618 061 304** dinars. Le détail de ces cautions est présenté à la **Note 20** annexée aux états financiers.

- Les nantissements de titres de participation donnés par la société PGH en garantie de ses crédits bancaires ainsi que les garanties reçues sous la forme de nantissements sur titres auprès de ses parties liées s'élèvent à **185 878 700 dinars**. Le détail de ces nantissements est présenté à la **Note 20** annexée aux états financiers.

D'autre part, au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 28 avril 2026,

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

SAECO Consulting
Elyes BEN M'BAREK

Expert-Partners
Salah MEZIOU



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « Tunisie Valeurs Asset Management » gestionnaire de
« FCP VALEURS CEA »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS CEA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 76.521.656, un actif net de D : 70.707.904 et un bénéfice de D : 15.691.031.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP VALEURS CEA », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP VALEURS CEA » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

FCP VALEURS CEA

Immeuble INTEGRA
Centre Urbain Nord , cité Mahrajène, 1082 Tunis

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Bilan

Etat de résultat

Etat de variation de l'actif net

Notes aux états financiers

FCP VALEURS CEA**Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord
Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis****BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>73 201 396</u>	<u>60 201 611</u>
Actions et droits rattachés		60 527 978	50 706 023
Obligations et valeurs assimilées		12 673 418	9 495 588
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 277 996</u>	<u>848 221</u>
Placements monétaires	5	3 277 996	-
Disponibilités		-	848 221
Créances d'exploitation	6	<u>42 264</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>76 521 656</u>	<u>61 049 831</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	3 444 119	956 215
Autres créditeurs divers	8	2 369 633	23 580
TOTAL PASSIF		<u>5 813 752</u>	<u>979 794</u>
ACTIF NET			
Capital	9	72 195 183	59 247 847
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		(1 487 279)	822 190
ACTIF NET		<u>70 707 904</u>	<u>60 070 037</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>76 521 656</u>	<u>61 049 831</u>

FCP VALEURS CEA**Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord
Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis****ETAT DE RESULTAT**
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 746 902	2 591 754
Dividendes		2 237 462	2 181 652
Revenus des obligations et valeurs assimilées		509 440	410 102
Revenus des placements monétaires	11	52 528	51 218
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 799 430	2 642 973
Charges de gestion des placements	12	(4 278 537)	(1 698 938)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(1 479 107)	944 034
Autres charges	13	(84 899)	(76 424)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 564 006)	867 610
Régularisation du résultat d'exploitation		76 727	(45 420)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(1 487 279)	822 190
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(76 727)	45 420
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 864 096	6 437 652
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		4 426 752	25 401
Frais de négociation de titres		(35 811)	(37 613)
RESULTAT DE L'EXERCICE		15 691 031	7 293 050

FCP VALEURS CEA**Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord****Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis****ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>15 691 031</u>	<u>7 293 050</u>
Résultat d'exploitation	(1 564 006)	867 610
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 864 096	6 437 652
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 426 752	25 401
Frais de négociation de titres	(35 811)	(37 613)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(5 053 164)</u>	<u>(4 282 088)</u>
Souscriptions		
- Capital	35 900 937	31 349 015
- Régularisation des sommes non distribuables	4 615 010	282 409
- Régularisation des sommes distribuables	(78 704)	1 450 881
Rachats		
- Capital	(40 388 193)	(35 249 972)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 257 646)	(494 524)
- Régularisation des sommes distribuables	155 432	(1 619 897)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>10 637 867</u>	<u>3 010 963</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	60 070 037	57 059 074
En fin de l'exercice	70 707 904	60 070 037
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	2 089 797	2 248 385
En fin de l'exercice	1 931 522	2 089 797
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>36,607</u>	<u>28,744</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>27,35%</u>	<u>13,27%</u>

FCP VALEURS CEA

Immeuble INTEGRA- Centre Urbain Nord
Tunis Mahrajène, 1082-Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP VALEURS CEA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de l' « AMEN BANK » et la société « TUNISIE VALEURS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 mars 2007.

Le fonds a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 06 Avril 2007.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP VALEURS CEA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant « Tunisie Valeurs Asset Management ». Ex « BIAT asset management »

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 73.201.396 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Actions & droits rattachés		37 862 833	60 527 978	85,60%
	Actions		37 862 765	60 527 850	85,60%
TN0003400058	AMEN BANK	112 000	4 824 898	5 570 768	7,88%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	47 242	2 104 115	3 153 545	4,46%
TN0001800457	BIAT	50 704	3 248 306	5 602 437	7,92%
TN0002200053	BT	143 500	964 100	907 064	1,28%
TN0007670011	DELICE HOLDING	458 000	3 347 828	5 891 712	8,33%
TN0007510019	LAND OR	148 400	1 305 697	2 191 126	3,10%
TN0007620016	MPBS	331 400	689 661	2 892 459	4,09%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	340 904	2 703 237	2 984 614	4,22%
TN0007610017	SAH LILAS	472 000	4 135 227	6 515 488	9,21%
TN0007550015	CITY CARS	69 424	875 597	1 367 097	1,93%
TN0001100254	SFBT	60 000	786 608	751 140	1,06%
TN0001400704	SPDIT SICAF	83 628	1 039 862	1 057 309	1,50%
TN0006560015	SOTUVER	182 254	1 277 998	2 517 110	3,56%
TN0006060016	STAR	109 231	3 625 216	6 966 862	9,85%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	38 203	394 533	1 586 112	2,24%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	21 000	696 099	688 926	0,97%
TN0007270010	TPR	511 299	2 342 785	5 877 893	8,31%
TN0007380017	TUNIS RE	700	4 792	7 102	0,01%
TN0005700018	P.G.H	152 500	2 379 970	2 796 240	3,95%
TN0003900107	UIB	19 457	462 369	481 113	0,68%
TN0007720014	UNIMED	76 277	653 866	721 733	1,02%
	Droits		68	129	0,00%
TN823JXM7T75	ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	10	68	129	0,00%
	Bons de Trésor Assimilables		11 816 589	12 673 418	17,92%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	500	499 986	516 420	0,73%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	1 840	1 839 948	1 903 743	2,69%
TN0008000721	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	1 500	1 462 347	1 563 443	2,21%
TN0008000721	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	1 344	1 310 263	1 403 072	1,98%
TN0008000770	BTA 09 DÉCEMBRE 2027 7.3%	2 200	1 993 200	2 143 548	3,03%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	1 500	1 354 500	1 439 392	2,04%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	700	638 429	727 256	1,03%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	500	456 021	519 477	0,73%
TNCYAUILJ413	BTA 9,87% 08 JANVIER 2032	2 100	2 133 390	2 325 605	3,29%
TNLRQIPOOJY4	BTA 13 SEPTEMBRE 2029 9%	130	128 505	131 462	0,19%
	Total		49 679 422	73 201 396	103,53%

FCP VALEURS CEA

**Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord
Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	51 844 548	143 407	8 213 656	60 201 611	
Reclassement Actions SYPHAX AIRLINES	(1 951 549)		1 951 549	-	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	16 385 469			16 385 469	
Bon de Trésor Assimilables	7 374 439			7 374 439	
Cessions de l'exercice					
Actions	(19 572 311)			(19 572 311)	4 097 727
Bon de Trésor Assimilables	(4 401 174)			(4 401 174)	329 026
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres			12 864 096	12 864 096	
Variation des Intérêts courus nets		349 267		349 267	
Soldes au 31 décembre 2025	49 679 422	492 674	23 029 301	73 201 396	4 426 752

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 3.277.996 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	3 263 965	3 277 996	4,64%
TOTAL	3 263 965	3 277 996	4,64%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		4,28%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 42.264 contre un solde nul au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Vente de titres à encaisser	42 242	-
Actions SYPHAX AIRLINES (*)	1 951 549	-
(Moins) Dépréciation Actions SYPHAX AIRLINES (*)	(1 951 549)	-
Autres	22	-
Total	<u>42 264</u>	<u>-</u>

(*): présenté au 31/12/2024 en portefeuille titres parmi les actions de sociétés.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 3.444.119 contre D : 956.215 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	3 371 348	885 659
Rémunération du distributeur	68 271	59 213
Rémunération du dépositaire	4 499	11 343
Total	<u>3 444 119</u>	<u>956 215</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 2.369.633 contre D : 23.580 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	5 936	5 149
Retenues à la source (1)	7 952	-
Solde des souscriptions rachats de la dernière journée (2)	904 334	-
Achat de titres à décaisser	1 431 520	-
Honoraires du commissaire aux comptes	19 889	18 431
Autres	3	-
Total	<u>2 369 633</u>	<u>23 580</u>

(1): présenté au 31/12/2024 en rémunération du dépositaire.

(2): présenté au 31/12/2024 en disponibilités.

FCP VALEURS CEA**Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord****Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis****Note 7 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	59 247 847
Nombre de parts	2 089 797
Nombre de copropriétaires	4 112

Souscriptions réalisées

Montant	35 900 937
Nombre de parts émises	1 266 302
Nombre de copropriétaires nouveaux	661

Rachats effectués

Montant	(40 388 193)
Nombre de parts rachetées	(1 424 577)
Nombre de copropriétaires sortants	(1 155)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 864 096
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 426 752
Régularisation des sommes non distribuables	(580 366)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	822 190
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(62 270)
Frais de négociation de titres	(35 811)

Capital au 31-12-2025

Montant	72 195 183
Nombre de parts	1 931 522
Nombre de copropriétaires	3 618

(A) Selon décision du conseil d'administration du 23 Mars 2025

FCP VALEURS CEA

Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord

Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 2.746.902 contre D : 2.591.754 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
<u>Dividendes</u>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 237 462	2 181 652
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des BTA	509 440	410 102
TOTAL	2 746 902	2 591 754

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 52.528 contre D : 51.218 au 31 décembre 2024 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D : 4.278.537 contre D : 1.698.938 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	161 461	144 335
Rémunération variable du gestionnaire	3 356 507	872 808
Rémunération du distributeur	742 720	663 945
Rémunération du dépositaire	17 850	17 850
Total	4 278 537	1 698 938

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 84.899 contre D : 76.424 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	64 579	57 683
Honoraires du commissaire aux comptes	19 889	18 431
Autres	431	310
Total	84 899	76 424

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	1,449	1,265	1,100	1,073	0,882
Charges de gestion des placements	(2,215)	(0,813)	(0,343)	(0,328)	(0,321)
Revenus net des placements	<u>(0,766)</u>	<u>0,452</u>	<u>0,757</u>	<u>0,744</u>	<u>0,561</u>
Autres charges	(0,044)	(0,037)	(0,032)	(0,032)	(0,029)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(0,810)</u>	<u>0,415</u>	<u>0,725</u>	<u>0,713</u>	<u>0,532</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,040	(0,022)	0,055	0,008	0,087
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(0,770)</u>	<u>0,393</u>	<u>0,780</u>	<u>0,720</u>	<u>0,619</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6,660	3,081	1,049	0,130	0,082
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,292	0,012	(0,366)	0,141	0,249
Frais de négociation de titres	(0,019)	(0,018)	(0,008)	(0,049)	(0,041)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>8,933</u>	<u>3,075</u>	<u>0,675</u>	<u>0,222</u>	<u>0,290</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>8,124</u>	<u>3,490</u>	<u>1,400</u>	<u>0,935</u>	<u>0,822</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>8,933</u>	<u>3,075</u>	<u>0,675</u>	<u>0,222</u>	<u>0,290</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,301)	(0,102)	0,070	(0,077)	0,086
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>8,633</u>	<u>2,973</u>	<u>0,745</u>	<u>0,144</u>	<u>0,375</u>
Valeur liquidative	36,607	28,744	25,378	23,853	22,998
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	6,78%	3,00%	1,39%	1,40%	1,43%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,13%	0,14%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(2,36%)	1,45%	3,17%	3,07%	2,75%

FCP VALEURS CEA
Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord
Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis

14.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion du FCP " VALEURS CEA" est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 24 décembre 2021. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS.

"TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT" a instauré à partir du 24 décembre 2021 une commission de surperformance applicable dès que le fonds réalise un rendement supérieur à 8%. Cette commission, calculée après déduction de tous les frais et commissions, est de 20% HT par an de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimum de 8%.

Rémunération du distributeur :

La distribution du FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 1,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L' "AMEN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 5.000 HT dinars et un maximum de 15.000 HT dinars par an.

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos au 31 Décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 19 mars 2026

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
PORTEFEUILLE TITRES	AC1	10 991 446	6 663 672
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		10 307 533	6 604 924
TITRES DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		683 913	58 748
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	5 790 234	4 224 525
PLACEMENTS MONETAIRES		4 855 400	3 483 030
DISPONIBILITES		934 834	741 495
CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	-	-
TOTAL ACTIF		16 781 680	10 888 197
PASSIF			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	711 233	229 803
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	14 604	12 140
TOTAL PASSIF	PA	725 837	241 943
ACTIF NET			
CAPITAL	CP1	16 332 282	10 500 450
SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-276 439	145 804
RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-286 795	145 803
REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		10 356	-
SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		1	1
ACTIF NET		16 055 843	10 646 254
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 781 680	10 888 197

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	335 022	304 812
REVENUS DES ACTIONS		335 022	304 812
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		-	-
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	335 121	257 470
REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		214 668	50 906
REVENUS DES DEPOTS A TERME		1 640	1 550
REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		106 464	2 297
REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		12 349	202 717
Total des REVENUS DES PLACEMENTS		670 143	562 282
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-930 023	-393 146
REVENU NET DES PLACEMENTS		-259 880	169 136
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-26 916	-23 333
RESULTAT D'EXPLOITATION		-286 795	145 803
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		10 356	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-276 439	145 803
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-10 356	-
VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		3 041 541	1 031 807
+/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		308 300	268 503
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-5 533	-9 271
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 057 512	1 436 842

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du</i> 01/01/2025	<i>Période du</i> 01/01/2024
	au	au
	31/12/2025	31/12/2024
VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 057 512	1 436 842
RESULTAT D'EXPLOITATION	-286 795	145 803
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	3 041 541	1 031 807
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	308 300	268 503
FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-5 533	-9 271
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-145 804	-258 965
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 497 882	-
SOUSCRIPTIONS	2 497 882	-
CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	2 322 268	-
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	165 257	-
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	-	-
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	10 356	-
RACHATS	-	-
CAPITAL (RACHATS)	-	-
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-	-
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-	-
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-	-
DROIT DE SORTIE	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 409 590	1 177 877
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	10 646 254	9 468 377
FIN DE L'EXERCICE	16 055 843	10 646 254
NOMBRE DE PARTS		
DEBUT DE L'EXERCICE	1 881	1 881
FIN DE L'EXERCICE	2 297	1 881
VALEUR LIQUIDATIVE		
DEBUT DE L'EXERCICE	5 659,890	5 033,693
FIN DE L'EXERCICE	6 989,918	5 659,890
TAUX DE RENDEMENT	24,87%	15,18%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01-01-2025 AU 31-12-2025**

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution dédié principalement aux investisseurs institutionnels, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 7 juin 2018 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans à partir de sa constitution soit le 10 octobre 2018.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs assimilées :

Les placements en actions et Valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours

d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

3.3 Évaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

3.7 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.8 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.9 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **10 991 446 Dinars** et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nomb re de titres	Coût d'acqui sition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	AC 1-A Actions et droits rattachés		5 809 816	10 307 533	64,20%
TN0003400058	AMEN BANK	6 500	234 000	323 304	2,01%
TN0007300015	ARTES	25 500	277 332	294 984	1,84%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	41 121	250 016	270 371	1,68%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	8 336	335 182	556 453	3,47%
TN0001800457	BIAT	4 570	219 754	504 953	3,14%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	136 000	219 455	254 320	1,58%
TN0007670011	DELICE HOLDING	73 200	647 005	941 645	5,86%
TN0007620016	MPBS	168 148	407 637	1 467 596	9,14%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	85 000	684 070	744 175	4,63%
TN0007610017	SAH LILAS	74 200	648 578	1 024 257	6,38%
TN0001100254	SFBT	27 500	374 082	344 273	2,14%
TN0006560015	SOTUVER	14 061	132 458	194 196	1,21%
TN0006060016	STAR	21 450	764 124	1 368 102	8,52%
TN0007270010	TPR	21 800	211 671	250 613	1,56%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	37 850	221 451	1 571 456	9,79%
TN0007440019	TUNISIE LEASING AND FACTORING	6 000	183 000	196 836	1,23%
	AC1-C Titres des Organismes de Placement Collectif		639 660	683 913	4,26%
TN0002500650	TUNISIE SICAV	3 000	382 107	394 077	2,45%
TN0002101004	SICAV -PLUS	3 400	257 553	289 836	1,81%
	Total		6 449 476	10 991 446	68,46%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				65,50%

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31/12/2024	5 163 242	-	1 500 429	6 663 671	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	1 041 852			1 041 852	
Emprunts d'obligations	-			-	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	583 644			583 644	
Cessions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	-339 262			-339 262	308 300
Emprunts d'obligations	-			-	-
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-			-	-
Remboursement de l'exercice					
Remboursement d'obligations	-			-	
Variation des plus ou moins-values latentes			3 041 541	3 041 541	
Variation des intérêts courus		-		-	
Soldes au 31/12/2025	6 449 476	-	4 541 970	10 991 446	308 300

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillant comme suit :

Revenu	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
<u>Revenus des actions</u>	335 022	304 812
<i>Dividendes</i>	335 022	304 812
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	-	-
<i>Intérêts courus</i>	-	-
<i>Intérêts échus</i>	-	-
TOTAL	335 022	304 812

AC2- Note sur les placements monétaires les Disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **4 855 400 Dinars** contre **3 483 030 Dinars** au 31/12/2024, et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Certificats de Dépôt	3 486 860	2 482 491
Prises en pension livrée	1 368 540	1 000 540
Total	4 855 400	3 483 030

AC2-A-1 Certificats de Dépôt :

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
TNES5UPBYEJ2	CDP 140j 14/01/2026	9,25	BNA	1	486 111	498 710	3,11%
TNHRVMVMWZD8	CDP 140j 21/01/2026	9,25	BNA	1	486 111	498 016	3,10%
TNOR0YUIR6L9	CDP 100j 12/02/2026	9,04	BH	2	980 403	991 769	6,18%
TNCOQ95GY9Q2	CDP 10j 02/01/2026	7,49	AB	1	499 170	499 917	3,11%
TNSG4UP4SKA9	CDP 20j 14/01/2026	8,49	BIAT	1	498 122	498 779	3,11%
TNVJFXAM0ON0	CDP 10j 05/01/2026	7,49	AB	1	499 170	499 668	3,11%
Total					3 449 086	3 486 860	21,72%

AC2-A-2 Prises en Pension Livrée :

Désignation	Taux	Emetteur	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
Prise en pension 1271 EMPNAT 358J-12/03/2026	8,99	BIAT	19/03/2025	100 078	107 276	0,67%
Prise en pension 976 EMPNAT2 299J-11/05/2026	8,50	BIAT	16/07/2025	100 074	104 067	0,65%
Prise en pension 963 EMPNAT2 219J-17/04/2026	8,50	BIAT	10/09/2025	100 064	102 733	0,64%
Prise en pension 961 EMPNAT2 217J-17/04/2026	8,50	BIAT	12/09/2025	100 004	102 624	0,64%
Prise en pension 1449 EMPNAT 109J-24/03/2026	8,49	BIAT	05/12/2025	150 065	151 021	0,94%
Prise en pension 1965 EMPNAT2 80J-13/03/2026	8,49	BIAT	23/12/2025	200 042	200 467	1,25%
Prise en pension 5579 EMPNAT2 31J-30/01/2026	8,49	BIAT	30/12/2025	600 069	600 352	3,74%
Total				1 350 395	1 368 540	8,52%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025, à **934 834 Dinars** contre **741 495 Dinars** au 31/12/2024 et se présente comme suit :

Disponibilités	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en Banques	828 790	717 080
Intérêts courus sur comptes de dépôt	1 722	(i) 1 184
Sommes à l'encaissement/Vente de Titres	79 290	-
Dépôts à Terme (*)	25 033	(i) 23 231
Total	934 834	741 495

(i) Pour une meilleure présentation, les intérêts courus des placements à terme, antérieurement cumulés avec les intérêts sur comptes de dépôt et dont le montant net s'élève au 31/12/2024 à 231 dinars, ont été classés au 31/12/2025 dans le poste "Dépôt à Terme".

(*) Dépôts à terme :

Désignation	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Placement au 12/02/2025 (Taux 8,99%) 93 jours	-	23 231
Placement au /2026 (Taux 8,50%) 231jours	25 033	-
Total	25 033	23 231

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2025, à **335 121 Dinars** contre **257 470 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Revenu	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des Certificats de Dépôt	214 668	50 906
Revenus des autres placements (DAT) (i)	1 640	1 550
Revenus des comptes de dépôt (DAV) (ii)	12 349	2 297
Revenus des Prises en Pension Livrée	106 464	202 717
TOTAL	335 121	257 470

(i) Pour une meilleure présentation, les revenus des placements à terme, dont le montant net s'élève au 31/12/2024 à 1 550 dinars, ont été classés au 31/12/2025 dans une rubrique distincte "Revenus des autres placements (DAT)".

(ii) Pour une meilleure présentation, les revenus des comptes de dépôt, dont le montant net s'élève au 31/12/2024 à 2 297 dinars, ont été classés au 31/12/2025 dans une rubrique distincte "Revenus des comptes de dépôt (DAV)".

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2025 à **725 837 Dinars** contre **241 944 Dinars** au 31/12/2024, le solde du passif s'analyse comme suit :

Note	Passif	31/12/2025	31/12/2024
PA1	Opérateurs créditeurs	711 233	229 803
PA2	Autres créditeurs divers	14 604	12 141
Total	Total	725 837	241 944

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025, à **711 233 Dinars** contre **229 803 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire, rémunération fixe	3 999	2 674
Gestionnaire, commission de surperformance	684 961	212 188
Distributeur	19 993	13 368
Dépositaire	2 279	1 573
Total	711 233	229 803

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2025, à **14 604 Dinars** contre à **12 140 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillant comme suit :

Autres Créditeurs Divers	31/12/2025	31/12/2024
Etat, Retenues à la Source	2 238	1 660
Redevance CMF	1 348	904
Rémunération CAC	11 019	9 576
Total	14 604	12 140

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2025 à **930 023 Dinars** contre **393 146 Dinars** au 31/12/2024, représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire/Commission fixe	39 526	29 152
Rémunération du gestionnaire/Commission de surperformance	684 961	212 188
Rémunération du distributeur	197 630	145 758
Rémunération du dépositaire	7 905	6 048
Total	930 023	393 146

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2025 à **26 916 Dinars** contre **23 333 Dinars** au 31/12/2024, et se détaillent comme suit :

Autres Charges de Gestion	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires CAC	11 019	9 576
Redevance CMF	13 321	9 840
Diverses charges d'exploitation	2 576	3 917
Total	26 916	23 333

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	10 500 450
Nombre de titres	1 881
Nombre de porteurs de parts	6

Souscriptions réalisées

Montant	2 322 268
Nombre de titres émis	416
Nombre des nouveaux porteurs de parts	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 041 541
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres	308 300
Frais de négociation de titres	-5 533
Régularisation des sommes non distribuables	165 258

Capital au 31-12-2025

Montant	16 332 282
Nombre de titres	2 297
Nombre d'actionnaires	6

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2025, se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat distribuable de l'exercice	-286 795	145 803
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	10 356	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	1
Sommes distribuable	-276 439	145 804

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part :

Données par part	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	291,747	298,927	239,513	321,281	197,047
Charges de gestion des placements	-404,886	-209,009	-90,398	-123,961	-84,578
Revenu net des placements	-113,139	89,918	149,115	197,320	112,470
Autres charges d'exploitation	-11,718	-12,405	-11,441	-13,034	-7,688
Résultat d'exploitation	-124,857	77,513	137,674	184,286	104,782
Régularisation du résultat d'exploitation	4,508	-	-	-68,755	-
Sommes distribuables de l'exercice	-120,348	77,513	137,674	115,511	104,782
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-4,508	-	-	-	-
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	1 324,136	548,541	89,340	237,744	80,345
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	134,218	-4,929	-2,867	-11,982	-4,514
Frais de négociation des titres	-2,409	142,745	36,054	85,913	-54,147
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	1 455,946	686,357	122,527	311,675	21,684
Résultat net de l'exercice	1 331,089	763,870	260,202	495,961	126,466
Droit de sortie	-	-	-	51,069	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1 455,946	686,357	122,527	271,470	21,684
Régularisation du résultat non distribuable	71,945	-	-	-91,273	-
Sommes non distribuables de l'exercice	1 527,891	686,357	122,527	271,470	21,684
Distribution des dividendes	-77,514	-137,674	-115,511	-104,782	-105,254,
Valeur Liquidative	6 989,918	5 659,890	5 033,693	4 889,002	4 606,802

5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
· Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	7,01 %	4,02%	1,85%	1,94%	1,84%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,20%	0,24%	0,23%	0,20%	0,16%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	-2,16%	1,49%	2,82%	1,81%	2,31%
ACTIF NET MOYEN	13 266 371	9 785 689	9 190 235	12 032 400	13 272 195

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire et du distributeur :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;

- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La gestion administrative et comptable de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

5.3.2 Rémunération du dépositaire :

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- De contrôler la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- De contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- De contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs de part sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VALEURS SERENITE 2028
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS SERENITE 2028, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **64 658 085,793 DT**, un actif net de **62 755 507,168 DT** et un résultat bénéficiaire de **8 431 217,978 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS SERENITE 2028, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS SERENITE 2028 conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours

de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028 est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028 qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2025

Unité : Dinar tunisien

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		26 142 062,097	18 073 506,000
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		12 713 861,368	7 857 567,000
AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		3 094 509,475	2 238 772,000
	AC1	41 950 432,940	28 169 846,000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES		20 583 932,777	17 253 920,000
DISPONIBILITES		2 123 658,518	10 883 547,167
	AC2	22 707 591,295	28 137 467,167
CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	61,558	0
TOTAL ACTIF		64 658 085,793	56 307 313,167
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 420 732,023	653 021,700
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	481 846,602	135 671,863
TOTAL PASSIF		1 902 578,625	788 693,563
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	59 837 622,566	52 083 356,502
SOMMES CAPITALISABLES	CP2	2 917 884,602	3 435 263,354
SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		1 943 780,040	1 454 652,926
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		974 104,562	1 980 610,428
TOTAL ACTIF NET		62 755 507,168	55 518 619,856
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		64 658 085,793	56 307 313,419

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2025

Unité : Dinar tunisien

	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES		1 519 986,030	630 470,331
DIVIDENDES	PR1 (a)	816 988,992	385 446,820
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	PR1 (b)	702 997,038	245 023,511
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 928 047,255	2 940 396,651
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		3 448 033,285	3 570 866,982
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	2 247 159,434	1 348 489,262
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 200 873,851	2 222 377,720
AUTRES CHARGES	CH2	213 118,397	209 621,020
RESULTAT D'EXPLOITATION		987 755,454	2 012 756,700
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-13 650,891	-32 146,267
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		974 104,563	1 980 610,433
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		13 650,891	32 146,267
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		6 305 467,025	3 402 234,706
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		1 212 972,769	312 012,435
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-74 977,270	-55 102,435
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		8 431 217,978	5 671 901,406

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2025

Unité : Dinar tunisien

	31/12/2025	31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 431 217,977	5 671 901,406
RESULTAT D'EXPLOITATION	987 755,453	2 012 756,700
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	6 305 467,025	3 402 234,706
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES	1 212 972,769	312 012,435
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-74 977,270	-55 102,435
SOUSCRIPTION	0,000	0,000
CAPITAL	0,000	0,000
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,000	0,000
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0,000	0,000
RACHAT	-1 194 330,914	-1 245 496,320
CAPITAL	-1 166 647,502	-1 224 833,361
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-33 732,521	-17 238,653
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-56 810,406	-68 976,748
DROITS DE SORTIE	62 859,515	65 552,442
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 236 887,063	4 426 405,086
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	55 518 620,000	51 092 215,000
FIN DE L'EXERCICE	62 755 507,168	55 518 620,000
Nombre de parts		
DEBUT DE L'EXERCICE	9 637,000	9 881,000
FIN DE L'EXERCICE	9 427,000	9 637,000
VALEUR LIQUIDATIVE	6 656,996	5 760,986
TAUX DE RENDEMENT	15,553%	11,415%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

FCP VALEURS SERENITE 2028 est un fonds commun de placement de type Capitalisation et de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes SERENITE 2028 (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du SERENITE 2028. Il a reçu l'agrément du CMF le 28 juin 2022 avec pour principal objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE ont été désignées distributeurs exclusifs des titres du FCP VALEURS SERENITE 2028.

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE 3 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT**AC 1 : PORTEFEUILLE TITRES****a) Actions et droits rattachés**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
TN0003400058	AMEN BANK	32 925	1 432 439,174	1 637 656,575	2,610%
TN0001800457	BIAT	13 000	1 103 896,704	1 436 409,000	2,289%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	50 000	103 603,842	93 500,000	0,149%
TN0007670011	DELICE HOLDING	293 000	1 894 109,990	3 769 152,000	6,006%
TN0007620016	MPBS	410 300	1 135 464,766	3 581 098,400	5,707%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	201 000	1 820 474,470	1 759 755,000	2,804%
TN0005700018	POULINA G H	101 776	1 523 449,520	1 866 164,319	2,974%
TN0007610017	SAH LILAS	156 167	1 356 354,167	2 155 729,268	3,435%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	2 687	49 809,480	51 587,713	0,082%
TN0006560015	SOTUVER	52 000	642 010,260	718 172,000	1,144%
TN0006060016	STAR	95 474	3 664 709,945	6 089 427,194	9,704%
TN0007270010	TPR	129 500	786 564,702	1 488 732,000	2,372%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	1 646	14 199,700	68 338,628	0,109%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	23 000	722 985,450	754 538,000	1,202%
TN0007720014	UNIMED	71 000	639 000,000	671 802,000	1,071%
Total actions et droits rattachés			16 889 072,169	26 142 062,097	41,659%

a. Obligation et valeurs assimilées

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31.12.2025</u>	<u>% de l'Actif Net</u>
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	39 700	41 375,923	0,066%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	500 000	501 002,740	0,798%
TNYQ67ISIXE1	TAYSIR 2024-1 CA TV	1 636 000	1 666 038,430	2,655%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	2 700 000	2 907 635,178	4,633%
TN44RRP7AMA4	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TV	2 000 000	2 074 485,216	3,306%
TNS5WSWT6FD4	TAYSIR 2024-1 CB TV	455 000	463 551,168	0,739%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	2 500 000	2 540 400,000	4,048%
TNQK7QIECB53	AMEN BANK SUBORDONNE 2025- 2 CA	2 500 000	2 519 372,712	4,015%
Total Obligation et valeurs assimilées		12 330 700	12 713 861,368	20,259%

b) Autres valeurs (Titres OPCVM)

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif net</u>
TNIF5IC0M3D0	FCP VALEURS MIXTES	1 921 809,300	2 522 405,000	4,019%
TNUM36GIPMO5	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	504 809,154	572 104,475	0,912%
Total autres valeurs (Titres OPCVM)		2 426 618,454	3 094 509,475	4,931%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
ACTIONS	5 295 070,271
OBLIGATIONS	5 539 700,000
AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)	1 012 906,554
Total	11 847 676,825

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
ACTIONS	3 087 457	3 865 766	778 309
OBLIGATIONS	909 000	1 338 850	429 850
AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)	601 694	606 508	4 814
Total	4 598 151	5 811 123	1 212 973

AC 2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

AC 2-1 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève représente dans sa totalité des placements en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Ban que</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31.12.2025</u>	<u>% de l'Actif Net</u>
	Créances sur opérations de pensions livrées			5 998 619,345	6 016 562,078	9,587%
	PPL -1,499M32J111225 120126		8,55%	1 498 995,773	1 506 472,014	2,401%
	8,550%,AB1469BTA05/27C PPL -2,499M24J191225 120126		8,55%	2 498 983,304	2 506 698,915	3,994%
	8,550%,AB2444BTA5/27CP PPL -2,001M31J261225 260126		8,25%	2 000 640,268	2 003 391,148	3,192%
	8,250%,BT2092BTA11/30(Certificat de dépôts			9 500 000,000	9 487 355,358	15,118%

TNVDFG7YG0E4	BNA-->CD2MD.06/10/25-14/01/26-8.79%	BNA	8,79%	2 000 000,000	1 994 937,403	3,179%
TN078D0V0HD9	BNA-->CD3.5MD.09/10/25-07/01/26-8.79%	BNA	8,79%	3 500 000,000	3 495 904,001	5,571%
TNXUGZCT80E8	BIAT-->CD3.5MD.26/12/25-05/01/26-8.49%	BIA T	8,49%	3 500 000,000	3 497 361,156	5,573%
TNCW20P2BO50	BIAT-->CD0.5MD.31/12/25-10/01/26-8.49%	BIA T	8,49%	500 000,000	499 152,798	0,795%
Total				15 498 619,345	15 503 917,435	24,705%
Désignation		Ban que	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
CAT BAM-FS28 BAM-FS28BM4, 8.4900, 07/10/2025, 07/0				5 000 000,000	5 080 015,342	8,095%
Total					20 583 932,777	32,800%

AC 2-2 : DISPONIBILITES

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à 2 123 659 Dinars.

PA 1 : <u>OPERATEURS CREDITEURS</u>	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire à payer	21 770,148	19 532,558
Commissions de performance à payer	1 339 871,478	534 739,601
Rémunération du distributeur à payer	52 870,355	93 168,810
Rémunération du dépositaire à payer	6 220,042	5 580,731
	1 420 732,023	653 021,700

PA 2 : <u>AUTRES CREDITEURS DIVERS</u>	31/12/2025	31/12/2024
Redevance CMF	5 240,809	4 715,024
Honoraires du commissaire aux comptes	27 488,171	26 723,219
RS à payer	7 706,920	41 674,348
Dette sur souscription/rachat	378 168,929	0,000
Autres	63 241,773	62 559,272
	481 846,602	135 671,863

CP 1 : CAPITAL**Capital au 01/01/2025**

Montant	52 083 357
Nombre de part	9 637
Nombre de porteurs de parts	323

Souscriptions réalisées

Montant	
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts entrant	0

Rachats effectués

Montant	-1 166 648
Nombre de parts	219
Nombre de porteurs de parts sortant	9

Capital au 31 décembre 2025

	59 837 623
Nombre de parts	9 427
Nombre de porteurs de parts	314

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	-74 977
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 305 467
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	1 212 973
Résultat de l'exercice précédent	1 491 483
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	-43 160
Régularisations des sommes non capitalisables	-33 733
Droit de sortie	62 860

CP 2 : Sommes capitalisables

	31/12/2025
Résultat d'exploitation	987 755,453
Régularisation du résultat d'exploitation	-13 650,891
	974 104,562

4- NOTES SUR L'ETATS DE RESULTA

PR 1 : DIVIENDES

PR1

	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes	816 988,992	385 446,820
Revenus des obligations et valeurs assimilées	702 997,038	245 023,511
	1 519 986,030	630 471,331

PR 2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

PR2

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêt sur Certificat de dépôt	748 298,696	758 751,860
Intérêt sur dépôts à vue	432 850,411	236 114,850
Intérêt sur prises en pension livrées	746 898,148	1 945 529,942
	1 928 047,255	2 940 396,651

CH 1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations du gestionnaire	244 269,834	219 086,448
Commission de performance	1 339 871,478	534 739,601
Rémunération du dépositaire	69 791,388	62 596,224
Rémunération du distributeur	593 226,734	532 066,989
	2 247 159,434	1 348 489,262

CH 2 : AUTRES CHARGES

	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires du commissaire aux comptes	19 393,964	18 629,000
Redevance CMF	58 803,808	52 880,000
Autres frais (frais bancaires)	111,525	142,000
Autres charges	134 809,100	137 969,000
	213 118,397	209 620,000

5- AUTRES INFORMATIONS

a- Données par part

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des placements	365,761	370,537	198,284
Charges de gestion des placements	-238,375	-139,928	-36,052
Revenus net des placements	127,387	230,609	162,232
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-22,607	-21,752	-10,572
Résultat d'exploitation (1)	104,779	208,857	151,66
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,448	-3,336	-0,716
Sommes capitalisable de l'exercice	103,331	205,521	150,945
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	668,873	353,039	21,575
Frais de négociation de titres	-7,953	-5,718	-2,405
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	128,670	32,377	-2,481
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	789,590	379,697	16,689
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	894,369	588,555	168,349
Droits de sortie	6,668	6,802	3,043
Résultat non capitalisable de l'exercice	796,258	386,5	19,732
Régularisation du résultat non capitalisable	-3,578	-1,789	0,077
Sommes non capitalisables de l'exercice	792,680	384,711	19,809
Valeur liquidative	6 656,996	5 760,986	5 170,753

b. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS SERENITE 2028 est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT a pour mission, notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En rémunération des services de gestion, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,35% (HT) calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS SERENITE 2028 sont confiées à TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE. En rémunération de ces services,

TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE perçoivent une commission de distribution de 0,85% (HT) l'an calculée sur la base de l'actif net.

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS SERENITE 2028. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE perçoit annuellement une rémunération de 0,1% (HT) calculée sur la base de l'actif net.

Le calcul de ces frais de gestion, de distribution et de dépositaire se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 03 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Elyes BEN M'BAREK (SAECO Consulting) & Mr Salah MEZIOU (Expert-Partners).

Bilan Consolidé au 31 Décembre 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		50 564 444	50 380 735
Amortissements des immobilisations incorporelles		-30 123 170	-25 539 435
Immobilisations incorporelles nettes	1	20 441 274	24 841 300
Immobilisations corporelles		3 438 362 918	3 244 803 984
Amortissements des immobilisations corporelles		-2 011 424 155	-1 823 866 163
Immobilisations corporelles nettes	2	1 426 938 763	1 420 937 821
Immobilisations financières		624 591 376	360 750 714
Provisions pour dépréciation		-58 053 953	-57 898 507
Immobilisations financières nettes	3	566 537 423	302 852 208
Total des actifs immobilisés		2 013 917 460	1 748 631 329
Autres actifs non courants	4	17 632 620	14 797 096
Total des autres actifs non courants		17 632 620	14 797 096
Total des actifs non courants		2 031 550 080	1 763 428 425
ACTIFS COURANTS			
Stocks		943 530 810	996 247 338
Provisions sur stocks		-53 531 604	-49 717 102
Stocks nets	5	889 999 206	946 530 236
Clients et comptes rattachés		691 563 815	633 320 828
Provisions sur comptes clients		-130 319 984	-113 024 142
Clients nets	6	561 243 831	520 296 686
Autres actifs courants	7	323 481 029	340 546 773
Placements et autres actifs financiers	8	517 404 707	606 053 013
Liquidités et équivalents de liquidités	9	175 327 306	224 914 541
Total des actifs courants		2 467 456 080	2 638 341 250
TOTAL DES ACTIFS		4 499 006 160	4 401 769 674

Les Notes de 1 à 24 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan Consolidé au 31 Décembre 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<i>Notes</i>	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		180 003 600	180 003 600
Titres en autocontrôle		0	-25 640 626
Réserves consolidées		865 746 157	827 777 537
Résultat consolidé		204 890 743	162 090 645
Total des capitaux propres	10	1 250 640 500	1 144 231 156
INTERETS DES MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves		19 371 362	9 278 603
Part des minoritaires dans le résultat		-7 158 127	-1 554 840
Total des intérêts des minoritaires	11	12 213 235	7 723 764
Total des capitaux propres et intérêt des minoritaires		1 262 853 735	1 151 954 920
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		1 310 289 810	1 436 301 975
Autres passifs financiers		10 378 912	9 485 477
Provisions pour risques et charges		52 063 895	48 680 730
Total des passifs non courants	12	1 372 732 617	1 494 468 182
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	748 165 050	771 723 786
Autres passifs courants	14	132 501 690	117 112 778
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	982 753 068	866 510 008
Total des passifs courants		1 863 419 807	1 755 346 572
Total des passifs		3 236 152 424	3 249 814 754
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		4 499 006 160	4 401 769 674

Les Notes de 1 à 24 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de résultat Consolidé au 31 Décembre 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

PRODUITS D'EXPLOITATION	<i>Notes</i>	31/12/2025	31/12/2024
Revenus	16	3 559 440 387	3 447 451 207
Production Immobilisée		444 524	2 229 307
Autres produits d'exploitation	17	9 239 992	15 252 557
Total des produits d'exploitation		3 569 124 903	3 464 933 070
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et d'approvisionnements consommés	18	-2 229 505 255	-2 196 711 876
Charges de personnel	19	-308 382 225	-267 877 761
Dotations aux amortissements et aux provisions		-240 414 415	-228 506 367
Autres charges d'exploitation	20	-404 101 325	-387 987 972
Total des charges d'exploitation		-3 182 403 220	-3 081 083 976
Résultat d'exploitation		386 721 683	383 849 094
Charges financières nettes	21	-203 034 101	-225 551 647
Produits des placements	22	46 419 433	45 684 264
Autres gains ordinaires		13 260 802	9 369 601
Autres pertes ordinaires		-20 778 932	-24 989 054
Dotations aux Amortissements sur écarts d'acquisition positifs		-3 413 469	-3 413 469
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	3.2	33 316 448	13 894 066
Résultat des activités ordinaires avant impôt		252 491 865	198 842 855
Impôts sur les bénéfices		-46 359 179	-30 473 099
Contribution sociale de solidarité		-8 400 070	-7 833 949
Résultat des activités ordinaires après impôt		197 732 616	160 535 806
Part des minoritaires dans le résultat		-7 158 127	-1 554 840
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		204 890 743	162 090 645

Les Notes de 1 à 24 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Au 31 Décembre 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION</i>		
<i>Résultat Net consolidé de l'exercice</i>	<i>204 890 743</i>	<i>162 090 645</i>
<i>Ajustements pour :</i>		
• Dotations aux amortissements et aux provisions	240 414 415	228 506 367
• Variation du besoin en fonds de roulement	92 966 466	20 629 634
• Plus ou moins-values de cessions	-37 061 660	-7 760 078
• Transfert de charges	-308 413	-1 513 064
• Quote-part des intérêts des minoritaires dans le résultat	7 158 127	1 554 840
• Quote-part des subventions d'investissement inscrites en résultat	-2 325 513	-3 331 902
• Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-33 316 448	-13 894 066
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	<i>472 417 717</i>	<i>386 282 377</i>
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>		
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	-197 156 112	-234 478 958
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations financières et autres actifs non courants	-266 676 186	-5 479 702
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	<i>-463 832 298</i>	<i>-239 958 660</i>
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>		
- Rachat des titres d'autocontrôles	42 928 531	0
- Dividendes et autres distributions	-81 925 824	-68 047 302
- Variation de trésorerie provenant des emprunts et des autres modalités de financement	-11 974 954	-50 366 732
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	<i>-50 972 247</i>	<i>-118 414 034</i>
<i>VARIATION DE TRESORERIE</i>	<i>-42 386 829</i>	<i>27 909 682</i>
<i>- Trésorerie au début de l'exercice</i>	<i>173 021 041</i>	<i>145 111 359</i>
<i>- Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<i>130 634 212</i>	<i>173 021 041</i>

Les Notes de 1 à 24 font partie intégrante des états financiers consolidés.

POULINA GROUP HOLDING (P.G.H.)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2025

I – PRESENTATION DU GROUPE :

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit tunisien constituée en juin 2008 ayant pour activités principales :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessous ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA.

Une augmentation du capital de PGH a été réalisée par appel public à l'épargne en 2008 et par la souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action.

Une augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché Tunisien dans plusieurs secteurs activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et l'industrie du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier ;
- Le service financier et informatique.

II – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION :

II.1 Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe POULINA GROUP HOLDING sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37); et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;*
- *Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;*

- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

II.2 Principes de consolidation :

II. 2 .1 Périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

- La société POULINA GROUP HOLDING S.A. est la société mère du groupe à consolider ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

II.2 .2 Méthode de consolidation :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère POULINA GROUP HOLDING et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;

- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'au 31 Décembre 2025, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, **123** sociétés font l'objet d'une intégration globale et **3** sociétés font l'objet d'une mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 Décembre 2025, figure à la Note **III.1**.

II.2.2.1 Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes :

Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs en fin d'exercice tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II.2.2.2 Ecart d'acquisition « Goodwill » :

Conformément à la norme comptable nationale (NC 38) et internationale (IFRS 3), le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de PGH est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. De ce fait, il n'est pas constaté de goodwill. Toute différence entre la valeur comptable des apports et le montant du capital de PGH est enregistré dans les réserves consolidées.

Etant précisé que selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprise impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in-fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas destiné à être temporaire. Ce qui est le cas du groupe PGH.

Toutefois, des écarts d'acquisition positifs et négatifs ont été comptabilisés suite aux acquisitions par le groupe de sociétés qui n'étaient pas avant le regroupement sous le contrôle du groupe.

Il s'agit de :

- SOKAPO ;
- PPM PLUS ;
- S.C.I ;
- F.M.A. ;
- MAGREB INDUSTRIE ;
- T.M.T ;
- C.G.B.

Au cours de l'exercice 2017, des écarts d'acquisition positifs ont été comptabilisés suite aux acquisitions par le groupe des sociétés suivantes :

- S.G.T.M ;
- STARMAT (Ex. I.F.F.) ;
- S.I.G.A ;

Au cours de l'exercice 2020, des écarts d'acquisitions positifs et négatifs ont été comptabilisés suite aux acquisitions par le groupe des sociétés suivantes :

- S.I.T.S ;
- I.C.C ;
- ARETA 3000 ;
- PRINTPACK (Ex COTIM) ;
- S.A.T.

Au cours de l'exercice 2021, des écarts d'acquisition positifs ont été comptabilisés suite aux acquisitions par le groupe des sociétés suivantes :

- EL FERDAOUS ;
- SOCIETE TUNISIENNE DE COMMERCE ;

Au cours de l'exercice 2022, un écart d'acquisition positif a été comptabilisé suite à l'acquisition par le groupe de la société suivante :

- BIM IN TOUCH ;

Au cours de l'exercice 2023, des écarts d'acquisitions positifs et négatifs ont été comptabilisés suite à l'acquisition par le groupe des sociétés suivantes :

- CHIFCO ;
- E.D.C ;
- JAWHRA TELECOM ;
- AYMAX CONSULTING ;
- AYMAX BENELUX ;
- AYMAX SERVICES ;
- AYMAX TECHNOLOGIES.

Au cours de l'exercice 2024, un écart d'acquisition positif a été comptabilisé suite à l'acquisition par le groupe de la société suivante :

- AYMAX EGYPTE.

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée de dix ans à partir de la date d'acquisition.

Le « Goodwill négatif » qui ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures attendues, est rapporté en produits au fur et à mesure que les avantages économiques futurs des actifs identifiables amortissables acquis sont consommés (Taux annuel estimé à 10 % au niveau du groupe).

II.3 -Principes comptables d'évaluation et de présentation :

II.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Rubrique	Taux
Frais de recherche et développement	33%
Logiciels et licences	33%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%
Installations Techniques Matériels et outillages industriels	10%
Matériel de transport	20%
Plantations	3,33%, 5%, 6,67%
Installations générales, Agencements et Aménagements	10%
Matériel informatique	15%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel d'emballage	10%
Petit matériel d'exploitation	33%

Les dotations aux amortissements sur les nouvelles acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur cessions d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

II.3.2 Titres de participation :

Les titres de participation PGH, figurent au bilan consolidé à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe décrite au § II-2-2.

II.3.3 Titres mis en équivalence :

Les titres mis en équivalence figurent au bilan consolidé à leur quote-part dans les capitaux propres des sociétés sous influence notable.

Au 31 décembre 2025, ce périmètre comprend les sociétés ENNAKL Automobiles, BH ASSURANCES et JM HOLDING.

- 1) La mise en équivalence des titres de la société ENNAKL S.A., acquis à la fin de l'exercice 2012, est effectuée sur la base des états financiers consolidés du groupe ENNAKL, plutôt qu'en retenant uniquement les états financiers individuels de la société ENNAKL, et ce comme le prévoit le paragraphe 10 de la norme comptable tunisienne « NCT 35 ». Toute différence entre le coût de participation et la quote-part de l'investisseur dans la juste valeur des actifs et passifs est incluse dans la valeur comptable des titres mis en équivalence. L'écart d'acquisition ainsi obtenu est amorti sur une période de 20 ans à partir du 1er janvier 2013. La dotation périodique est déduite de la quote-part du groupe PGH dans le résultat consolidé du groupe ENNAKL mis en équivalence.
- 2) La mise en équivalence de la société JM HOLDING, acquise en 2025, est effectuée également sur la base des états financiers consolidés du groupe JM HOLDING plutôt qu'en retenant uniquement les états financiers individuels de la société JM HOLDING. Toute différence entre le coût de participation et la quote-part de l'investisseur dans la juste valeur des actifs et passifs est incluse dans la valeur comptable des titres mis en équivalence. L'écart d'acquisition ainsi obtenu est amorti sur une période de 20 ans. La dotation périodique est déduite de la quote-part du groupe PGH dans le résultat consolidé du groupe JM HOLDING mis en équivalence.

II.3.4 Stocks :

Les stocks de produits et de travaux en cours sont évalués au plus bas entre leur coût de revient et leurs valeurs de réalisation nette.

Le coût de revient des stocks correspond au coût moyen pondéré d'acquisition ou de fabrication.

Les marges estimées sur stocks provenant des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

II.3.5 Placements et autres actifs financiers :

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

II.3.6 Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. Elles sont également soumises à la contribution sociale de solidarité, ainsi qu'à la contribution conjoncturelle instaurée par la Loi de finances pour la gestion 2025 lorsque cette dernière est applicable

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en ayant recours aux réinvestissements exonérés des bénéfices.

Il est à noter que le groupe ne tient pas compte de l'impôt différé pour les besoins de l'établissement de ses états financiers consolidés.

II.3.7 Revenus :

D'après la NCT 3, les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

II.3.8 Etat de résultat et état des flux de trésorerie :

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

III – PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

1. Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31/12/2025 :

Le périmètre de consolidation du groupe PGH, les pourcentages de contrôle et d'intérêt ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

	Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de participation	Méthode de consolidation
		31/12/25	31/12/24	31/12/25	31/12/24		
1	POULINA GROUP HOLDING	100,00%	98,24%	100,00%	100,00%	Société mère	Intégration Globale
2	DICK	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
3	NUTRIMIX	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
4	EL MAZRAA	99,14%	99,14%	99,14%	99,14%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
5	MED OIL COMPANY	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
6	SNA	99,98%	99,98%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
7	ALMES	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
8	GREEN LABEL OIL	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
9	ZAHRET MORNAG	99,97%	99,97%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
10	GIPA	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
11	CARTHAGO	99,97%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
12	YASMINE	99,65%	99,65%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
13	GLOBAL TRADING	99,96%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
14	MBG	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
15	PROINJECT	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
16	SAOUEF	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
17	SIDI OTHMANE	99,99%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
18	PAF	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
19	POULINA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
20	EL JENENE	100,00%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
21	GAN	99,98%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
22	BJO	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
23	TAZOGHRANE	99,62%	99,78%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
24	CEDRIA	99,98%	99,98%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
25	T'PAP	99,97%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
26	UNIPACK	99,97%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
27	SABA	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
28	STE D 'INVEST. ET DE DÉVELP.	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
29	PREMIX SEBRI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
30	AGRO BUSINESS	99,98%	99,98%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
31	PARTNER INVESTMENT	99,93%	99,80%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
32	EL MAZRAA MARKET	99,56%	99,56%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
33	OASIS	99,88%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
34	BBM	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
35	PPM	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
36	LINPACK	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Société		% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de participation	Méthode de consolidation
		31/12/25	31/12/24	31/12/25	31/12/24		
37	GPL	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
38	SOKAPO	99,99%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
39	TECHNOFLEX	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
40	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	99,99%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
41	CHAHRAZED	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
42	STE TUNISIENNE DE COMMERCE	99,56%	99,56%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
43	SGTM	99,98%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
44	TRANSPPOOL	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
45	ENNAJAH	99,79%	99,79%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
46	SUD PACK	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
47	ETTAAMIR	97,50%	97,51%	97,52%	97,52%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
48	GAN DISTRIBUTION	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
49	SIGA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
50	LE PASSAGE	99,94%	99,95%	99,98%	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
51	ESSANAOUBAR	99,14%	99,14%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
52	STAS	79,99%	79,99%	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
53	ASTER TRAINING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
54	ELIOS	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
55	MED FACTOR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
56	TRIANION	99,72%	99,92%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
57	ASTER INFORMATIQUE	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
58	EL BORAQ	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
59	SITS	85,94%	82,86%	86,00%	83,02%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
60	MED INDUSTRIE	99,93%	99,93%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
61	NOVA GREEN VOLT	99,81%	99,81%	99,90%	99,90%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
62	ITC	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
63	DATAION	99,97%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
64	EL FERDAOUS	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
65	MAGHREB INDUSTRIE	99,89%	99,90%	99,93%	99,93%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
66	SAT	99,81%	99,81%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
67	PPM PLUS	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
68	TDS	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
69	INDUSTRIE ET TECHNIQUES	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
70	FMA	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
71	ICC	90,14%	84,21%	100,00%	96,25%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
72	SELMA	99,41%	99,41%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
73	PRINTPACK	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
74	TMT	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
75	BIM IN TOUCH	83,85%	80,00%	83,85%	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
76	POULINA TRADING	99,96%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
77	LARIA	99,96%	99,96%	99,98%	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
78	ROMULUS VOYAGES	99,50%	99,50%	99,50%	99,50%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Société		% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de participation	Méthode de consolidation
		31/12/25	31/12/24	31/12/25	31/12/24		
79	ETTAAMIR NEGOCE	99,51%	99,51%	99,68%	99,68%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
80	SCI	99,97%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
81	STARMAT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
82	CARTHAGO SANITAIRE	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
83	CARTHAGO BRIQUES	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
84	CARTHAGO BETON CELLULAIRE	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
85	CGB	99,95%	99,96%	99,98%	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
86	ORCADE NEGOCE	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
87	POLYPHOS	99,98%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
88	PAYVAGO	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
89	CONCORDE TRADE COMPANY	99,97%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
90	LES FRUITS DE CARTHAGE	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
91	UNITED PASTRY	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
92	BITUMEX	99,96%	99,96%	99,98%	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
93	SOVIT	99,97%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
94	ENVIPACK	99,96%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
95	POULINA DE BAT. ET TRAV. PUBL.	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
96	ACM	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
97	POOLSIDER	99,97%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
98	IBP	99,96%	99,96%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
99	STE MARITIME AMIRA	99,98%	99,98%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
100	ORCADE CORPORATION	19,20%	19,20%	19,20%	19,20%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
101	IDEAL CERAMIQUE	59,95%	59,95%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
102	HERMES INT BUSINESS LTD	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
103	POULINA COTE D'IVOIRE	99,79%	99,79%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
104	CARVEN	76,84%	76,84%	77,23%	77,23%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
105	SICMA	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
106	MED FOOD	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
107	STE GENERALE NOUHOUD	99,94%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
108	IDEAL INDUSTRIE DE L'EST	99,93%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
109	ESMERALDA	99,91%	99,91%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
110	ATHENA FINANCES HOLDING	99,79%	99,79%	99,92%	99,92%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
111	GIPAM	95,46%	95,45%	99,98%	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
112	ARETA 3000	79,40%	79,40%	79,42%	79,42%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
113	CHIFCO	70,15%	70,15%	70,15%	70,15%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
114	JAWHARA TELECOM	70,18%	70,18%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
115	EDC	70,45%	70,45%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
116	AYMAX CONSULTING	74,99%	74,99%	75,00%	75,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
117	AYMAX BENELUX (i)	74,99%	74,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
118	AYMAX TECHNOLOGIES	74,81%	74,81%	99,76%	99,76%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
119	AYMAX SERVICES	38,24%	38,24%	51,00%	51,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
120	AYMAX EGYPTE	59,99%	59,99%	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de participation	Méthode de consolidation	
	31/12/25	31/12/24	31/12/25	31/12/24			
121	E-CAR (ii)	100,00%	-	100,00%	-	Contrôle exclusif	Intégration Globale
122	AYMAX SWISSE (i)	100,00%	-	100,00%	-	Contrôle exclusif	Intégration Globale
123	ATHENA SWISS (ii)	100,00%	-	100,00%	-	Contrôle exclusif	Intégration Globale
1	ENNAKL AUTOMOBILES	31,23%	31,19%	31,25%	31,25%	Influence notable	Mise en équivalence
2	BH ASSURANCE	37,76%	37,64%	37,79%	37,71%	Influence notable	Mise en équivalence
3	JM HOLDING (iii)	45,45%	-	45,48%	-	Influence notable	Mise en équivalence

(i) : Il s'agit d'une nouvelle société constituée le 24 décembre 2024, contrôlée par ATHENA FINANCES HOLDING. Elle n'a été incluse dans le périmètre de consolidation qu'à partir de l'exercice 2025, en raison de l'absence d'informations financières en 2024.

(ii) : Il s'agit de nouvelles sociétés constituées au cours de l'exercice 2025 ;

(iii) : En 2025, le groupe PGH a acquis 45,45 % du groupe JM HOLDING détenant la société SAH (Lilas).

2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation au 31/12/2025 :

a) Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de 54 751 646 DT, ne sont pas intégrées lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025 et restent inscrites parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité des informations financières s'y rattachant au 31/12/2024. Ces participations sont totalement provisionnées. Les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêts rattachés à ces participations se présentent comme suit :

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023			
1	Technique d'Emballage en Carton Lybie	92,25%	92,25%	92,36%	92,36%	Exclue du périmètre	Non consolidée
2	Africaine de Transformation de Métaux	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
3	Sahel Lebda Lissinaat Mawed El Binaa	91,97%	91,98%	92,00%	92,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
4	Charika Afrikaia Lissina al Elajor	70,30%	70,30%	70,33%	70,33%	Exclue du périmètre	Non consolidée
5	Selja Lisinaat Elmothalajat	87,68%	87,68%	100,00%	100,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
6	Poulina Lybie de Constructions et Travaux Publics	59,72%	59,72%	59,75%	59,75%	Exclue du périmètre	Non consolidée
7	Lebda Lissinaat El Plastiquia El Moussahama	58,95%	58,95%	59,00%	59,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
8	Tarabols Li Intaj Alaf Hayawania	50,97%	50,97%	51,00%	51,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
9	EttatourEttanmiaa El Omrania El Mochtaraka (iv)	35,83%	35,83%	60,00%	60,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
10	Achghal Ezzaouia Poulina Bouzguenda lilinchaet	32,84%	32,85%	55,00%	55,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée

(iv) : Participation détenue par la société « Poulina Lybie de constructions et travaux publics », exclue du périmètre de consolidation.

c) Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés MECAWAYS et KELY DISTRIBUTION, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales respectivement pour 885 016 DT et 32 048 DT, ne sont pas intégrées lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025 et restent

inscrites parmi les titres de participation, puisqu'il s'agit de sociétés en cours de dissolution :

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024		
1 MECAWAYS	97,40 %	97,39 %	97,43 %	97,43 %	Exclue du périmètre	Non consolidée
2 KELY Distribution	99,72 %	99,71 %	99,75 %	99,75 %	Exclue du périmètre	Non consolidée

IV – NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

IV.1-ACTIFS :

Note 1 : Immobilisations incorporelles :

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève au 31 Décembre 2025 à 20 441 274 DT contre 24 841 300 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Investissement de recherche et de développement</i>	1 216 245	1 216 245
<i>Concessions de marques, brevets et licences</i>	7 467 400	6 026 546
<i>Logiciels</i>	27 743 351	25 587 027
<i>Fonds commerciaux</i>	2 566 447	2 566 447
<i>Droits au bail</i>	88 835	88 835
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	7 811	7 811
<i>Goodwill net d'amortissements (i)</i>	11 474 355	14 887 824
Sous-Total	50 564 444	50 380 735
<i>Moins Amortissements (Hors Goodwill)</i>	-30 123 170	-25 539 435
Total net	20 441 274	24 841 300

(i) : Au 31/12/2025, ce montant correspond à la valeur brute du goodwill (38 616 066 TND) diminuée des amortissements cumulés (27 141 711 DT).

Note 2 : Immobilisations corporelles :

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 31 Décembre 2025 à 1 426 938 763 DT contre 1 420 937 821 DT au 31 Décembre 2024. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Terrains</i>	198 549 702	182 807 728
<i>Constructions</i>	715 431 368	687 856 967
<i>Plantations et cheptel</i>	10 476 319	10 917 294
<i>Installations Techniques Matériel et outillages industriels</i>	1 558 739 044	1 410 874 180
<i>Matériel de Transport</i>	226 238 332	203 741 455
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	447 677 995	402 589 201

<i>Equipements de bureaux et matériel informatique</i>	56 304 281	52 064 641
<i>Matériel d'emballage</i>	114 619 783	105 544 091
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	25 423 763	23 857 433
<i>Immobilisations en cours</i>	84 902 330	164 550 994
Total Brut	3 438 362 918	3 244 803 984
<i>Moins Amortissements</i>	-2 011 424 155	-1 823 866 163
Total net	1 426 938 763	1 420 937 821

Note 3 : Immobilisations financières :

Au 31 Décembre 2025, la valeur nette des immobilisations financières s'élève à 566 537 423 DT contre 302 852 208 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Titres de participation non consolidés</i>	139 933 857	145 220 939
<i>Titres mis en équivalence</i>	449 139 951	170 046 543
<i>Obligations</i>	11 962 268	10 078 894
<i>Prêts</i>	8 200 000	20 600 000
<i>Dépôts et cautionnements</i>	14 540 646	14 002 489
<i>Autres immobilisations financières</i>	814 654	801 850
Total Brut	624 591 376	360 750 714
<i>Moins Provisions</i>	-58 053 953	-57 898 507
Total net	566 537 423	302 852 208

3-1 Titres de participation non consolidés :

Le solde brut des titres de participation au 31 Décembre 2025 se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

Titres	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
ATTIJARI BANK	53 429 887	53 577 028	-147 141
ASHARIKA AL IFRIQUIA LISINAAT AL AAJOR (i)	17 725 340	17 725 340	0
TUNISIE LEASING & FACTORING	12 085 594	11 936 210	149 384
AFRICAINNE DE TRANSFORMATION DE METAUX (i)	9 984 378	9 984 378	0
SAHEL LEBDA LISINAAT MAWED ALBINAA (i)	7 591 441	7 591 441	0
TEC LYBIE (i)	7 264 398	7 264 398	0
ONE TECH	6 821 210	6 821 210	0
POULINA LIBYE DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLIC (i)	6 341 449	6 341 449	0
BNA	0	5 380 829	-5 380 829
MAGASIN GENERAL	5 158 601	5 158 601	0
GIPA LYBIE (i)	2 958 611	2 958 611	0
TUNIFIB	2 000 000	2 000 000	0
CLOUD TEMPLE AFRICA	1 591 408	1 591 408	0
SHARIKAT LIBDA LISINAAT ALPLASTIKIA ALMOUSAHIMA (i)	1 171 201	1 171 201	0
TRABOLS LIINTEJ ALAF (i)	970 125	970 125	0

(Exprimés en TND)

Titres	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variations
MECAWAYS (ii)	885 016	885 016	0
EZZAOUIA (i)	744 703	744 703	0
BTP	567 815	567 815	0
AGROMED	415 306	415 306	0
OXYMETAL	324 267	324 267	0
UNIFACTOR	300 000	300 000	0
DAOUAJINE BOUZNIKA	226 001	226 001	0
LA MARINA	200 000	200 000	0
AMEN SICAR	167 882	167 882	0
ESSOUKNA	119 221	119 221	0
BITUMEN	99 300	99 300	0
IA CONTROL AG	91 504	0	91 504
CM LASER	90 000	90 000	0
ANTICAFE CARTHAGE LAND	90 000	90 000	0
AFFICHE TUNISIE	70 000	70 000	0
BTS	66 500	66 500	0
STE AL MADINA NABEUL CENTRE	62 460	62 460	0
SICAB	50 000	50 000	0
STE DE GESTION DU TECHNOPOLE DE SFAX (SGTS)	50 000	50 000	0
TUNICODE	39 000	39 000	0
KELY DISTRIBUTION (ii)	32 048	32 048	0
AYMAX ADVISORY	26 567	26 567	0
MAILLE MODE	26 250	26 250	0
NEGOCIM	26 000	26 000	0
FIT	20 000	20 000	0
INTRINSEC AFRIQUE S.A.	15 000	15 000	0
CONSORTIUM TUNISIEN DES COMPOSANTS AUTOMOBILE	12 500	12 500	0
COMPROAGRI	10 000	10 000	0
O'CLAIRE	7 500	7 500	0
STE AL MADINA AROUIKA	5 233	5 233	0
STLV	100	100	0
DEALER	40	40	0
Total	139 933 857	145 220 939	- 5 287 082

(i) : Ces sociétés contrôlées par le groupe, et établies en Lybie ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de l'indisponibilité des informations financières s'y rattachant.

(ii) : Ces sociétés en cours de liquidation, ont été exclues à partir de 2022 du périmètre de consolidation.

3-2 Titres mis en équivalence :

Au 31 Décembre 2025, les titres mis en équivalence totalisant la somme de 449 139 951 DT se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

Entreprise Associée	Titres mis en équivalence		Quote-part dans les réserves		Quote-part dans les résultats	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
ENNAKL AUTOMOBILES	117 949 365	112 185 683	-16 119 084	-18 340 370	14 336 000	10 795 829

BH ASSURANCE	59 758 512	57 860 860	8 639 111	7 058 395	3 285 563	3 098 237
JM HOLDING	271 432 074	-	-47 182 323	-	15 694 886	-
Total	449 139 951	170 046 543	-54 662 296	-11 281 975	33 316 448	13 894 066

Note 4 : Autres actifs non courants :

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 17 632 620 DT contre 14 797 096 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Frais préliminaires nets de résorptions</i>	13 479 277	11 955 196
<i>Charges à répartir nettes de résorptions</i>	4 153 344	2 841 900
Total	17 632 620	14 797 096

Note 5 : Stocks :

Au 31 Décembre 2025, la valeur nette des stocks s'élève à 889 999 206 DT contre 946 530 236 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Matières premières</i>	505 913 627	551 815 987
<i>Fournitures et consommables</i>	75 665 597	64 166 319
<i>Travaux en cours</i>	80 410 418	87 364 916
<i>Produits finis</i>	254 177 043	282 332 087
<i>Marchandises</i>	27 364 125	10 568 029
Total Brut	943 530 810	996 247 338
<i>Provisions sur stocks</i>	-53 531 604	-49 717 102
Total net	889 999 206	946 530 236

Note 6 : Clients et comptes rattachés :

Au 31 Décembre 2025, les clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 561 243 831 DT contre 520 296 686 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Clients</i>	414 255 162	352 429 118
<i>Clients, effets à recevoir</i>	100 086 787	113 146 682

<i>Clients étrangers</i>	171 969 552	163 559 945
<i>Clients, factures à établir</i>	5 252 315	4 185 083
Total Brut	691 563 815	633 320 828
<i>Provisions clients</i>	-130 319 984	-113 024 142
Total net	561 243 831	520 296 686

Note 7 : Autres actifs courants :

Au 31 Décembre 2025, les autres actifs courants s'élèvent à 323 481 029 DT contre 340 546 773 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Etat, Reports d'impôts</i>	78 937 474	81 352 071
<i>Etat, Reports de TVA</i>	91 430 389	90 777 011
<i>Associés, opérations sur capital (Hors groupe)</i>	9 000 000	0
<i>Associés, comptes courants</i>	335 786	0
<i>Fournisseurs, avances et acomptes</i>	12 800 810	7 506 461
<i>Débiteurs divers</i>	36 445 001	32 294 379
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	925 013	688 408
<i>Produits à recevoir</i>	11 181 464	15 821 372
<i>Charges constatées d'avances</i>	79 824 427	110 696 774
<i>Comptes de régularisation</i>	2 600 667	1 410 298
Total	323 481 029	340 546 773

Note 8 : Placements et autres actifs financiers :

Au 31 Décembre 2025, les placements et autres actifs financiers totalisent un montant de 517 404 707 DT contre 606 053 013 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Titres de Placements courants</i>	511 013 402	593 979 157
<i>Billets de trésorerie</i>	1 300 000	1 300 000
<i>Obligations</i>	4 500 000	9 300 000
<i>Intérêts courus</i>	591 306	1 473 856
Total	517 404 707	606 053 013

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Au 31 décembre 2025, cette rubrique totalise 175 327 307 DT, contre 224 914 541 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024

<i>Valeurs l'encaissements</i>	26 327 477	35 733 731
<i>Avoirs en Banques</i>	147 398 165	187 808 580
<i>Avoirs en Caisses</i>	1 601 664	1 372 230
Total	175 327 307	224 914 541

V.2-CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

Note 10 : Capitaux propres :

Au 31 Décembre 2025, les capitaux propres consolidés du groupe se présentent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2025
<i>Capital social</i>	180 003 600	180 003 600
<i>Titres en autocontrôle (i)</i>	0	-25 640 626
<i>Réserves consolidées</i>	865 746 157	827 777 537
Résultat consolidé	204 890 743	162 090 645
Total	1 250 640 500	1 144 231 156

(i) : Les titres en autocontrôle constituent les titres détenus par les sociétés du groupe sur la société mère. Ces titres ne confèrent pas de contrôle à la société mère et font l'objet d'une élimination pour le calcul du pourcentage d'intérêts. Ces titres ont été cédés en 2025.

Note 11 : Intérêts des minoritaires :

Au 31 Décembre 2025, les intérêts des minoritaires totalisent un montant de 12 213 235 DT contre un montant de 7 723 764 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
<i>Part des minoritaires dans les réserves</i>	19 371 362	9 278 603
<i>Part des minoritaires dans le résultat</i>	-7 158 127	-1 554 840
Total	12 213 235	7 723 764

Note 12 : Passifs non courants :

Au 31 Décembre 2025, les passifs non courants totalisent un montant de 1 372 732 617 DT contre un montant de 1 494 468 182 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Emprunts et autres passifs financiers à long terme</i>	1 310 289 810	1 436 301 975

<i>Autres passifs financiers à long terme</i>	10 378 912	9 485 477
<i>Provisions pour risques et charges</i>	52 063 895	48 680 730
Total	1 372 732 617	1 494 468 182

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 748 165 050 DT contre un montant de 771 723 786 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Fournisseurs locaux</i>	158 260 532	192 271 147
<i>Fournisseurs, effets à payer</i>	402 667 100	380 430 292
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	5 766 824	645 495
<i>Fournisseurs étrangers</i>	142 895 856	167 016 207
<i>Fournisseurs, factures non parvenues</i>	38 574 737	31 360 645
Total	748 165 050	771 723 786

Note 14 : Autres passifs courants :

Au 31 Décembre 2025, les autres passifs courants totalisent un montant de 132 501 690 DT contre un montant de 117 112 778 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Clients, avances et acomptes</i>	27 393 422	21 820 169
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	11 314 071	7 804 890
<i>Impôts et taxes</i>	17 511 161	12 060 372
<i>Associés, comptes courants</i>	81 880	6 559 673
<i>Associés, dividendes à payer</i>	3 614 577	3 153 751
<i>Créditeurs divers</i>	2 134 820	2 590 552
<i>CNSS et dettes assimilées</i>	28 575 158	19 781 683
<i>Charges à payer</i>	27 120 606	30 040 334
<i>Produits constatés d'avances</i>	9 301 764	7 388 853
<i>Provisions courantes pour risques et charges</i>	5 454 230	5 912 501
Total	132 501 690	117 112 778

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent un montant de 866 510 008 DT au 31 Décembre 2025 contre un montant de 929 971 836 DT au 31 Décembre 2024, et se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024

<i>Échéances à moins d'un an sur emprunts</i>	263 789 208	220 910 266
<i>Emprunts courants liés au cycle d'exploitation</i>	700 598 243	629 439 973
<i>Découverts bancaires</i>	18 365 618	16 159 769
Total	982 753 068	866 510 008

IV.3-ETAT DE RÉSULTAT :

Note 16 : Revenus :

Les revenus totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 3 559 440 387 DT contre un montant de 3 447 451 207 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Ventes de biens et prestations de services</i>	3 607 783 504	3 506 869 213
<i>Remises, rabais, ristournes accordées sur ventes</i>	-48 343 117	-59 418 006
Total	3 559 440 387	3 447 451 207

Note 17 : Autres produits d'exploitation :

Au 31 Décembre 2025, les autres produits d'exploitation totalisent un montant de 15 252 557 DT contre un montant de 14 464 869 DT au 31 Décembre 2024. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Subventions d'exploitation</i>	6 113 802	10 182 993
<i>Quote-part des subventions d'investissements inscrites en résultat</i>	2 325 513	3 331 902
<i>Transferts de charges</i>	769 359	1 513 064
<i>Autres produits d'exploitation</i>	31 317	224 597
Total	9 239 992	15 252 557

Note 18 : Achats de marchandises et d'approvisionnements consommés :

Au 31 Décembre 2025, les achats de marchandises et d'approvisionnements ont totalisé la somme de 2 229 505 255 DT contre un solde au 31 Décembre 2024 de 2 196 711 876 DT DT qui se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Achats de matières premières</i>	1 506 349 103	1 451 792 529
<i>Achats de fournitures consommables</i>	213 349 971	197 687 692
<i>Achats matériels d'emballages</i>	78 365 550	77 091 758
<i>Achats de marchandises</i>	260 564 676	285 567 878
<i>Frais sur achats</i>	89 749 835	78 034 699

<i>Variations des stocks</i>	87 494 909	111 184 231
<i>Remises, rabais et ristournes obtenus sur achats</i>	-6 368 788	-4 646 911
Total	2 229 505 255	2 196 711 876

Note 19 : Charges de personnel :

Au 31 Décembre 2025, les charges de personnel totalisent un montant de 308 382 225 DT contre un solde au 31 Décembre 2024 de 267 877 761 DT qui se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Salaires et compléments de salaires</i>	256 419 315	222 310 075
<i>Charges sociales légales</i>	46 510 499	40 635 939
<i>Autres charges de personnel</i>	5 452 412	4 931 747
Total	308 382 225	267 877 761

Note 20 : Autres charges d'exploitation :

Au 31 Décembre 2025, les autres charges d'exploitation ont totalisé la somme de 404 101 325 DT contre un solde au 31 Décembre 2024 de 387 987 972 DT qui se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Achats non stockés de matières et fournitures</i>	92 440 716	89 928 239
<i>Services extérieurs</i>	96 972 777	110 923 683
<i>Autres services extérieurs</i>	197 239 857	171 689 863
<i>Charges divers ordinaires</i>	4 747 683	4 138 485
<i>Impôts et taxes</i>	12 700 292	11 307 702
Total	404 101 325	387 987 972

Note 21 : Charges financières nettes :

Au 31 Décembre 2025, les charges financières nettes ont totalisé la somme de 203 034 101 DT contre une somme de 225 551 647 DT au 31 Décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Charges d'intérêt</i>	-242 177 057	-237 307 991
<i>Produits financiers nets</i>	4 666 780	9 636 820
<i>Charges sur cessions de valeurs mobilières</i>	-5 191 305	-3 997 268
<i>Produits sur cessions de valeurs mobilières (i)</i>	42 641 597	10 217 001
<i>Revenus des valeurs mobilières de placement (i)</i>	746 794	349 865
<i>Pertes de change</i>	-18 147 343	-13 572 751
<i>Gains de change</i>	14 426 434	9 122 676

Total**-203 034 101****-225 551 647**

(i) : Ces éléments devraient être présentés au niveau de la rubrique « Produits des placements ».

Note 22 : Produits des placements :

Au 31 décembre 2025, les produits des placements s'élèvent à 46 419 433 DT contre 45 684 264 DT au 31 décembre 2024. Ces revenus correspondent exclusivement aux dividendes encaissés au titre des participations ne conférant ni contrôle ni influence notable (sociétés hors groupe).

Le détail de ces produits se présente comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
<i>Dividendes</i>	46 419 433	45 684 264
Total	46 419 433	45 684 264

Note 23 : Engagements hors bilan du groupe :

Les engagements hors bilan du groupe arrêtés au 31 Décembre 2025 se détaillent comme suit :

1- Nantissements des titres de participation en garantie des crédits bancaires contractés par les sociétés du groupe :

Banque	Filiale Emprunteuse	Montant du crédit en TND	Propriétaire des titres	Titres	Nombre d'actions
ATTIJARI BANK	PGH	10 000 000	PGH	SNA	250 000
ATTIJARI BANK	PGH		PGH	ALMES	288 650
ATTIJARI BANK	PGH		PGH	EL MAZRAA	417 440
ATTIJARI BANK	PGH		SPI	SFBT	293 245
ATTIJARI BANK	SNA	5 000 000	SPI	SFBT	142 647
BANQUE ZITOUNA	PGH	10 465 500	PGH	CARTHAGO	16 000
BANQUE ZITOUNA	PGH		PGH	SNA	275 000
BANQUE ZITOUNA	PGH		PGH	ALMES	50 000
BANQUE ZITOUNA	PGH		PGH	GAN	25 050
BANQUE ZITOUNA	PGH		PGH	MBG	6 000
BANQUE ZITOUNA	PGH	21 413 200	PGH	CARTHAGO	75 000
BANQUE ZITOUNA	PGH		PGH	SNA	523 400
BIAT	PGH	10 000 000	SPI	SFBT	221 668
BT	DICK	13 000 000	SPI	SFBT	452 962
BT	ENNAJEH	4 700 000	SPI	SFBT	163 762
BT	MED OIL COMPANY	7 000 000	SPI	SFBT	243 902
BT	SAOUEF	3 000 000	SPI	SFBT	104 529
BT	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	3 000 000	SPI	SFBT	104 529
BT	SIDI OTHMEN	5 000 000	SPI	SFBT	174 216
BT	DICK	10 000 000	SPI	SFBT	317 895
BT	EL MAZRAA	10 000 000	SPI	SFBT	435 466
BT	CARTHAGO	5 000 000	SPI	SFBT	264 550
BT	SNA	2 000 000	SPI	SFBT	69 686

Banque	Filiale Emprunteuse	Montant du crédit en TND	Propriétaire des titres	Titres	Nombre d'actions
BT	TPAP	2 000 000	SPI	SFBT	69 686
BT	UNIPACK	2 000 000	SPI	SFBT	69 686
BT	YASMINE	2 000 000	SPI	SFBT	43 546
ATTIJARI BANK	EL MAZRAA	7 000 000	SPI	SFBT	108 109
BT	EL MAZRAA	3 420 000	SPI	SFBT	145 000
AMEN BANK	ALMES	20 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	38 005
AMEN BANK	ALMES		SPI	SFBT	94 534
AMEN BANK	ALMES		SPI	BH ASSURANCE	84 211
AMEN BANK	ALMES		SPI	ENNAKL	348 129
AMEN BANK	ALMES		SPI	SITS	1 020 409
AMEN BANK	DICK	30 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	62 157
AMEN BANK	DICK		SPI	SFBT	118 665
AMEN BANK	DICK		SPI	BH ASSURANCE	147 369
AMEN BANK	DICK		SPI	ENNAKL	522 194
AMEN BANK	DICK		SPI	SITS	1 020 409
AMEN BANK	EL JINENE	20 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	41 705
AMEN BANK	EL JINENE		SPI	SFBT	96 324
AMEN BANK	EL JINENE		SPI	BH ASSURANCE	84 211
AMEN BANK	EL JINENE		SPI	ENNAKL	348 129
AMEN BANK	EL JINENE		SPI	SITS	1 020 409
AMEN BANK	MED OIL COMPANY	10 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	19 053
AMEN BANK	MED OIL COMPANY		SPI	SFBT	47 268
AMEN BANK	MED OIL COMPANY		SPI	BH ASSURANCE	42 106
AMEN BANK	MED OIL COMPANY		SPI	ENNAKL	174 065
AMEN BANK	MED OIL COMPANY		SPI	SITS	510 205
AMEN BANK	NUTRIMIX	40 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	57 210
AMEN BANK	NUTRIMIX		SPI	SFBT	275 173
AMEN BANK	NUTRIMIX		SPI	BH ASSURANCE	168 422
AMEN BANK	NUTRIMIX		SPI	ENNAKL	696 258
AMEN BANK	NUTRIMIX		SPI	SITS	2 040 817
AMEN BANK	SAOUEF	15 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	26 879
AMEN BANK	SAOUEF		SPI	SFBT	72 649
AMEN BANK	SAOUEF		SPI	BH ASSURANCE	63 158
AMEN BANK	SAOUEF		SPI	ENNAKL	261 097
AMEN BANK	SAOUEF		SPI	SITS	765 307
AMEN BANK	SIDI OTHMANE	15 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	30 929
AMEN BANK	SIDI OTHMANE		SPI	SFBT	55 654
AMEN BANK	SIDI OTHMANE		SPI	BH ASSURANCE	63 158
AMEN BANK	SIDI OTHMANE		SPI	ENNAKL	261 097
AMEN BANK	SIDI OTHMANE		SPI	SITS	765 307
AMEN BANK	SNA	20 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	40 205
AMEN BANK	SNA		SPI	SFBT	98 121
AMEN BANK	SNA		SPI	BH ASSURANCE	84 211
AMEN BANK	SNA		SPI	ENNAKL	348 129
AMEN BANK	SNA		SPI	SITS	1 020 409
AMEN BANK	TAZOGHRANE	10 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	20 933
AMEN BANK	TAZOGHRANE		SPI	SFBT	49 023

Banque	Filiale Emprunteuse	Montant du crédit en TND	Propriétaire des titres	Titres	Nombre d'actions
AMEN BANK	TAZOGHRANE		SPI	BH ASSURANCE	42 106
AMEN BANK	TAZOGHRANE		SPI	ENNAKL	174 065
AMEN BANK	TAZOGHRANE		SPI	SITS	510 205
AMEN BANK	YASSMINE	20 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	41 805
AMEN BANK	YASSMINE		SPI	SFBT	98 485
AMEN BANK	YASSMINE		SPI	BH ASSURANCE	84 211
AMEN BANK	YASSMINE		SPI	ENNAKL	348 129
AMEN BANK	YASSMINE		SPI	SITS	1 020 409
ATTIJARI BANK	CARTHAGO	25 000 000	SPI	SFBT	2 160 783
ATTIJARI BANK	SID	20 000 000	SPI	SFBT	1 238 042
ATTIJARI BANK	ELIOS	20 000 000	SPI	SFBT	1 238 042
BIAT	PGH	37 000 000	SPI	SFBT	2 800 000
AMEN BANK	CARTHAGO	15 000 000	SPI	SFBT	1 056 338
AMEN BANK	EL MAZRAA	8 000 000	EL MAZRAA	FCP JASMIN 203	640
AMEN BANK	GIPA	20 000 000	SPI	SFBT	1 408 451
AMEN BANK	PROINJECT	5 000 000	PROINJECT	FCP DYNAMIQUE MAXULA	28 050
AMEN BANK	DICK	25 000 000	DICK	FCP FUTURE 10	772
				FCP JAMINS 2033	981
				MAC HORIZON 2032	486
AMEN BANK	MBG	7 000 000	SPI	SFBT	590 147
ATTIJARI BANK	PGH	20 000 000	SPI	SFBT	297 124
ATTIJARI BANK	PGH		SPI	SFBT	389 776
ATTIJARI BANK	PGH		SPI	ENNAKL	1 471 977
AMEN BANK	SNA	15 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	3 649
AMEN BANK	SNA		SPI	ENNAKEL	1 015 416
AMEN BANK	SNA		SPI	ENNAKEL	179 000
AMEN BANK	SNA		SPI	ENNAKEL	88 855
AMEN BANK	DICK	15 000 000	SPI	BH ASSURANCE	49 234
AMEN BANK	DICK		SPI	ENNAKEL	117 550
AMEN BANK	DICK		SPI	SITS	881 640
AMEN BANK	DICK		SPI	TLF	270 663
AMEN BANK	DICK		SPI	ONE TECH	540 810
AMEN BANK	DICK		SPI	ATTIJARI BANK	1 430
AMEN BANK	DICK		SPI	SFBT	1 640
AMEN BANK	EL MAZRAA		15 000 000	SPI	ENNAKL
AMEN BANK	EL MAZRAA	SPI		ENNAKL	513 383
AMEN BANK	EL MAZRAA	SPI		ENNAKL	9 145
AMEN BANK	EL MAZRAA	SPI		ENNAKEL	359 500
AMEN BANK	EL MAZRAA	SPI		ENNAKEL	48 211
AMEN BANK	EL MAZRAA	SPI		TLF	73 529
AMEN BANK	EL MAZRAA	SPI		TLF	20 243
AMEN BANK	EL MAZRAA	SPI		SFBT	58 944
AMEN BANK	EL MAZRAA	SPI		SFBT	45 335
AMEN BANK	EL MAZRAA	SPI		ATTIJARI BANK	350
ATB	PGH	37 000 000		SPI	FCP MAC HORIZON 2032
ATB	PGH		SPI	FCP MAC HORIZON 2033	1 660
AMEN BANK	GLO	15 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	283 425

Banque	Filiale Emprunteuse	Montant du crédit en TND	Propriétaire des titres	Titres	Nombre d'actions
AMEN BANK	NUTRIMIX	15 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	283 425
AMEN BANK	ELJENENE	10 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	188 950
AMEN BANK	SAOUEF	10 000 000	SPI	TLF	377 410
AMEN BANK	SAOUEF		SPI	SFBT	193 080
AMEN BANK	SAOUEF		SPI	ENNAKL	121 350
AMEN BANK	MED OIL COMPANY	10 000 000	SPI	SFBT	833 400
AMEN BANK	YASSMINE	10 000 000	SPI	SFBT	187 202
AMEN BANK	YASSMINE		SPI	SITS	625 654
AMEN BANK	YASSMINE		PGH	ENNAKL	128 267
AMEN BANK	YASSMINE		SPI	ENNAKL	21 788
AMEN BANK	YASSMINE		SPI	SFBT	116 516
AMEN BANK	YASSMINE		SPI	SITS	1 101 747
AMEN BANK	YASSMINE		SPI	ENNAKEL	116 373
AMEN BANK	SIDI OTHMONE	10 000 000	SPI	SFBT	833 350
AMEN BANK	ALMES	15 000 000	SPI	SFBT	715 098
AMEN BANK	ALMES		SPI	ENNAKL	254 414
AMEN BANK	ALMES		SPI	ATTIJARI BANK	49 376
AMEN BANK	ALMES		SPI	SFBT	5 000
AMEN BANK	ALMES		SPI	SFBT	46 212
AMEN BANK	ALMES		SPI	SITS	236 791
AMEN BANK	TAZOGHRANE	10 000 000	SPI	ATTIJARI BANK	126 994
AMEN BANK	TAZOGHRANE		PGH	BH ASSURANCE	41 789
ATTIJARI BANK	SID	20 000 000	SID	Portefeuille MAC N°60788	Portefeuille titres
ATTIJARI BANK	NUTRIMIX	20 000 000	NUTRIMIX	Portefeuille MAC N°61696	Portefeuille titres
ATTIJARI BANK	PGH	40 000 000	SPI	Portefeuille MAC N° 63834	Portefeuille titres
ATTIJARI BANK	PGH		PGH	PREMIX	80 000
ATTIJARI BANK	PGH		PGH	NUTRIMIX	2 000 000
Total		804 998 700			

Note 24 : Informations liées à la durabilité (ESG et MACF) :

En application des communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, nous vous présentons des informations résumées, destinées à renseigner les utilisateurs des états financiers consolidés du groupe « Poulina Group Holding » arrêtés au 31 décembre 2025 sur l'impact des facteurs ESG, RSE et du mécanisme de d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le détail des données sur ces facteurs se trouvent dans le reporting ESG 2025 du groupe PGH.

1) Stratégie ESG :

S'appuyant sur des structures opérationnelles et techniques ainsi que sur un dispositif de gestion des risques, le Groupe déploie depuis des décennies, une stratégie de développement durable intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques, notamment :

- La gestion du stress Hydrique et de la sécheresse. A ce niveau et à titre indicatif, nous citons quelques réalisations :

- * Etablissement d'une charte de la gestion d'eau dans le groupe.
- * Construction de bâches à eau
- * Construction de bassins à ciel ouvert
- * Construction de stations de traitement et d'épuration d'eau. A noter à ce niveau que le taux de réutilisation de l'eau atteint est de 72,08%, contre un objectif national de 50%. Au 31/12/2025, le cout global de ces stations avoisine les 15 millions de dinars.

- La gestion des catastrophes naturelles et climatiques (inondations, ...) ;
- La vigilance vis-à-vis des crises géopolitiques et de leurs impacts sur les prix (augmentation du prix des matériaux, des matières premières, du baril de Brent...) ainsi que sur les délais, les conditions et les coûts de transport ;
- La gestion des défis sociaux et de leur incidence sur l'activité du groupe (tensions sociales, risques de grèves, risques d'arrêts de productions...)

Le Groupe PGH n'a pas identifié au 31 décembre 2025 d'enjeu ESG (Environnemental, Social, de Gouvernance) significatif susceptible d'avoir un impact sur sa situation financière, sa performance, la continuité de l'exploitation de ses activités ou ses perspectives.

2) Stratégie bas carbone : Un grand pas d'avancement en 2025 :

La construction d'un Bilan Carbone global pour tout le Groupe s'accélère, en se référant à l'étude approfondie conclue en 2023 avec un cabinet spécialisé :

- **Élargissement de la quantification Bilan Carbone :** 8 secteurs d'activités concernés contre 7 en 2024, 231 filiales ou sites à l'œuvre en 2025 contre 44 en 2024, intégration du Scope 3 en plus des Scopes 1, 2 de 2024.
- **Avancement significatif dans la quantification de l'empreinte carbone produit**, et ce, au niveau de secteur de la transformation d'acier, jugé prioritaire, pour anticiper la taxe carbone européenne (prévue en 2026).
- **Développement d'un outil digitalisé**, dédié à la collecte & la communication automatique et instantanée des données sur le Bilan Carbone.

Le groupe PGH n'est pas exposé pour le moment à un risque significatif lié à MACF applicable en 2026 aux importations de certains produits auprès de l'Union Européenne.

***RAPPORT GENERAL
DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis des auditeurs indépendants
Etats financiers consolidés
Exercice clos au 31 Décembre 2025***

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,
Société POULINA GROUP HOLDING S.A,**

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **POULINA GROUP HOLDING** qui

comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de **4 499 006 160** dinars et des capitaux propres consolidés (part du groupe) de **1 250 640 500** dinars y compris un bénéfice net consolidé (part du groupe) de **204 890 743** dinars.

1. Opinion :

À notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans la section « *Fondement de l'opinion* » de notre rapport, les états financiers consolidés, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe **POULINA GROUP HOLDING S.A** au 31 Décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nos travaux ont été limités par la non-consolidation par la société PGH des états financiers des sociétés établies en Lybie dans lesquelles elle détient des participations directes et indirectes pour un montant brut de **54 751 646 dinars** et qui sont provisionnées à hauteur de 100%, et ce compte tenu de l'indisponibilités des informations financières relatives à ces sociétés.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

➤ Evaluation des titres de participation et des participations dans les entreprises associées :

L'actif du groupe des participations dans des entreprises associées d'un montant de **449 139 951** dinars et des

participations non consolidées après éliminations d'un montant de **139 933 857** dinars. Les notes **3-1 et 3-2** annexées aux états financiers précisent les modalités de calcul des deux éléments précités.

Nous avons considéré que l'évaluation des participations après éliminations et des participations dans les entreprises associées constituent un point clé d'audit dans la mesure où celle-ci est sensible aux estimations et hypothèses retenues par la direction et, par conséquent, peut avoir une incidence significative sur les états financiers. En réponse à ce point clé d'audit, nos travaux ont principalement consisté à :

- ✓ Plus Examiner la régularité et la permanence des méthodes appliquées par la direction ;
- ✓ Contrôler l'élimination des plus ou moins-values provenant des opérations de cessions intergroupe ;
- ✓ Contrôler l'élimination des titres de participation lors du partage et s'assurer qu'il n'existe pas d'écarts par rapport aux titres de participation restants ;
- ✓ Conduire notre propre analyse l'évaluation des titres mis en équivalence ;
- ✓ Contrôler la conformité de l'information communiquée dans les notes **3-1 et 3-2** annexées aux états financiers avec les calculs effectués.

4. Rapport de gestion relatif au groupe de sociétés :

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous en avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère **PGH SA** qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations

fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

1. Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère « POULINA GROUP HOLDING S.A. ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 28 Avril 2026

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

SAECO Consulting

Elyes BEN M'BAREK

Expert-Partners

Salah MEZIOU



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

AMEN ALLIANCE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 64.983.237, un actif net de D : 64.851.636 et un bénéfice de la période de D : 861.078.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN ALLIANCE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 avril 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	<u>38 889 701</u>	<u>43 325 122</u>	<u>35 478 003</u>
Actions et droits rattachés		162 807	-	-
Obligations et valeurs assimilées		35 707 442	41 354 748	34 674 831
Titres OPCVM		3 019 452	1 970 374	803 173
Placements monétaires et disponibilités		<u>26 078 104</u>	<u>16 367 320</u>	<u>24 277 889</u>
Placements monétaires	5	19 371 413	15 395 823	20 605 774
Disponibilités		6 706 691	971 497	3 672 115
Créances d'exploitation	6	<u>15 432</u>	<u>5 056</u>	<u>13 195</u>
TOTAL ACTIF		<u>64 983 237</u>	<u>59 697 498</u>	<u>59 769 087</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	108 606	135 887	117 406
Autres créditeurs divers	8	22 994	47 837	35 106
TOTAL PASSIF		<u>131 600</u>	<u>183 724</u>	<u>152 512</u>
ACTIF NET				
Capital	9	60 346 887	58 735 141	56 205 859
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 657 374	- (*)	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		847 376	778 633	3 410 715
ACTIF NET		<u>64 851 636</u>	<u>59 513 774</u>	<u>59 616 574</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>64 983 237</u>	<u>59 697 498</u>	<u>59 769 087</u>

(*): Présenté au 31/03/2025 en capital

AMEN ALLIANCE SICAV**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis****ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>585 014</u>	<u>732 171</u>	<u>3 015 382</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		585 014	732 171	2 615 131
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	400 251
Revenus des placements monétaires	11	<u>247 610</u>	<u>119 334 (*)</u>	<u>1 060 085</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>118 584</u>	<u>140 637 (*)</u>	<u>571 423</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>951 208</u>	<u>992 142</u>	<u>4 646 890</u>
Charges de gestion des placements	13	<u>(137 751)</u>	<u>(161 450)</u>	<u>(668 200)</u>
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>813 456</u>	<u>830 692</u>	<u>3 978 690</u>
Autres charges	14	<u>(23 428)</u>	<u>(34 470)</u>	<u>(94 777)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>790 029</u>	<u>796 222</u>	<u>3 883 913</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		57 347	(17 589)	(473 198)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>847 376</u>	<u>778 633</u>	<u>3 410 715</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(57 347)	17 589	473 198
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		49 090	20 643	110 984
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		22 133	37 576	(259 479)
Frais de négociation de titres		(174)	-	(18)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>861 078</u>	<u>854 441</u>	<u>3 735 399</u>

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

AMEN ALLIANCE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	861 078	854 441	3 735 399
Résultat d'exploitation	790 029	796 222	3 883 913
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 090	20 643	110 984
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	22 133	37 576	(259 479)
Frais de négociation de titres	(174)	-	(18)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 373 985	(3 204 080)	(5 982 237)
Souscriptions			
- Capital	41 481 931	13 365 140	187 742 281
- Régularisation des sommes non distribuables	33 179	872 995	12 078 247
- Régularisation des sommes distribuables	2 909 845	140 936	6 553 456
Rachats			
- Capital	(37 417 178)	(16 357 241)	(193 018 271)
- Régularisation des sommes non distribuables	(27 954)	(1 067 385)	(12 311 297)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 605 839)	(158 525)	(7 026 654)
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 235 062	(2 349 639)	(2 246 838)
ACTIF NET			
En début de période	59 616 574	61 863 413	61 863 412
En fin de période	64 851 636	59 513 774	59 616 574
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	426 666	429 271	469 271
En fin de période	457 522	445 109	426 666
VALEUR LIQUIDATIVE	141,745	133,706	139,727
TAUX DE RENDEMENT	1,44%	1,42% (*)	5,99 %

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité

AMEN ALLIANCE SICAV

Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN BANK 1002 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type capitalisation régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 15 Janvier 2020 à l'initiative d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Décembre 2019.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN ALLIANCE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins- value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

AMEN ALLIANCE SICAV
Avenue Mohamed V - Immeuble
AMEN BANK 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 38.889.701 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2026	% Actif Net
Actions & droits rattachés			162 836	162 807	0,25%
TN0003400058	AMEN BANK	2 700	162 836	162 807	0,25%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			34 650 000	35 707 442	55,06%
Obligations de sociétés			6 172 000	6 331 186	9,76%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	300 000	322 431	0,50%
	AMEN BANK SUB 2026-01	4 000	400 000	400 392	0,62%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2026-01	4 000	400 000	400 392	0,62%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2026-01	4 000	400 000	400 392	0,62%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	200 000	203 282	0,31%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	240 000	248 732	0,38%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	120 000	120 994	0,19%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	120 000	124 700	0,19%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	200 000	208 373	0,32%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	900 000	929 260	1,43%
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	252 000	266 595	0,41%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	140 000	141 602	0,22%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	200 000	214 925	0,33%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	100 000	103 329	0,16%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	200 000	207 101	0,32%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	300 000	323 516	0,50%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	5 000	500 000	505 336	0,78%
TN1T1YC5F1E6	BTK 2025-1 TF	2 000	200 000	202 447	0,31%
TNTFJ0AWNBP7	BTK 2025-1 TV	3 000	300 000	303 691	0,47%
TN113HF5RKK6	BTK LEASING 2026-1 TV	6 000	600 000	601 815	0,93%
TNUVSEHTMT81	BTK LEASING SUB 2026-1 TF	9 000	900 000	902 663	1,39%
Emprunt national			22 400 500	22 812 176	35,18%
TN0008000838	Emprunt national 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 264 241	8,12%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB /5	50 000	5 000 000	5 210 236	8,03%
TNYZ6GUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB /5	50 000	5 000 000	5 130 192	7,91%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	50 000	3 360 000	3 008 193	4,64%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB -COMPL	6 000	360 000	360 983	0,56%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	24 600	1 968 000	2 084 959	3,21%
TNVFSFLG1FH4	Emprunt national 2022 TR 4 CC TV	15 000	1 312 500	1 349 903	2,08%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5 000	400 000	403 469	0,62%
Bons du Trésor Assimilables			6 077 500	6 564 081	10,12%
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	4 045 893	6,24%
TN0008000606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 518 188	3,88%
Titres des organismes de placement collectif			3 000 287	3 019 452	4,66%
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR	19	2 200 169	2 202 259	3,40%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	745	800 118	817 193	1,26%
		4 923			
TOTAL GENERAL			37 813 123	38 889 701	59,97%
Pourcentage par rapport au total des actifs					59,85%

AMEN ALLIANCE SICAV**Avenue Mohamed V - Immeuble
AMEN BANK 1002 Tunis****Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 19.371.413 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
COMPTES A TERME		2 000 000	2 000 709	3,09%
	Compte à terme AMEN BANK au 29/06/2026 (91 jours au taux de 8,09%)	2 000 000	2 000 709	3,09%
BILLETS DE TRESORERIE		980 869	993 734	1,53%
	Billet de trésorerie Microcred SA au 30/04/2026 (90 jours au taux de 9,8%)	980 869	993 734	1,53%
CERTIFICATS DE DEPOTS		10 123 027	10 420 478	16,07%
TN70U64NC5C5	Certificat de dépôt BTL au 03/06/2026 (90 jours au taux de 8%)	1 476 471	1 483 432	2,29%
TNMI520TH525	Certificat de dépôt AMEN BANK au 07/04/2026 (20 jours au taux de 7,99%)	3 487 626	3 496 276	5,39%
TN0WPZKIEG62	Certificat de dépôt AMEN BANK au 08/04/2026 (20 jours au taux de 7,99%)	1 992 929	1 997 518	3,08%
TNXPBC3CKW1	Certificat de dépôt BTL au 19/08/2026 (560 jours au taux de 9,99%)	892 401	970 082	1,50%
TN91MB371GI4	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 (460 jours au taux de 9,99%)	2 273 600	2 473 170	3,81%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		5 900 260	5 956 491	9,18%
	Pension livrée BTL au 03/06/2026 (90 jours au taux de 7,50%)	600 000	603 331	0,93%
	Pension livrée BTL au 15/06/2026 (90 jours au taux de 7,50%)	2 000 000	2 006 154	3,09%
	Pension livrée BT au 10/06/2026 (180 jours au taux de 8,25%)	1 000 825	1 025 656	1,58%
	Pension livrée BIAT au 06/04/2026 (31 jours au taux de 7,99%)	800 002	804 613	1,24%
	Pension livrée BIAT au 13/04/2026 (31 jours au taux de 7,99%)	1 000 056	1 004 262	1,55%
	Pension livrée TSB au 15/06/2026 (182 jours au taux de 8,99%)	499 376	512 474	0,79%
TOTAL		19 004 155	19 371 413	29,87%
Pourcentage par rapport au total des actifs				29,81%

AMEN ALLIANCE SICAV
Avenue Mohamed V - Immeuble
AMEN BANK 1002 Tunis

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2026 un montant de D : 15.432 contre un solde de D : 5.056 à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Intérêt courus sur compte rémunéré	15 432	5 056	13 195
TOTAL	<u>15 432</u>	<u>5 056</u>	<u>13 195</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2026 à D : 108.606 contre D : 135.887 au 31.03.2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	12 913	12 838	13 652
Dépositaire	7 438	35 158	6 523
Distributeur	88 256	87 891	97 231
	<u>108 606</u>	<u>135 887</u>	<u>117 406</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2026 un montant de D : 22.994 contre D : 47.837 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance CMF	4 945	5 120	5 302
Retenu à la source à payer	15 374	12 062	15 116
Charges et produits en attente de régul	-	11 747	-
TCL	1 441	864	731
Jetons de présence	1 234	18 044	13 894
Autres	-	-	64
TOTAL	<u>22 994</u>	<u>47 837</u>	<u>35 106</u>

AMEN ALLIANCE SICAV**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN BANK
1002 Tunis****Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 mars 2026 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2025

Montant	56 205 859
Nombre de titres	426 666
Nombre d'actionnaires	71

Souscriptions réalisées

Montant	41 481 931
Nombre de titres émis	314 894
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(37 417 178)
Nombre de titres rachetés	(284 038)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 090
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	22 133
Frais de négociation de titres	(174)
Régularisation des sommes non distribuables	5 225

Capital au 31-03-2026

Montant	60 346 887
Nombre de titres	457 522
Nombre d'actionnaires	69

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 585.014 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026, contre D : 732.171 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	94 090	163 015 (*)	488 501
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	490 924	569 156 (*)	2 126 630
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	400 251
TOTAL	585 014	732 171	3 015 382

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 247.610 contre D : 119.334 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	19 700	10 400	69 612
Intérêts sur comptes à terme	16 247	9 227	87 276
Intérêts sur certificats de dépôt	177 202	73 190	727 407
Intérêts sur billets de trésorerie	34 461	26 517	175 790
TOTAL	247 610	119 334	1 060 085

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 118.584, contre D : 140.637 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	118 584	140 637	571 423
TOTAL	118 584	140 637	571 423

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 137.751 contre D : 161.450 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Commission de gestion	37 072	37 269	161 720
Rémunération du dépositaire	12 448	35 480	121 587
Rémunération du distributeur	88 232	88 701	384 893
TOTAL	137 751	161 450	668 200

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 23.428 contre D : 34.470 pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Redevance CMF	14 829	14 908	64 688
Jetons de présence	4 140	6 194	18 844
Services bancaires et assimilés	1 309	11 640	23 822
Ajustement services bancaires et assimilés			(20 787)
TCL	2 750	1 328	7 811
Contribution Sociale de Solidarité	400	400	400
TOTAL	23 428	34 470	94 777

AMEN ALLIANCE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis**

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion d'AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST". Celle - ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% TTC de l'actif net.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,2% HT de l'actif net quotidien.

Par avenant signé le 1er septembre 2025 et à partir du 1 er Octobre 2025, la commission du dépositaire est passée de 0,2% HT à 0,07% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 29.750 dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la distribution des actions d'AMEN ALLIANCE SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Mars 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 Mars 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 49.046.450, un actif net de D : 48.958.552 et un bénéfice de la période de D : 760.185.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est largement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 22 avril 2026

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	<u>36 417 256</u>	<u>32 274 748</u>	<u>34 391 862</u>
Obligations et valeurs assimilées		35 568 970	32 062 159	32 049 858
Titres OPCVM		848 286	212 589	2 342 004
Placements monétaires et disponibilités		<u>12 612 362</u>	<u>12 131 026</u>	<u>19 020 553</u>
Placements monétaires	5	10 874 636	11 794 566	13 972 329
Disponibilités		1 737 726	336 460	5 048 224
Créances d'exploitation	6	<u>16 832</u>	<u>7 720</u>	<u>13 960</u>
TOTAL ACTIF		<u>49 046 450</u>	<u>44 413 494</u>	<u>53 426 375</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	67 981	44 515	32 362
Autres créditeurs divers	8	19 917	122 247	29 840
TOTAL PASSIF		<u>87 898</u>	<u>166 762</u>	<u>62 202</u>
ACTIF NET				
Capital	9	45 635 655	41 272 217	50 330 862
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 744 117	2 412 070	53
Sommes distribuables de l'exercice en cours		578 780	562 445	3 033 258
ACTIF NET		<u>48 958 552</u>	<u>44 246 732</u>	<u>53 364 172</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>49 046 450</u>	<u>44 413 494</u>	<u>53 426 375</u>

AMEN PREMIERE SICAV**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis****ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	538 653	520 825	2 222 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées		538 653	520 825	2 049 781
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	172 996
Revenus des placements monétaires	11	169 590	99 709	581 031
Revenus des prises en pension	12	108 681	101 651	412 737
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		816 925	722 185	3 216 546
Charges de gestion des placements	13	(148 400)	(105 523)	(432 839)
REVENU NET DES PLACEMENTS		668 525	616 662	2 783 707
Autres produits		-	-	16 962
Autres charges	14	(23 237)	(18 630)	(79 211)
RESULTAT D'EXPLOITATION		645 288	598 031	2 721 459
Régularisation du résultat d'exploitation		(66 509)	(35 586)	311 799
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		578 780	562 445	3 033 258
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		66 509	35 586	(311 799)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus		95 466	(2 044 914)	318 368
(ou moins) values réalisés sur cessions de titres		19 431	2 123 635	(85 400)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		760 185	676 752	2 954 427

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITAT	760 185	676 752	2 954 427
Résultat d'exploitation	645 288	598 031	2 721 459
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	95 466	(2 044 914)	318 368
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 431	2 123 635	(85 400)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(2 731 206)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(5 165 805)	(8 674 319)	896 653
Souscriptions			
- Capital	39 345 922	28 731 588	133 013 679
- Régularisation des sommes non distribuables	42 550	28 537	273 776
- Régularisation des sommes distribuables	2 603 392	1 921 290	7 186 492
Rachats			
- Capital	(44 144 423)	(36 888 374)	(132 288 679)
- Régularisation des sommes non distribuables	(54 153)	(32 921)	(255 547)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 959 094)	(2 434 440)	(7 033 068)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(4 405 621)	(7 997 566)	1 119 873
ACTIF NET			
En début de période	53 364 172	52 244 299	52 244 299
En fin de période	48 958 552	44 246 732	53 364 172
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	519 587	512 065	512 065
En fin de période	470 050	427 437	519 587
VALEUR LIQUIDATIVE	104,156	103,516	102,705
TAUX DE RENDEMENT	1,41%	5,92%	6,20%

AMEN PREMIERE SICAV

Avenue Mohamed V –

Immeuble AMEN BANK 1002 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 31 Mars 1993 à l'initiative de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 24 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN PREMIERE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN PREMIERE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant l' « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société

« AMEN PREMIERE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

AMEN PREMIERE SICAV
Avenue Mohamed V - Immeuble
AMEN BANK 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 36.417.256 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2026	% Actif Net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			34 457 688	35 568 970	72,65%
Obligations de sociétés			8 165 000	8 330 293	17,01%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	300 000	322 432	0,66%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK SUB 2025-02	10 000	1 000 000	1 025 816	2,10%
	AMEN BANK SUB 2026-01	7 000	700 000	700 689	1,43%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	225 000	235 872	0,48%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	60 000	60 984	0,12%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	120 000	124 366	0,25%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	80 000	80 662	0,16%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	180 000	187 049	0,38%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	80 000	83 349	0,17%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	160 000	169 744	0,35%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	150 000	151 048	0,31%
TN1T1YC5F1E6	BTK 2025-1 TF	4 000	400 000	404 893	0,83%
TNTFJ0AWNBP7	BTK 2025-1 TV	6 000	600 000	607 382	1,24%
	BTK LEASING 2026-1 TV	6 000	600 000	601 814	1,23%
	BTK LEASING SUB 2026-1 TF	9 000	900 000	902 664	1,84%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	40 000	40 458	0,08%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	5 000	500 000	505 336	1,03%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	150 000	161 758	0,33%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025-2 CAT C TF	10 000	1 000 000	1 015 328	2,07%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	320 000	330 586	0,68%
TN0003900263	UIB 2011/B	20 000	600 000	618 064	1,26%
Emprunt national			13 545 000	14 029 307	28,66%
TN0008000838	Emprunt national 2021 TR 1 CB	20 000	2 000 000	2 105 696	4,30%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB	20 000	2 000 000	2 084 096	4,26%
TNTNYZ6GUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB	10 000	1 000 000	1 026 040	2,10%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	22 000	1 320 000	1 323 608	2,70%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	20 000	1 600 000	1 695 088	3,46%
TNWRCVSYL730	Emprunt national 2022 TR4 CB TF	6 250	500 000	513 805	1,05%
TN7PM93UZP50	Emprunt national 2022 TR4 CB TV	18 750	1 500 000	1 541 865	3,15%
TN4A4WPDZOC1	Emprunt national 2022 TR 3 CC	5 000	437 500	455 636	0,93%
TNIZ090I5G66	Emprunt national 2022 TR 3 CC TV	5 000	437 500	456 112	0,93%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5 000	400 000	403 468	0,82%
TNBII1MJCEF3	Emprunt national 2023 TR 4 CB TF	10 000	1 000 000	1 024 704	2,09%
TNRLFZ5FIX29	Emprunt national 2024 TR 1 CC TF	2 500	250 000	252 454	0,52%
TN5WI26K4ER0	Emprunt national 2024 TR 2 CC TF	3 000	300 000	321 002	0,66%
TNPDPODY2398	Emprunt national 2024 TR 3 CC TF	3 000	300 000	313 085	0,64%
TNGCLJS7FYQ7	Emprunt national 2024 TR 4 CC TF	5 000	500 000	512 648	1,05%
Bons du Trésor Assimilables			12 747 688	13 209 370	26,98%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6,70%	1 000	915 000	996 942	2,04%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	3	2 775	2 895	0,01%
TN008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	12 537	11 829 913	12 209 532	24,94%

Titres des organismes de placement collectif			820 270	848 286	1,73%
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR	4 488	500 039	500 569	1,02%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	1 429	220 219	237 207	0,48%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	10	100 012	110 510	0,23%
TOTAL GENERAL			35 277 959	36 417 256	74,38%
Pourcentage par rapport au total des actifs					74,25%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 10.874.636 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
COMPTES A TERME		3 500 000	3 541 535	7,23%
	Compte à terme au 06/07/2026 (180 jours au taux de 8,19%)	2 000 000	2 030 157	4,15%
	Compte à terme au 19/05/2026 (90 jours au taux de 8,24%)	1 500 000	1 511 378	3,09%
BILLETS DE TRESORERIE		980 869	993 734	2,03%
TNEJ8ZRNOYQ1	Billet de trésorerie MICROCRED au 30/04/2026 (90 jours au taux de 9,8%)	980 869	993 734	2,03%
CERTIFICATS DE DEPOTS		1 452 948	1 493 039	3,05%
TNSOUNJN0637	Certificat de dépôt Amen Bank au 10/04/2026 (10 jours au taux de 7,99%)	998 228	998 405	2,04%
TN91MB371GI4	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 (460 jours au taux de 9,99%)	454 720	494 634	1,01%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		4 801 007	4 846 328	9,90%
	Pension livrée BTL au 02/06/2026 (90 jours au taux de 7,50%)	500 000	502 879	1,03%
	Pension livrée BTL au 03/06/2026 (90 jours au taux de 7,50%)	300 000	301 666	0,62%
	Pension livrée BTL au 05/06/2026 (88 jours au taux de 7,50%)	700 000	703 309	1,44%
	Pension livrée BIAT au 06/04/2026 (31 jours au taux de 7,99%)	1 900 097	1 911 050	3,90%
	Pension livrée BT au 10/06/2026 (180 jours au taux de 8,25%)	1 000 825	1 025 656	2,09%
	Pension livrée BIAT au 13/04/2026 (31 jours au taux de 7,99%)	400 085	401 767	0,82%
TOTAL		10 734 824	10 874 636	22,21%
Pourcentage par rapport au total des actifs				22,17%

AMEN PREMIERE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis**

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2026 un montant de D : 16.832 contre D : 7.720 à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	100 000	100 000	100 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	(100 000)	(100 000)	(100 000)
Excédent TCL	-	840	-
Obligation échue à encaisser	44	199	44
Intérêt courus sur compte rémunéré	16 788	6 682	13 916
TOTAL	<u>16 832</u>	<u>7 720</u>	<u>13 960</u>

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

L'AMEN PREMIERE SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 100 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constaté.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2026 à D : 67.981 contre D : 44.515 au 31.03.2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	11 548	9 826	10 940
Dépositaire	56 433	34 689	21 422
	<u>67 981</u>	<u>44 515</u>	<u>32 362</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2026 un montant de D : 19.917 contre D : 122.247 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance CMF	4 846	4 199	4 621
Retenu à la source à payer	7 567	93 767	5 539
Jetons de présence	6 095	23 715	18 815
TCL	1 408	-	692
Commissions sur pensions livrées	-	566	173
TOTAL	<u>19 917</u>	<u>122 247</u>	<u>29 840</u>

AMEN PREMIERE SICAV

*Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN BANK
1002 Tunis*

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 mars 2026 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2025

Montant	50 330 862
Nombre de titres	519 587
Nombre d'actionnaires	452

Souscriptions réalisées

Montant	39 345 922
Nombre de titres émis	406 185
Nombre d'actionnaires nouveaux	9

Rachats effectués

Montant	(44 144 423)
Nombre de titres rachetés	(455 722)
Nombre d'actionnaires sortants	(25)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	95 466
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	19 431
Régularisation des sommes non distribuables	(11 603)

Capital au 31-03-2026

Montant	45 635 655
Nombre de titres	470 050
Nombre d'actionnaires	436

AMEN PREMIERE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis**

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 538.653 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026, contre D : 520.825 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	114 256	59 353	223 034
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	424 397	461 472	1 826 747
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	172 996
TOTAL	538 653	520 825	2 222 777

Note11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 169.590 contre D : 99.709 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	12 900	6 232	36 214
Intérêts sur comptes à terme	53 450	26 035	231 291
Intérêts sur certificats de dépôt	83 711	49 019	230 058
Intérêts sur billets de trésorerie	19 529	18 422	83 469
TOTAL	169 590	99 709	581 031

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 108.681, contre D : 101.651 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	108 681	101 651	412 737
TOTAL	108 681	101 651	412 737

AMEN PREMIERE SICAV

*Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis*

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 148.400 contre D : 105.523 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Commission de gestion	33 424	28 831	118 834
Rémunération du dépositaire et du distributeur	114 975	76 692	314 005
TOTAL	148 400	105 523	432 839

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 23.237 contre D : 18.630 pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Redevance CMF Jetons de présence	13 370 4 680	11 533 4 680	47 533 18 980
Services bancaires et assimilés	2 402	578	4 621
TCL	2 385	1 440	7 676
Contribution Sociale de Solidarité	400	400	400
TOTAL	23 237	18 630	79 211

AMEN PREMIERE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN BANK
1002 Tunis**

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de l'AMEN PREMIERE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST". Celle-ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée comme suit :

- 0,2% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion administrative et comptable ;
- 0,05% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion de portefeuille plafonnée à 474.000 Dinars TTC par an.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,12% TTC si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,09% TTC si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,07% TTC si l'actif net est plus de 20 MD.

Et ce, avec un minimum de 7.140 Dinars TTC par an et un maximum de 29.750 Dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

FIDELITY SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.027.586.836, un actif net de D : 1.025.150.817 et un bénéfice de la période de D : 14.813.278.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 27 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	<u>522 623 481</u>	<u>429 353 603</u>	<u>500 271 218</u>
Obligations et valeurs assimilées		472 057 524	398 132 323	458 110 524
Titres OPCVM		50 565 957	31 221 280	42 160 694
Placements monétaires et disponibilités		<u>504 837 612</u>	<u>428 392 215</u>	<u>393 972 764</u>
Placements monétaires	5	497 140 799	427 706 542	386 430 620
Disponibilités		7 696 813	685 673	7 542 144
Créances d'exploitation	6	<u>125 743</u>	<u>149 001</u>	<u>131 614</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 027 586 836</u>	<u>857 894 819</u>	<u>894 375 596</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	819 359	1 979 028	2 342 041
Autres créditeurs divers	8	1 616 659	670 261	1 602 818
TOTAL PASSIF		<u>2 436 019</u>	<u>2 649 289</u>	<u>3 944 859</u>
ACTIF NET				
Capital	9	945 875 200	783 027 311	833 637 235
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieures		64 398 327	58 058 222	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		14 877 290	14 159 997	56 793 502
ACTIF NET		<u>1 025 150 817</u>	<u>855 245 530</u>	<u>890 430 738</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 027 586 836</u>	<u>857 894 819</u>	<u>894 375 596</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	8 389 369	7 397 604	33 245 162
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 389 369	7 397 604	31 333 749
Revenus des titres OPCVM		-	-	1 911 413
Revenus des placements monétaires	11	6 506 083	6 299 818	28 749 564
Revenus des prises en pension	12	1 878 486	2 599 501	8 681 432
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 773 938	16 296 923	70 676 158
Charges de gestion des placements	13	(2 285 374)	(1 979 020)	(8 794 482)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 488 564	14 317 903	61 881 675
Autres charges	14	(259 408)	(244 450)	(1 044 236)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 229 156	14 073 454	60 837 439
Régularisation du résultat d'exploitation		648 134	86 544	(4 043 937)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		14 877 290	14 159 997	56 793 502
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(648 134)	(86 544)	4 043 937
		242 575	(18 906)	294 982
		341 546	446 477	66 125
RESULTAT DE LA PERIODE		14 813 278	14 501 025	61 198 546

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	14 813 278	14 501 025	61 198 546
Résultat d'exploitation	14 229 156	14 073 454	60 837 439
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	242 575	(18 906)	294 982
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	341 546	446 477	66 125
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	119 906 802	62 500 708	50 988 395
Souscriptions			
- Capital	355 546 337	285 768 077	1 348 121 765
- Régularisation des sommes non distribuables	114 722	47 330	99 832 085
- Régularisation des sommes distribuables	27 001 120	23 195 288	49 864 223
Rachats			
- Capital	(243 919 752)	(227 665 746)	(1 296 933 325)
- Régularisation des sommes non distribuables	(87 464)	(45 913)	(95 988 192)
- Régularisation des sommes distribuables	(18 748 161)	(18 798 329)	(53 908 160)
VARIATION DE L'ACTIF NET 733	134 720 080	77 001	112 186 941
ACTIF NET			
En début de période	890 430 738	778 243 797	778 243 797
En fin de période	1 025 150 817	855 245 530	890 430 738
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	5 445 797	5 086 421	5 086 421
En fin de période	6 175 006	5 494 337	5 445 797
VALEUR LIQUIDATIVE	166,016	155,659	163,508
TAUX DE RENDEMENT	1,53%	1,74%	6,86%

FIDELITY SICAV PLUS

Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D: 522.623.481 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées			453 605 389	472 057 524	46,05%
Obligation de sociétés			167 625 829	173 942 484	16,97%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	355 961	381 352	0,04%
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	300 000	314 499	0,03%
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	2 337 528	2 359 382	0,23%
TN0003400694	AB SUB21 10 ANS TMM+2.8% B	60 000	3 600 000	3 871 825	0,38%
TNL8PGUB9C93	AB SUB23-2 5 ANS TMM+2.15% A	44 910	2 694 600	2 780 807	0,27%
TNR3ZRJWC984	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	130 500	13 050 000	13 478 371	1,31%
TNDE9EH7SA12	AB SUB23- 5 ANS 10.05% A	11 500	690 000	713 102	0,07%
TNA3Z7AYXXX2	AB SUB 2025-2 7ANS TMM + 1.75% B	200 000	20 000 000	20 517 810	2,00%
	AB SUB 2026-1 5ANS TMM+1,5%	60 000	6 000 000	6 005 887	0,59%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 400 000	1 490 210	0,15%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	1 241 820	1 262 625	0,12%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	2 800 000	2 904 930	0,28%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1 CB 10.7% 7 ANS	25 000	2 000 000	2 016 885	0,20%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB 10.9% 7 ANS	60 000	6 000 000	6 239 382	0,61%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1 TF 10.55% 5 ANS	30 000	2 400 000	2 575 367	0,25%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 TF 10.35% 5 ANS	50 000	4 000 000	4 058 073	0,40%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 TF 9,65% 5 ANS	40 000	4 000 000	4 181 896	0,41%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 TF 9.15% 5ANS	50 000	5 000 000	5 022 060	0,49%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJ LEASING 2023 5ANS 10.7	8 730	523 800	543 823	0,05%
TNO6AI2ZF0D3	ATTI LEAS 2024-1 TF10.6 % 5 A	10 000	600 000	601 394	0,06%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9	56 500	3 390 000	3 516 156	0,34%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 593 839	0,64%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	460 000	469 392	0,05%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM 2.5% 5 ANS	28 000	2 240 000	2 277 138	0,22%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 A 9,15%	16 000	1 600 000	1 619 573	0,16%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-1 B TMM+1,75%	24 000	2 400 000	2 429 530	0,24%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEAS SUB 2025-1 A TF 9.4% 5 ANS	30 000	3 000 000	3 121 144	0,30%
	BTK LEAS SUB 2026-1 A TF 9.0% 5 ANS	30 000	3 000 000	3 008 877	0,29%
	BTK LEAS SUB 2026-1 B TMM 1,75% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 006 051	0,20%
TN0002601011	EO STB 2008/1	20 000	640 000	682 565	0,07%
TN0002601169	EO STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	300 000	308 896	0,03%
TNMC9HTIB5A4	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	1 750 000	1 777 914	0,17%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	29 000	578 460	579 344	0,06%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8.% 7 ANS	40 000	2 400 000	2 403 609	0,23%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	82 000	3 277 660	3 281 540	0,32%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	80 000	6 400 000	6 910 317	0,67%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	124 000	12 400 000	13 336 992	1,30%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021SUB TF 9.8% 5 ANS -	7 300	146 000	150 861	0,01%

TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-02 TF10.7 % 5 ANS	20 000	1 200 000	1 223 358	0,12%
TNQYE48RCJT2	TLF 2023-02 TMM+2.5% 5 ANS	20 000	1 200 000	1 221 728	0,12%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-01 TF10.6 % 5 ANS	50 000	4 000 000	4 296 452	0,42%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	70 000	5 600 000	5 852 598	0,57%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 A TF 10% 5 ANS	95 000	9 500 000	10 185 041	0,99%
TNMTWPZD31	TLF SUB 2025-1 TF 9,25% 5 AN	50 000	5 000 000	5 146 986	0,50%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 C TF9,4% 7 ANS	50 000	5 000 000	5 146 279	0,50%
TNATYQLQMS1D3	UBCI SUB 2025-2 C TF9,2% 7 ANS	50 000	5 000 000	5 076 625	0,50%

Note 4 : Portefeuille-titres (suite)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
Emprunts national			278 266 464	290 363 627	28,32%
TN0008000838	EMPNAT T1 2021-CAT-B	290 300	29 027 350	30 563 848	2,98%
TN0008000846	EMPNAT T1 2021-CAT-C	42 901	42 901 000	45 194 006	4,41%
TNPSLOPEJVO7	EMPNAT T1 2022 -A 8.8% TF	220 722	1 103 086	1 106 087	0,11%
TNLEGO8CKWX3	EMPNAT T1 2022 -A TMM+2.4%	2 454	11 496	11 562	0,00%
TNHG2VXQ3BG0	EMPNAT T1 2022 -B 8.9% TF	1 219	73 078	73 278	0,01%
TN5XXZZ454U2	EMPNAT T1 2022 -C 9.10% TF	3 510	263 250	263 985	0,03%
TNQHMI7RIBR5	EMPNAT T1 2022 -C TMM+2.65%	159 000	11 925 000	11 961 969	1,17%
TN6DQ00JBLT7	EMPNAT T-1 2023 -A 9.75% TF	48 506	484 169	488 672	0,05%
TNCGJF5TW027	EMPNAT T-1 2023 -B 9.8% TF	215	15 942	16 138	0,00%
TN3C6DVEWM76	EMPNAT T-1 2023 -B TMM+1.75%	74	5 446	5 512	0,00%
TNTKTEO5CIW5	EMPNAT T-1 2023 -C 9.95% TF	84	6 899	6 975	0,00%
TNHZAONAPWF9	EMPNAT T-1 2023 -C TMM+1.95%	5 160	451 500	455 501	0,04%
TNLI8MDN3K59	EMPNAT T-1 2024 -A 9.75% TF	2 046	20 024	20 233	0,00%
TN85TI1TIY25	EMPNAT T-1 2024 -C TMM+1.95%	33 000	3 300 000	3 329 925	0,32%
TN0008000887	EMPNAT T2 2021-CAT-A	1 744	8 170	8 861	0,00%
TN0008000820	EMPNAT T2 2021-CAT-A 8.7%	21 815	104 396	113 597	0,01%
TN0008000861	EMPNAT T2 2021-CAT-B	200 000	20 000 000	20 840 942	2,03%
TN0008000903	EMPNAT T2 2021-CAT-C	18 023	18 021 850	18 788 413	1,83%
TNJ1M1ZAWYG5	EMPNAT T-2 2022 -A 9.25% TF	139 846	1 408 532	1 486 760	0,15%
TNQCK0BPZ5A4	EMPNAT T-2 2022 -A TMM+2.15%	2 862	28 116	30 093	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMPNAT T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 359	3 603	0,00%
TN11TIB0EPV4	EMPNAT T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	11 375 000	12 084 929	1,18%
TNNI3UPDY012	EMPNAT T-2 2023 -A 9.75% TF	56 601	565 131	603 518	0,06%
TNCR2TMAK1K8	EMPNAT T-2 2023 -B 9.8% TF	181	16 850	18 321	0,00%
TNN50G7PX8W5	EMPNAT T-2 2023 -B TMM+1.75%	76	6 992	7 594	0,00%
TNS7ORLC1A97	EMPNAT T-2 2023 -C TMM+1.95%	50 000	5 000 000	5 326 658	0,52%
TNX0K9990B08	EMPNAT T-2 2024 -B 9.8% TF	20 000	2 000 000	2 137 898	0,21%
TN5WI26K4ER0	EMPNAT T-2 2024 -C 9.95% TF	250 000	25 000 000	26 750 110	2,61%
TNZBXQU5RZ91	EMPNAT T3 2021 CA 8.70% PP	173 033	863 281	886 240	0,09%
TNSUXW7EBUQ0	EMPNAT T3 2021 CA TMM+2.45% PP	4 018	18 661	19 779	0,00%
TNYZO6UGUZ33	EMPNAT T3 2021 CB 8.80% PP	4 300	429 408	440 849	0,04%
TN5QHxz8T348	EMPNAT T3 2021 CB TMM+2.55% PP	448	41 391	45 495	0,00%
TN3QL5M1QLW6	EMPNAT T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	18 772	0,00%
TNJP2LP1CVE1	EMPNAT T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	30 896 814	3,01%

TXNSU5ILBI2	EMP NAT T-3 2022 -A 9.25% TF	5 664	53 693	56 699	0,01%
TNIZ090I5G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	8 312 500	8 666 142	0,85%
TN0LAJZU8LX6	EMP NAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	275 000	27 500 000	28 622 177	2,79%
TNPDPODY2398	EMP NAT T-3 2024 -C 9.95% TF	30 000	3 000 000	3 129 541	0,31%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT T-4 2022 -A 9.35% TF	1 035	10 047	10 336	0,00%
TN2MVOGUKOA5	EMP NAT T-4 2022 -A TMM+2.00%	129	1 213	1 280	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	EMP NAT T-4 2022 -C 9.6% TF	61	5 030	5 196	0,00%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	1 750 000	1 799 871	0,18%
TN10K3C5R1G1	EMP NAT T-4 2023 -C TMM+1.95%	2 260	226 000	231 310	0,02%
TN9092FJVKK8	EMP NAT T-4 2024 -B 9.8% TF	3 000	300 000	307 346	0,03%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT T-4 2024 -CC 9.95% TF	255 000	25 500 000	26 133 965	2,55%
TN000820	EMP NAT T1 2021 CA 8.7%	2 007	10 005	10 552	0,00%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T-2 2022 -B 9.35% TF	100	7 768	8 266	0,00%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT T-2 2024 -A 9.75% TF	13 022	126 971	136 440	0,01%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T-3 2022 -B 9.35% TF	80 000	6 410 880	6 667 790	0,65%
TNPECGNMPEV9	EMP NAT T-3 2023 -A 9.75% TF	1 000	9 850	10 274	0,00%
TNBDWIX8EYF6	EMP NAT T-3 2024 -A 9.75% TF	4 016	38 301	40 098	0,00%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	716	6 972	7 166	0,00%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT T-4 2023 -B 9.8% TF	5 000	500 000	512 243	0,05%
Bons du trésor assimilables			7 713 096	7 751 413	0,76%
TNRZET64V1L9	BTA 09 ANS 7.75% MARS 2035	3 000	2 817 000	2 822 299	0,28%
TN673BVAIR04	BTA 10 ANS 7.75% MARS 2036	3 278	3 055 096	3 070 261	0,30%
TNEF0249ZM68	BTA 11 ANS 7.75% MARS 2038	2 000	1 841 000	1 858 853	0,18%
Titres OPCVM			49 843 852	50 565 957	4,93%
TN0001600154	ATTIJARI PREMIUM SICAV	25 000	2 533 050	2 580 900	0,25%
TN0006840011	FIDELITY SICAV OBLIGATION	307 800	33 810 605	34 316 006	3,35%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	15 945	2 000 093	2 174 196	0,21%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVEST SICAV	2 228	250 002	250 764	0,02%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	11 366	1 250 090	1 237 712	0,12%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	74 893	10 000 013	10 006 379	0,98%
TOTAL			503 449 241	522 623 481	50,98%
Pourcentage par rapport au total actifs					50,86%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 497.140.799 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Ga ra nt	Coût d'acquisitio n	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
Certificats de dépôt				206 941 466	211 554 237	20,64%
TN9KQKTR7500	Certificats de dépôt AB 06-04-2026 (au taux de 8%)	10 jours		2 495 565	2 497 783	0,24%
TNYHBHBYQ1V9	Certificats de dépôt AB 09-04-2026 (au taux de 8%)	10 jours		2 994 678	2 995 743	0,29%
TNSF9RPYDBZ7	Certificats de dépôt AB 10-04-2026 (au taux de 8%)	10 jours		3 992 905	3 993 614	0,39%
TNV5PQB35LP0	Certificats de dépôt UBCI 10-04-2026 (au taux de 8,01%)	10 jours		998 224	998 402	0,10%
TNYNLO4M4HU1	Certificats de dépôt BNA 07-07-2026 (au taux de 8.24%)	120 jours		16 636 439	16 706 122	1,63%
TNHTWP4XAHM1	Certificats de dépôt BH 04-08-2026 (au taux de 8.58%)	180 jours		4 835 459	4 885 735	0,48%
TNU1O6QREIB4	Certificats de dépôt BTL 12-05-2026 (au taux de 9%)	180 jours		1 931 100	1 984 306	0,19%
TNCCVSKO76T4	Certificats de dépôt BTL 18-05-2026 (au taux de 9%)	180 jours		1 931 100	1 982 010	0,19%
TN295UTO85U0	Certificats de dépôt AB 19-08-2026 (au taux de 8.25%)	190 jours		4 833 100	4 877 021	0,48%
TNSWEC94P0E9	Certificats de dépôt UBCI 16-04-2026 (au taux de 8.01%)	20 jours		9 964 558	9 973 418	0,97%
TNSY1E7K49L0	Certificats de dépôt AB 07-04-2026 (au taux de 8%)	20 jours		3 985 841	3 995 752	0,39%
TNGGPQUQC9N8	Certificats de dépôt BTL 17-07-2026 (au taux de 9%)	210 jours		2 880 285	2 939 002	0,29%
TNMBCS0HW473	Certificats de dépôt BH 07-05-2026 (au taux de 9.5%)	330 jours		9 359 141	9 930 088	0,97%
TNLMYJA3LXJ7	Certificats de dépôt BH 03-12-2026 (au taux de 9.04%)	350 jours		9 353 692	9 545 738	0,93%
TNVIWWN3FE00	Certificats de dépôt BH 11-12-2026 (au taux de 9.04%)	350 jours		9 353 692	9 530 965	0,93%
TNILJ7Y8P7E7	Certificats de dépôt BH 04-06-2026 (au taux de 9.5%)	350 jours		9 323 586	9 876 313	0,96%
TN3YRGWBGAP4	Certificats de dépôt BH 29-06-2026 (au taux de 9.5%)	360 jours		18 611 872	19 656 824	1,92%
TNI4LXILI470	Certificats de dépôt BT 12-06-2026 (au taux de 9%)	360 jours		9 339 450	9 867 890	0,96%
TNDEMLTO9F65	Certificats de dépôt BT 18-05-2026 (au taux de 9%)	360 jours		9 339 450	9 913 761	0,97%
TNXJUTQ28A31	Certificats de dépôt BNA 07-05-2026 (au taux de 8.33%)	80 jours		10 840 063	10 928 028	1,07%
TNE74LZYWAY8	Certificats de dépôt BNA 18-05-2026 (au taux de 8.33%)	90 jours		7 869 439	7 931 818	0,77%
TN0UNWWF4015	Certificats de dépôt BNA 19-05-2026 (au taux de 8.33%)	90 jours		15 738 878	15 860 735	1,55%
TNK0F1NGSN90	Certificats de dépôt BNA 21-05-2026 (au taux de 8.33%)	90 jours		4 918 399	4 954 666	0,48%
TNIQUW9LRJW9	Certificats de dépôt AB 11-05-2026 (au taux de 8.30%)	90 jours		13 772 324	13 898 811	1,36%
TNBXQ8BAVJG8	Certificats de dépôt BNA 11-05-2026 (au taux de 8.33%)	90 jours		14 755 198	14 891 199	1,45%
TNX3LCGY5PV3	Certificats de dépôt BNA 20-05-2026 (au taux de 8.33%)	90 jours		4 918 399	4 955 573	0,48%
TNWQWJBTL4L0	Certificats de dépôt BTL 20-05-2026 (au taux de 8%)	90 jours		1 968 627	1 982 919	0,19%
Comptes à terme				178 030 000	183 593 091	17,91%
	Placement BH au 04/08/2026 (au taux de 8.58%)	180 jours		14 000 000	14 144 802	1,38%
	Placement STB au 18/05/2026 (au taux de 8.75 %)	180 jours		5 000 000	5 127 534	0,50%
	Placement BH au 08/12/2026 (au taux de 9.04 %)	350 jours		32 330 000	32 964 171	3,22%
	Placement BH au 14/12/2026 (au taux de 9.04 %)	350 jours		20 000 000	20 368 535	1,99%

	Placement BNA au 01/02/2027 (TMM + 1.5%)	355 jours	29 000 000	29 265 451	2,85%
	Placement BH au 11/06/2026 (au taux de 9.5%)	360 jours	11 350 000	12 032 990	1,17%
	Placement BH au 15/06/2026 (au taux de 9.5%)	360 jours	44 350 000	46 981 838	4,58%
	Placement BT au 08/06/2026 (au taux de 9%)	363 jours	10 000 000	10 581 918	1,03%
	Placement AB au 04/05/2026 (au taux de 8.25%)	91 jours	12 000 000	12 125 852	1,18%
Créances sur opérations de pensions livrées			100 500 000	101 993 471	9,95%
	Pension livrée au BTL au 11/05/2026 (au taux de 8.30%), 115 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	182 jours	11 500 000	11 875 952	
	Pension livrée BTL au 11/05/2026 (au taux de 8.30%), 6 000 BTA Août 2033	181 jours	6 000 000	6 194 766	1,16%
	Pension livrée BTL au 11/05/2026 (au taux de 8.30%), 80 000 emprunt national 2023 tranche 4 catégorie B	143 jours	8 000 000	8 189 629	0,60%
	Pension livrée BTL au 18/05/2026 (au taux de 8%), 40 000 emprunt national 2024 tranche 3 catégorie C	131 jours	4 000 000	4 074 512	
	Pension livrée BTL au 19/05/2026 (au taux de 8%), 50 000 emprunt national 2024 tranche 3 catégorie C	131 jours	5 000 000	5 092 031	0,80%
	Pension livrée BTL au 20/05/2026 (au taux de 8%), 60 000 emprunt national 2024 tranche 3 catégorie C	131 jours	6 000 000	6 109 107	0,40%
	Pension livrée BTL au 21/05/2026 (au taux de 8%), 80 000 emprunt national 2024 tranche 3 catégorie C	129 jours	8 000 000	8 140 149	
	Pension livrée BTL au 16/11/2026 (au taux de 8%), 144 000 emprunt national 2024 tranche 4 catégorie C	280 jours	8 000 000	8 140 149	0,50%
	Pension livrée BTL au 02/04/2026 (au taux de 7,90%), 49 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	277 jours	14 400 000	14 563 039	
	Pension livrée BTL au 01/04/2026 (au taux de 7.90%), 50 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	255 jours	7 600 000	7 680 986	0,60%
	Pension livrée BTL au 16/11/2026 (au taux de 8%), 76 000 emprunt national 2024 tranche 4 catégorie C	7 jours	9 400 000	9 454 252	0,79%
	Pension livrée BTL au 16/11/2026 (au taux de 8%), 94 000 emprunt national 2024 tranche 4 catégorie C	7 jours	4 900 000	4 906 202	
	Pension livrée BTL au 02/04/2026 (au taux de 7,90%), 49 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	6 jours	5 000 000	5 006 286	1,42%
	Pension livrée BTL au 01/04/2026 (au taux de 7.90%), 50 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	7 jours	3 500 000	3 503 691	
	Pension livrée BTL au 16/11/2026 (au taux de 8%), 94 000 emprunt national 2024 tranche 4 catégorie C	7 jours	6 400 000	6 402 700	0,75%
	Pension livrée BTL au 02/04/2026 (au taux de 7,90%), 49 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	7 jours	800 000	800 169	0,92%
	Pension livrée BTL au 01/04/2026 (au taux de 7.90%), 50 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	7 jours	800 000	800 169	0,92%

Pension livrée BTL au 03/04/2026 (au taux de 7.90%), 3 500 BTA Juin 2031				0,34%
Pension livrée BTL au 06/04/2026 (au taux de 7.90%), 64 000 emprunt national				
2024 tranche 2 catégorie B				0,62%
Pension livrée BTL au 07/04/2026 (au taux de 7.90%), 8 000 emprunt national 2021 tranche 1 catégorie B				0,08%
TOTAL		485 471 466	497 140 799	48,49%
Pourcentage par rapport au total des actifs				48,38%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à D : 125.743, contre un solde de D : 149.001, à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit:

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	112 934	111 639	105 731
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	8 400	31 700	22 340
Charges payées d'avance(*)	4 409	5 662	3 543
Total	<u>125 743</u>	<u>149 001</u>	<u>131 614</u>

(*) Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2026 à D : 819.359, contre D : 1.979.028, à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Rémunération du gestionnaire	819 359	1 979 028	2 342 041
Total	<u>819 359</u>	<u>1 979 028</u>	<u>2 342 041</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à D : 1.616.659, contre D : 670.261, au 31/03/2025 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance du CMF	86 066	72 695	81 156
Retenue à la source	7 155	-	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 523 438	597 566	1 521 663
Total	<u>1 616 659</u>	<u>670 261</u>	<u>1 602 818</u>

FIDELITY SICAV PLUS
Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2026, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025

Montant	833 637 235
Nombre de titres	5 445 797
Nombre d'actionnaires	3 143

Souscriptions réalisées

Montant	355 546 337
Nombre de titres émis	2 322 633
Nombre d'actionnaires nouveaux	334

Rachats effectués

Montant	(243 919 752)
Nombre de titres rachetés	(1 593 424)
Nombre d'actionnaires sortants	(210)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	242 575
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	341 546
Régularisation des sommes non distribuables	27 258

Capital au 31-03-2026

Montant	945 875 200
Nombre de titres	6 175 006
Nombre d'actionnaires	3 267

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2026 à D : 8.389.369, contre D : 7.397.604 pour la même période de l'exercice 2025 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations</u>	3 204 812	2 181 682	10 053 985
- Intérêts	3 204 812	2 181 682	10 053 985
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	5 184 557	5 215 922	21 279 764
- Intérêts des BTA et Emprunt national	5 184 557	5 215 922	21 279 764
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	-	1 911 413
- Dividendes	-	-	1 911 413
TOTAL	8 389 369	7 397 604	33 245 162

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2026 à D : 6.506.083, contre D : 6.299.818 pour la même période de l'exercice 2025, se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des comptes à terme	3 189 455	2 672 229	12 630 879
Intérêts des dépôts à vue	8 789	38 285	160 370
Intérêts des certificats de dépôt	3 307 839	3 589 304	15 958 314
TOTAL	6 506 083	6 299 818	28 749 564

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2026 à D : 1.878.486, contre D : 2.599.501 pour la même période de l'exercice 2025, se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des prises en pension	1 878 486	2 599 501	8 681 432
TOTAL	1 878 486	2 599 501	8 681 432

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 2.285.374, contre D : 1.979.020 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Rémunération de gestionnaire	2 285 374	1 979 020	8 794 482
TOTAL	2 285 374	1 979 020	8 794 482

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 259.408 , contre D : 244.450, pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Redevance du CMF	240 060	207 880	923 790
Services bancaires et assimilés	-	-	175
Commissions sur pensions livrées (*)	18 947	36 570	119 871
Autres	400	-	400
TOTAL	259 408	244 450	1 044 236

(*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

FIDELITY SICAV PLUS
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.